ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE

SUIVI DE RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DU CANADA

TOME PREMIER

HISTOIRE DES PAROISSES DU DIOCESE DE MONTREAL



La croix est l'étendard de la civilisation
CHATEAUBRIAND

MONTRÉAL

Z. CHAPELEAU, LIBRAIRE-EDITEUR
Rue Notre-Dame

MDCCCLXVII

I

HISTOIRE DES PAROISSES ET DES CURES
DU
DIOCESE DE MONTREAL

Typographie Lemoine, N° 34 rue St Gabriel

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE

SUIVI DE RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DU CANADA

TOME PREMIER

HISTOIRE DES PAROISSES DU DIOCESE DE MONTREAL



La croix est l'étendard de la civilisation
CHATEAUBRIAND

MONTRÉAL
Z. CHAPELEAU, LIBRAIRE-EDITEUR
Rue Notre-Dame

MDCCCLXVII

L'accueil bienveillant fait à l'*Annuaire de Ville-Marie*, les désirs de plusieurs personnes honorables, ceux de presque tous les membres du clergé, mais en particulier "*le vœu sincère*" du vénérable Pontife qui nous a honoré de sa haute approbation "*que l'auteur continue ses recherches consciencieuses*", en un mot l'opinion publique, dans notre sphère, nous imposait un devoir : nous y avons cédé, et nous étendrons, Dieu aidant, à toutes les paroisses du Canada, notre travail historique et statistique sur les *Institutions Catholiques de Montréal.*

L'*Introduction*, que nous avons mise en tête de cet ouvrage, nous dispense ici d'une préface. On y a vu comment, née d'un "*sentiment religieux et patriotique*", selon la belle expression de Mgr. de Montréal, notre pensée, si

simple d'abord, s'est développée et fécondée elle-même de l'abondance et de la richesse du sujet ; par quel procédé naturel, sorti comme une première esquisse du délicieux spectacle de notre procession nationale et de son poétique programme, ce tableau de notre société s'est complété par l'aggrégation d'une multitude de renseignements pleins d'intérêt et d'encouragement, arrachés à l'inattention ou à l'oubli, et qui n'attendent, peut-être, pour entrer dans un cadre plus brillant et sous des couleurs plus vivantes, que le temps et une main plus heureuse.

Or, ce que nous avons fait pour la ville, on a cru que nous pouvions le faire, toute proportion gardée, avec égale utilité, avec égal intérêt, pour nos campagnes ; qu'il y a dans le tableau de l'état progressif et de l'état actuel de toute paroisse, avec un motif d'encouragement pour elle-même, un mobile d'émulation pour les autres ; que bien des institutions ignorées gagnent, pour les individus comme pour les masses, à être connues ; que le souvenir même des sacrifices de nos ancêtres et de leurs héroïques efforts est une leçon, et qu'il y a là des titres de noblesse, ou du moins d'une noble satisfaction pour leurs descendants.

On a dit : " Racontons au peuple ses légendes, avant qu'il ne les oublie". Nous croyons, nous, qu'il vaut mieux encore lui raconter son histoire, surtout cette histoire locale, intime, pratique, qui est bien la sienne, cette his-

toire simple et fidèle qui met, sous ses yeux, l'origine, les progrès, les obstacles, les succès et les revers de ses institutions et de tout ce qu'il est appelé à continuer ou à créer à son tour.

Telle est la tâche que nous entreprenons aujourd'hui : le premier plan de chaque tableau nous mettra d'ordinaire en scène ces dignes missionnaires, qui furent, avec nos pères, les premiers pionniers de notre colonisation, et dont le souvenir comme les œuvres sont encore ce qui reste de plus vivant sur notre sol ; nous grouperons ensuite, sur une ligne plus ou moins serrée, les générations suivantes et les traces qu'elles ont laissées sur leur passage ; enfin nous donnerons la statistique la plus complète et la plus exacte de l'état actuel des hommes et des choses.

Les lacunes, que, forcément, nous serons obligé de laisser quelquefois dans notre plan ainsi conçu, montreront peut-être l'importance pour chaque paroisse, pour chaque mission, chaque collége ou communauté, pour chaque société et même, si l'on veut, pour chaque respectable famille d'avoir un livre distinct et séparé des registres de comptabilité, pour y inscrire, en temps opportun, tout ce qui se rattache historiquement, et à son point de vue, à chaque corps ainsi constitué. Que de belles pages nous aurions aujourd'hui, avec cette méthode, dans cette histoire intime du Canada !

En réponses à nos circulaires, quelques personnes nous ont avoué avec douleur que, dans des paroisses ou autres établissements déjà anciens, il ne restait aucune trace d'archives quelque peu intéressantes : c'est un motif de plus pour nous d'offrir ici, avec reconnaissance, nos sincères remerciments à Messieurs les curés et autres personnes qui nous ont transmis les renseignements qui étaient à leur disposition, et, en particulier, à MM. Vincent Plinguet et Pierre Poulin, prêtres pour leur généreuse coopération à la rédaction de cette première livraison.

Peut-être ceux qui ont été moins heureux dans leurs recherches, ceux mêmes qui ont cru échouer, tout-à-fait, se raviseront-ils : souvent, quelques faits, en apparence insignifiants ou mal liés, sont les premiers indices, les premiers anneaux d'une chaine qui vient d'ailleurs et d'un tout qui finit par se compléter.

L. A. Huguet-Latour.

PAROISSE

DE

LA VISITATION DE L'ILE-DUPAS

LETTRE SERVANT D'INTRODUCTION.

A M. J. O. Paré, prêtre, Chanoine, Secrétaire de Monseigneur l'Evêque de Montréal.

Monsieur,

Par votre lettre du 18 décembre 1862, vous me demandez de vous donner, sur ma paroisse, tous les renseignements qu'il me sera possible de me procurer, et qui pourraient, plus tard, servir de matériaux à l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Vous me pardonnerez, si je paraîs venir si tard à votre appel; c'est que la tâche n'était pas facile; vous me croirez aisément, lorsque je vous aurai dit que, dans les archives de ma paroisse, qui datent du 21 janvier 1704, il n'y a qu'une dizaine de feuilles volantes, où sont consignés les

actes de baptêmes, mariages et sépultures depuis l'établissement de la paroisse jusqu'à 1727 : que de là à 1749, il manque dix années complètes ; de plus, la première reddition de comptes de marguilliers ne date que de 1740 ; les actes d'élection de marguilliers ne remontent qu'à l'année 1807, et enfin je n'ai trouvé d'acte de délibération de fabrique ou de paroisse, pour la première fois, qu'en 1835, si on en excepte deux ou trois actes faits sur des feuilles détachées.

Que sont devenus les registres qui manquent?

Dans les premières années, les missionnaires n'écrivaient leurs actes que sur des feuilles non reliées, et on conçoit que la conservation de tels documents fût difficile. De plus, pendant que cette paroisse était desservie par le curé de Sorel, avant 1831, le presbytère de l'Ile-Dupas était occupé par des personnes qui, ne connaissant pas la valeur de ces vieux papiers jaunis par le temps, les employaient à différents usages : c'étaient, je suppose, des gens propres ; et comme ils manquaient de tapisserie, ils se servaient du papier qu'ils avaient en abondance sous la main ; aussi M. Marcotte, en arrivant à l'Ile-Dupas, dans l'automne de 1831, trouva-t-il toutes les armoires *emmuraillées* de son presbytère tapissées de feuilles de registres ; c'était un livre tout ouvert, mais malheureusement, les armoires ne pouvaient durer toujours ; elles disparurent bientôt dans la construction d'un nouveau presbytère—car elles eussent été des tablettes embarrassantes à conserver,—et comme l'ouvrage avait été fait en conscience, le papier, qui adhérait parfaitement au bois, dut être sacrifié.

M. Marcotte en recueillit toutefois un acte de baptême fait en 164... et signé par le P. Jogues, (ce baptême cer-

tainement avait été fait ailleurs, dans les courses apostoliques du Rév. Père, et l'acte en avait été déposé plus tard, avec d'autres peut-être, dans les archives de cette paroisse, car en 164... comme on le verra, il n'y avait pas encore ici de paroisse). Malheureusement, cet acte si précieux se trouve aujourd'hui perdu : M. Marcotte l'avait prêté à M. Paquin, curé de Saint-Eustache, qui travaillait alors à des mémoires sur l'histoire ecclésiastique du Canada, et la mort de M. Paquin, arrivée quelque temps après, ne permit pas à M. Marcotte de recouvrer ce document, qui était, pour lui, comme la relique d'un martyr.

Les registres, qui existent aux archives, ne contiennent guères que des redditions de comptes de marguilliers, et ne parlent en aucune façon ni des trois églises, ni des deux premiers presbytères bâtis dans cette paroisse. Pour les deux derniers presbytères, il existe des actes sur des feuilles volantes qui en donnent une connaissance suffisante.

Cependant, en parcourant ces redditions de comptes et en les confrontant les unes avec les autres, j'ai pu en tirer des déductions qui établissent à peu près la certitude : mais, dans la plupart des cas, il ne peut y avoir de date précise.

Je me suis donc vu obligé, pour les renseignements qui me manquaient, de feuilleter les actes de baptêmes et de sépultures, faits tant dans la paroisse de l'Ile-Dupas que dans la paroisse de Sorel, grand nombre de contrats de famille, et de recourir à la tradition, et c'est un moyen bien long pour celui qui veut remonter à une époque déjà éloignée.

Voilà ce qui explique mon retard et ce qui fait voir d'avance qu'il y aura quelque lacune, dans cette notice, pour certains faits que je n'aurai pu constater.

Néanmoins, vous pourrez ajouter foi à tout ce que je rapporterai ; car je le déclare fondé sur des preuves que je crois certaines. J'ai apporté à ce travail tout le zèle et toute l'ardeur dont je suis capable, parce que j'ai considéré votre projet éminemment utile pour la postérité ; c'est une belle idée dont je vous félicite dans toute la sincérité de mon âme. J'aurais désiré que ce travail fût plus digne de figurer parmi les œuvres que vous ne manquerez pas de recevoir de mes confrères ; mais que voulez-vous, l'on fait ce que l'on peut, et l'on donne ce que l'on a : ne m'en demandez donc pas davantage.

Ile-Dupas, ce 29 mars 1864.

V. PLINGUET, Ptre.

Il ne sera peut être pas hors de propos de faire remarquer, en commençant, que le nom de la paroisse s'écrivait autrefois sans la lettre *d* : M. Rameau, dans *La France aux Colonies*, écrit *Dupas* ; les Evêques de Québec dans leurs ordonnances, et tous les missionnaires et curés, qui ont écrit dans les registres jusqu'en 1808, ont écrit Dupas, du Pas, ou dupas : mais cette dernière manière étant évidemment faute, je ne la témoigne que pour faire connaître toute la vérité. Le premier qui, à cette date, ait écrit île du Pads, est Mgr. J. O. Plessis, dans son ordonnance de visite. Mgr. Panet écrivait encore, en 1819, Dupas ; cependant, depuis 1808, les curés ont adopté cette orthographe de Mgr. Plessis, en écrivant du Pads : il est probable que celui-ci l'avait prise dans l'édition des Edits et

Ordonnances qui venait de paraître (1803), et qui donne le nom de la paroisse, Ile-du-Pads.

Cependant, tous les documents du temps que j'ai vus (et j'en ai vu un grand nombre de différents auteurs, en compulsant les papiers de famille dans cette paroisse), écrivent Dupas. On trouve dans les papiers de Sieur Antoine Duteau de Grandpré, de cette paroisse, 1o. une commission de capitaine donnée à Jacques Brisset, en 1706, par le Marquis de Vaudreuil, signée de sa main et scellée de son sceau, et dans laquelle le nom de la paroisse est écrit Dupas; 2o. une ordonnance de l'Intendant Raudot, signée de sa propre main en 1710, où on trouve encore Ile Dupas. D'ailleurs, c'est ainsi qu'il est écrit dans les Edits et Ordonnances originaux conservés dans les archives de Québec, comme il appert par le témoignage de M. Bouchette qui, dans la *Description topographique du Bas-Canada*, faite en 1815, dit avoir pris ses renseignements dans le registre de l'Intendance ; il en cite la page, et en parlant de la concession de la seigneurie de l'île, il écrit Dupas. (*Page IX de l'Appendice.*)

D'ailleurs, le premier concessionnaire étant M. Dupas, comme le constatent, 1o. M. Rameau, qui a pris ses renseignements aux archives de Paris ; 2o. les registres de cette paroisse, où on voit ce nom ainsi écrit (en 1766, Chs. Dupas, ou plutôt Brisset Dupas, était marguillier en charge), on a dû donner son nom à la seigneurie de l'île, et on a dû dire l'île Dupas, comme on a dit : l'île Perrot, les îles Bouchard.

Maintenant, doit-on écrire *Dupas* ou *du Pas ?*

La question se trouvera tranchée par le nom et le titre du premier seigneur de l'Ile, qui lui a donné son nom Dans le contrat de concession que Mr. Alexandre de Ber-

thier fait, en 1677, de l'île Saint-Amand à M. Dupas, le nom de celui-ci est : *Pierre Dupas Sieur de Braché* (a), et il signe *Dupas*, etc., et non pas *Braché du Pas* ; donc on doit écrire *Dupas*.

Comment ce *d* s'est-il introduit ? demandera-t-on peut-être.

Je crois fermement que c'est par une faute de copiste. Tous ceux qui ont vu l'ancienne écriture française savent que souvent l's qui terminait les mots, était fait de manière à ressembler assez bien à *ds* ; aussi lorsqu'il s'est agi, au commencement du siècle, de livrer à l'impression les anciens Edits et Ordonnances, le copiste a-t-il pris l'un pour l'autre, et il a mis *ds* pour *s*. C'est ainsi que Dupas est devenu du Pads, et comme cette erreur parut dans le public revêtue d'une autorité officielle, elle fut adoptée comme l'orthographe véritable de cette paroisse. L'Honorable Maître-général des Postes a déjà reconnu cette erreur, et le sceau de la poste de cette paroisse porte Ile-Dupas ; et il est à espérer que tous ceux qui en prendront connaissance, reviendront à la véritable orthographe de ce nom.

Quoi qu'il en soit, la concession de la seigneurie de l'île Dupas et celle du Chicot fut accordée à M. Dupas, en 1672, le 3 novembre, sous la féconde administration de Talon, alors Intendant du Canada. (*La France aux Colonies*, p. 286, et *Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada*, par Stanislas Drapeau).

Ces deux seigneuries passèrent bientôt en d'autres mains.

(*a*) M. Dupas mourut à Sorel, le 20 décembre 1677, une fièvre violente ne lui ayant pas donné le temps de recevoir les sacrements ; il fut inhumé au même lieu deux jours après.

" Le 11 novembre 1690, *noble homme* Charles Aubert " Sieur de Lachenaye, marchand de Québec, qui en était " en possession, comme étant aux droits du Sieur Dupas, " céda, par contrat passé par devant Me. Rageot, notaire, " l'île Dupas et les îles adjacentes, avec un quart de lieue " au dessus et un quart de lieue au dessous de la rivière " du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur, pour " 1500 livres tournois, à Jacques Brisset Sieur Courchêne " et Louis Dandonneau Sieur Dusablet, représenté au " contrat par sa femme, Jeanne Lenoir (*a*). Dans le con- " trat, il reconnait avoir reçu 350frs., et pour les autres " 1150frs, les acheteurs devront payer, tous les ans, l'inté- " rêt, suivant l'ordonnance (5 par cent), jusqu'à parfait " payement qu'ils pourront effectuer en un seul ou plu- " sieurs, suivant leur convenance." Il y avait eu une maison sur l'île, mais il n'en existait plus alors.

On ne s'imagine pas aujourd'hui combien était rare l'argent à cette époque. Voici un fait qui peut en donner une idée. Les îles à l'Aigle et à la Grenouille, comprenant cinq cent soixante et cinq arpents en superficie, qui avaient été concédées le 19 octobre 1694, à Etienne Volland Sieur de Radisson, par M. le Comte de Frontenac et le Chevalier Seigneur de Champigny, Gouverneur et Intendant, furent vendues à Jacques Brisset par le dit Radisson, par contrat devant Me. Adhémar Saint-Martin, notaire à Montréal, le 13 juillet 1712, pour la somme de 300frs. du pays. En attendant le payement, qui devait être à la convenance du preneur, il y avait une rente de 15frs. par année, qui ne fut éteinte par le payement des

(*a*) Son nom était Jeanne-Marguerite Lenoir ; elle signait Jeanne Lenoir.

300frs. que le 21 janvier 1755. Un seigneur à qui il fallait quarante-deux ans et demi pour payer une somme de $50 !

Le nom de Louis Dandonneau Dusablay (a).paraît souvent dans les registres, toujours accompagné du titre de co-seigneur de l'Ile Dupas. Il était, paraît-il, de bonne noblesse, car le 9 novembre 1707, le Gouverneur, Marquis de Vaudreuil, Dame Louise-Elizabeth de Joibert, épouse de mon dit Seigneur le Gouverneur, et les Intendants Raudot, père et fils, assistaient au contrat de mariage de Delle M. Anne Dandonneau, fille du Seigneur Louis Dandonneau, avec Sieur Gauthier de la Véranderie, neveu du Sieur de Boucherville et frère cadet du Sieur de Varenne.

Jacques Brisset était beau-frère de L. Dandonneau, ayant épousé sa sœur, Marguerite Dandonneau. Il laissa, à sa mort, trois garçons et six filles, qui eurent chacun une part de la seigneurie ; les enfants de ceux-ci héritèrent, à leur tour, en subdivisant les parts, de sorte qu'il leur fut impossible d'en conserver la propriété. M. François Eno, qui, dès avant 1777, avait acquis toute la part échue aux descendants de Louis Dandonneau, se trouva plus tard possesseur de la seigneurie de l'île Dupas et du fief du Chicot. Sa veuve, qui en hérita, les laissa, à sa mort, à son neveu, Norbert Eno.

Ces seigneuries appartiennent aujourd'hui au fils de ce dernier, M. Fr.-Ant.- Edouard-Norbert Hénault, de la paroisse de Saint-Cuthbert. Son acte de naissance porte Eno.

Dans les registres de l'année 1705, on trouve le nom de Pierre Hénault dit Canada.

(a) Aujourd'hui, on écrit Dusablé.

Quelques terres seulement sont restées, comme part de seigneurie, à un des descendants de Jacques Brisset Sieur Courchène, qui, malgré la précaution qu'il prit de nommer ses trois fils Brisset Courchène, Brisset Dupas, Brisset Beaupré, n'a pu cependant empêcher ses descendants de s'appeler simplement Brisset dit Courchène. Que de noms dans cette île, pour ne pas parler des autres parties du Canada, nobles autrefois et aujourd'hui vulgaires !

Les nouveaux seigneurs eurent à cœur, paraît-il, de favoriser l'établissement de nouveaux colons dans l'île, puisque le 20 août 1703, ils concédèrent pardevant Me. Jean-Baptiste Pottier, *notaire royal et garde-notes du Roy, notre Sire en la Nouvelle-France, résident en la ville des Trois-Rivières* une terre devant servir à l'usage du curé, et sur la quelle devait être bâtie une église ou chapelle. Ce fut M. Chaigneau (dont le premier acte à Sorel est du 5 juillet précédent), prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, qui accepta, pour lui et ses successeurs, le contrat de cette terre, dont tout le prix consistait en un denier de rente annuelle et quatre messes basses à dire tous les ans et à perpétuité, à l'intention des donateurs.

On voit, par les contrats de concession, que toutes les terres de l'île Dupas furent concédées de 1700 à 1713. La plupart des premiers colons étaient venus de Champlain, à la suite du seigneur Brisset, qui était lui-même auparavant de cette paroisse.

On ne tarda pas à dire la messe dans la paroisse; car on voit, par un acte de baptême du 24 février 1704, que M. Chaigneau suppléa les cérémonies du baptême à un enfant, *à l'Isle Dupas, avant la sainte messe.*

Les habitants de l'île Dupas, aidés des habitants de Berthier, construisirent une église en bois, située sur la

terre de la fabrique, sur la pointe en haut de l'île, avec promesse de remettre, pour la construction de l'église de Berthier, quand elle se ferait, autant de matériaux qu'ils en auraient reçus eux-mêmes. On ne peut trouver de date précise de cette bâtisse; mais en 1708, le 22 octobre, M. Chs. de la Goudalie, missionnaire en l'île Dupas, dit qu'il a *inhumé le corps de Joseph Bricet dans l'église faite depuis peu de temps, n'y ayant pas encore de cymetière.* Il n'y avait eu auparavant qu'une seule sépulture faite à l'île Dupas, le 20 mars 1706, par M. Chaigneau, qui ne spécifie pas autrement le lieu où il mit le corps. Il est donc à croire que l'église existait en 1706.

Cette église, qui était en bois, comme je l'ai dit, pouvait avoir trente à quarante pieds de longueur, car elle contenait vingt-quatre bancs dont l'un à l'usage des seigneurs et un autre à l'usage du capitaine de milice.

Le presbytère ne fut pas construit de suite. La tradition porte que le desservant se retira ou demeura pendant plusieurs années dans la maison du seigneur Dandonneau, située à vingt arpents de l'église.

On voit par une note de M. l'abbé Ferland, qu'en 1683, " M. Volant, prêtre (canadien) du séminaire de Québec.... " dessert Saurel (dont les registres remontent à 1670), St. " François, Autray, Berthier et la Rivière-du-Loup, " qui ont sept lieues d'étendue ; il y a une chapelle à " Saurel longue de trente pieds et large de douze, sans " presbytère ; le prêtre y fait sa résidence ; il y a 41 " familles et 262 âmes ; dixmes : 250 frs. du Canada."

Il est certain que le missionnaire de Sorel continua de desservir les environs pendant au moins vingt ans après. Mais Sorel était éloigné de dix lieues de Repentigny, où était le missionnaire le plus voisin de ce côté ; en descen-

dant, il fallait, pour en trouver un autre, aller jusqu'à quinze lieues, à Trois-Rivières : on comprend qu'avec la foi qui distinguait nos ancêtres, ils dûssent former des établissements, autant qu'il leur était possible, dans le voisinage de celui qu'ils regardaient comme leur père, et dont ils avaient si souvent besoin, pour leurs devoirs religieux.

L'île Dupas et la côte de Berthier ayant donc vu un bon nombre d'habitants s'établir sur leurs bords, il devint visible qu'il n'était pas juste que les colons de la côte nord eûssent à traverser le fleuve, en toute saison pour se rendre à l'église ; et que l'île Dupas étant au milieu, il était plus équitable, pour les habitants des deux côtés, que le curé y fût résident. M. Jean-Baptiste Arnaud fut donc nommé, le 27 août 1720, curé de l'Ile-Dupas et desservant de Berthier et de Sorel. Il prit possession régulière de sa cure le 19 novembre de la même année, et en envoya l'acte à l'Evêché de Québec, où il est enregistré.

C'est le premier curé résident dont fassent mention les documents officiels conservés jusqu'à ce jour ; mais il est probable que son prédécesseur, M. Ysambert, fut aussi curé résident de l'Ile-Dupas, si les deux prédécesseurs immédiats de ce dernier ne le furent pas ; car M. Bouffandeau dit dans un acte de mariage du 20 juin 1719 : "Je, soussigné, prêtre de Ville-Marie, commis par Monsieur " de Belmont pour faire les fonctions curiales dans la " paroisse de l'Ile-Dupas et ses dépendances, en l'absence " de M. Ysambert, etc."

J'ai dit : *si les deux prédécesseurs*, MM. Chaigneau et de la Goudalie, *ne furent pas curés résidents de l'île*, c'est ce qui reste incertain. Mais si on fait attention que le missionnaire desservait alors les deux côtés du fleuve, et que parmi ces

paroisses, le nord était plus populeux dès 1706, puisque Saint-Sulpice contenait 61 habitants, La Valterie 117, Berthier 128, l'Ile-Dupas 55 et Sorel 104 (*La France aux Colonies* , p. 295), on sera porté à croire que le prêtre chargé de desservir ces différents lieux dût résider au centre pour la plus grande commodité de la population : ce qui est certain, c'est que des actes de mariages contractés entre des personnes de Saint-Sulpice et de LaValtrie, dans les premières années de l'établissement de la paroisse de l'Ile-Dupas, sont consignés dans les registres de l'Ile-Dupas, ainsi que les actes de sépultures faites dans les cimetières de ces différentes *côtes*, tandis qu'après l'année 1704, date des registres de l'Ile-Dupas, on ne retrouve plus dans les registres de Sorel d'actes faits pour les paroisses du nord ; ce qui semble démontrer que le prêtre missionnaire résida à l'Ile-Dupas, aussitôt que l'église y fût bâtie.

D'un autre côté, il semble que si le missionnaire eût résidé à l'Ile-Dupas, on aurait senti la nécessité de bâtir un presbytère plus tôt qu'on ne le fit ; cependant, ce ne fut qu'en 1716 qu'il fut bâti, comme on le voit par une ordonnance du 11 février de cette année, enjoignant à chacun des habitants de fournir trente-cinq pieds de bois d'équarrissage, six planches et trois madriers, suivant la répartition qui en avait été faite dans une assemblée de paroisse (*Edits et Ordonnances*, vol. 2, p. 147, édit. de 1854).

Plusieurs personnes se souviennent d'avoir vu une maison de trente pieds sur vingt-six que la tradition disait avoir été le premier presbytère.

Le 20 septembre 1721, MM. de Vaudreuil et Bégon avec Mgr. l'Evêque de Québec, avaient fait un réglement pour la division des paroisses en Canada, qui fut confirmé

par un arrêt du Conseil d'Etat du Roi en date du 3 mars 1722, et qui donne à la paroisse de l'Ile-Dupas les démarcations suivantes (*Edits et Ordonnances*, vol. 1, p. 455):

" L'Ile-Dupas. L'étendue de la paroisse de la Visitation située en cette isle, sera de tout ce qui appartient aux propriétaires de cette isle, savoir : le fief du Chicot étant sur le nord du fleuve, contenant demi-lieue de front, à prendre du côté d'en bas depuis le fief de Masquinongé, en remontant le fleuve jusqu'à la seigneurie de Berthier, les Isles à l'Aigle et à la Grenouille situées au-dessous de l'Isle Dupas, la dite Isle Dupas, l'Isle aux Vaches, située dans le chenail du nord, environ vis-à-vis le milieu de la dite Isle Dupas, et la petite Isle Saint-Pierre, située dans le chenail du sud, vis-a-vis le bout d'en-haut de la dite Isle Dupas ; et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, Berthier, Dorvilliers, Dautray, La Noraye et Saurel, jusqu'à ce qu'il y ait un curé établi à Berthier et un à Saurel."

Le 16 septembre 1726, M. Arnaud,pour cause d'infirmité, obtint de Mgr. de St. Vallier une obligation de 400 frs. La paroisse fut alors desservie d'abord par le R. P. Emmanuel Crespel, curé de Sorel, et ensuite par M. Gaillard, qui résidait alors à Dautray, jusqu'au premier octobre 1729, époque à laquelle M. Arnaud put reprendre la cure, qu'il abandonna définitivement quelques années plus tard. Son dernier acte est du 17 octobre 1732. Depuis cette date jusqu'au 6 décembre 1737, il n'y a point de registre ; il n'y a que l'acte de sépulture de Jacques Brisset, co-seigneur de cette paroisse, qui fut inhumé dans l'église le 29 mars 1736, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en l'absence *de* curé, par celui de Saurel.

On voit, par cet acte, que Sorel avait alors son curé

résident, et comme le nom de M. Gaillard, qui avait, quelques années auparavant, desservi l'Ile-Dupas, pendant la maladie de M. Arnaud, ne se trouve pas sur les registres de Sorel, non plus que celui de M. Arnaud, après qu'il eût repris sa cure en 1729, il s'ensuit que le curé de l'Ile-Dupas ne fut chargé de la desserte de Sorel que jusqu'en 1726 ; il continua cependant à desservir Berthier et LaNoraye.

Dans un recensement fait en juin 1729, il se trouvait dans l'île Dupas 25 familles : 9 hommes au-dessus de 50 ans, 22 au-dessous de 50 ans ; 29 femmes ou veuves, 10 garçons et 11 filles au-dessus de 15 ans, 46 garçons et 44 filles au-dessous de 15 ans.

En 1742, quoiqu'il n'y eût pas à Berthier de curé résident, il devait y avoir une église ou chapelle et un presbytère, puisque l'Evêque de Québec date de Berthier son ordonnance de visite pour la paroisse de l'Ile-Dupas.

En 1749, l'église, qui ne comptait pas encore cinquante ans d'existence, menaçait déjà ruine ; de là l'ordonnance de l'Evêque de Québec que tout le monde lira avec intérêt, en admirant comme le bon Evêque prend soin de régler toute chose dans les moindres détails, pour qu'il n'y ait point de malentendu, et pour que tout le monde soit content :

" Nous, Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, Evêque de Québec, etc.

" Dans le cours de nos visites ce 4 juin 1749, Nous avons alloué et approuvé les précédents comptes et ordonné que dans la suite on rapportera tout au long et la recette et la dépense suivant ce qui est prescrit dans notre Rituel.

" Ordonné 2o. de faire nettoyer le cimetière.

" 3o. Avons ordonné de bâtir une nouvelle église plus vaste et plus décente ; déclarons que faute de ce faire, Nous serons incessamment obligé d'interdire celle qui subsiste, à moins qu'elle ne soit parfaitement raccommodée.

" 4o. Permettons, sur les représentations d'un très-grand nombre d'habitants,à M. Dugué, mission. et au marguillier en charge et à d'autres nommés par une délibération, de changer la terre actuelle de l'église avec une terre qu'offre un nommé Beaupré d'un arpent de front sur toute la profondeur de l'isle, à la charge de fournir un chemin nécessaire sur ce qui lui reste, le dit échange fait et après avoir obtenu l'agrément de Madame DuSablé, ordonnons que l'église que l'on doit construire en pierres soit placée sur le dit arpent.

" Consentons que les seigneurs soient placés dans la nouvelle église et ayent les mêmes honneurs qu'ils ont de droit dans celle qui subsiste maintenant.

" Les proportions de la dite église seront trente-deux pieds de large de dedans en dedans, et la longueur au moins de soixante-huit ou soixante-dix pieds.

" Ordonnons que les habitants de l'Isle St. Ignace et de l'Isle Madame y contribuent également que ceux de l'Isle Dupas.Pour cet effet,il sera tenu une délîberation et nommé des syndics pour faire un état estimatif des dépenses et obtenir de M. le Commissaire la permission de faire la répartition et en poursuivre l'homologation. Avons exhorté, auparavant de commencer la bâtisse, les habitants tant de l'Isle Dupas que de l'Isle St. Ignace à travailler de concert à faire le chemin." — Du consentement des habitants cy-dessous dénommés, sçavoir : Jean Bernard Brisset, Marie Billi pour son époux, Alexis Auré, Noel Carpentier, Charles Fafard, Joseph Didier, tant pour luy

qu'au nom de la veuve Préville, Pierre L'oiseau, Laurent L'oiseau, Pierre Duteau, Pierre Cailla, Alexis Duteau, Réné Rinville, Marie Neveu pour son mari, Catherine Duteau Joseph Brisset, Charles Dandonneau.

" Avons ordonné qu'à l'exception des bancs des seigneurs, du capitaine, les bancs de la nouvelle église seront tirés au sort par les habitants de l'Isle Dupas, de l'Isle St. Ignace et l'Isle Madame. Les habitants qui ont des bancs dans l'ancienne église ne payeront point d'entrée ; tous les autres ne payeront qu'une pistole pour la première fois. La rente des bancs sera toute égale d'un écu par an.

" Avons déclaré qu'on peut et qu'on doit faire crier les bancs après la mort du dernier possesseur.

" Avons ordonné de faire donner le pain béni dès dimanche prochain, en passant la maison de M. la Coulonnerie.

" La présente ordonnance sera lue et publiée au prône de la Grande Messe et copie d'icelle à Nous envoyée sous deux mois. (*Ajouté de la main même de l'Evêque*) : Bien entendu que les marguilliers prendront tous les matériaux de l'église, du cimetière et du presbytère et les pierres pour leur nouvelle bâtisse.

(Signé) ✝ h. m. Evêque de Québec.

Par Monseigneur,

SARAULT."

On voit, par cette ordonnance, que le fief du Chicot, qui aujourd'hui fait partie de la paroisse de Saint-Cuthbert, ne faisait déjà plus partie de la paroisse de l'Ile-Dupas ; celle-ci se composait alors (outre les îles à l'Aigle et aux Vaches, où personne n'était encore établi, et qui ne

sont guères considérables), des trois îles mentionnées dans l'ordonnance. L'île Madame n'appartient plus à la paroisse de l'Ile-Dupas, et fait, depuis longtemps, partie de la paroisse de Sorel.

Je ne quitterai pas cette première église de la paroisse sans rapporter tout ce qui s'y rattache. L'on croit assez généralement ici qu'il y eut un prêtre inhumé dans cette église ; quoique, dans les registres qui existent, je n'aie rien découvert qui pût confirmer cette tradition, je crois celle-ci fondée sur une *histoire de revenant*, que j'ai hésité à consigner ici ; mais me souvenant de celle racontée par M. le chevalier J. C. Taché, dans ses *Forestiers et Voyageurs* des *Soirées Canadiennes* (vol. de 1863, p. 167) : pourquoi pas ? me dis-je, et la voici :

On avait remarqué plusieurs fois, dans l'église, au milieu de la nuit, une lumière plus forte que celle donnée par la lampe ordinaire ; d'abord on en fit peu de cas ; puis, comme la lumière continuait d'apparaître toutes les nuits, on s'en émut, et on résolut d'éclaircir la chose ; on se réunit donc au nombre de quatre à cinq pour se donner un peu de courage, et l'on s'avança sur une seule ligne vers l'église; mais quelle ne fut pas la stupéfaction de ces hommes, lorsqu'ils virent au pied de l'autel un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, et demeurant toujours au même lieu ! Ils n'osèrent pas entrer et s'en retournèrent, même un peu plus vite qu'ils n'étaient venus, et, de retour chez eux, ils se livrèrent à mille conjectures.

En entendant parler de ce qui se passait, un nommé Jacques Valois (le trisaïeul de celui de qui je tiens ces détails, et le père de ceux qui s'établirent à LaChine et à la Pointe-Claire), plus brave que les autres, s'engagea à entrer dans l'église, pour voir de

plus près ce dont il s'agissait. Un soir donc, après la veillée avec ses amis, il se rendit à l'église, fit sa prière et attendit. Vers minuit, il vit un prêtre, en soutane, sortir de la sacristie, allumer deux cierges aux extrémités de l'autel, tout préparer pour une messe, et rentrer dans le lieu d'où il venait de sortir. Quelques instants après, il l'en vit ressortir, revêtu de ses ornements, portant le calice, et monter à l'autel. Pensant bien que la messe allait avoir lieu, notre Valois se rend au pied de l'autel, sert la messe qui se dit à l'ordinaire, et reconduit le célébrant à la sacristie ; celui-ci, après avoir salué la croix, se tourne de son côté et lui dit : "Depuis trois ans, je viens ici toutes les nuits, pour " redire une messe que j'ai dite avec trop de précipitation " pendant ma vie ; j'étais condamné à y venir jusqu'à ce " que j'eusse trouvé un servant ; grâce à vous, ma pénitence " est terminée, je vous remercie." Et il disparut.

Dans ces traditions, il y a toujours un enseignement ; la morale de la légende de M. Taché est : Respect aux morts ; la conséquence de celle que je viens de rapporter est qu'il faut rendre service à *tous* ceux qui ont besoin de nous. N'en pourrait-on pas tirer une autre : qu'il ne faut pas avoir peur des morts ? De ces trois conséquences, la première et même la seconde seront facilement admises de tout le monde ; mais pour la troisième, je pense que d'ici à longtemps, il y en aura plus d'un qui aura de la peine à l'admettre comme règle de pratique. Que voulez-vous, n'est pas *Valois* qui veut.

En 1750, la population de l'Ile-Dupas fournissait trente-six hommes de milice (*La France aux Colonies*, p. 303).

En conséquence de l'ordre de l'évêque, il se fit une assemblée des paroissiens qui reçurent avec soumission son ordonnance, et le 29 janvier 1750, Me Monmerqué,

notaire royal, résidant à Contrecœur, passait le contrat d'échange qui devait placer l'église et la résidence du curé à une demi-lieue plus bas dans l'île ; la terre nouvelle conservait seulement l'obligation du denier de rente annuelle et des quatre messes à l'intention des premiers donateurs. Ce fut M. Duguay, curé, qui accepta ce contrat, avec MM. Joseph Casaubon-Didier, marguillier en charge, et Joseph Denis, second marguillier. Il n'y a toujours eu et il n'y a encore, dans cette paroisse, que deux marguilliers dans le banc-d'œuvre.

Il n'y avait plus qu'à bâtir. Aujourd'hui, toutes les démarches à faire, les frais de répartition effraient un peu ceux qui ont à les faire ; alors on n'y pensait pas ; le tout se faisait à l'amiable et était bientôt terminé. Pour vous mettre à même de mieux juger, je ne puis résister au plaisir de vous copier ici un document qui vous présentera : 1° le résultat d'une assemblée de paroisse ; 2° la répartition et ses différentes parties ; 3° l'homologation. Ne vous effrayez pas trop ; malgré l'énoncé de ces trois chefs, ce ne sera pas long ; ce sera plus long à copier, d'autant plus que j'en dois conserver exactement l'orthographe. Voici :

" Ce jour quatorzième juin de l'année mil sept cents " cinquante à l'issue de la grande messe les quatres sin- " dics et les marguilliers en charge de la parroisse de la " visitation de la tres Ste. Vierge en l'isle-Dupas sestant " assemblés avec tous les autres habitants de la dite par- " roisse en la maison presbiteralle et ce apres avoir été " avertis au pronne de la grande messe le dimanche pre- " cedent pour faire la repartition des materiaux néces- " saires pour la batisse d'une nouvelle Eglise de pierre " ordonné par Monseigneur Leveque en sa visite le qua-

" trieme juin de l'année mil Sept cents quaranteneuf " apres avoir cueilli les voix d'un chacun, ils ont con- " venus et tombés daccord decequi suit scavoir.

" 1mo. que chacqu'un habitant et autres ayant des terres " dans la dite parroisse fourniront pour la batisse de la " dite Eglise une toise moins un demie quard de pierre, " trois barriques de chaux, six madriés de dix pieds, " huit planches de dix pieds et dixhuit livres en argent " du pays.

" 2do. la dite assemblée a deliberé et convenue qu'en " cas que quelqu'un de ceux qui ont des terres dans la " parroisse refuse de fournir ce qui a été deliberé qûe les " sindics ayent a se pourvoir par Monsieur le commissaire " et Subdelegué de Mr l'intendant pour par voix de jus- " tice et contrainte obliger les contrevenants.

" 3io. la dite assemblée a deliberé et convenue que ceux " qui ne voudrons pas charoier la pierre soient condamnés " par Monsieur le commissaire a payer la somme de qua- " rante livres par toise de pierre.

" 4to. l'assemblée a deliberé et convenus que ceux qui " ne fourniront pas de journées aux massons et aux " charpentiers pour la batisse de l'Eglise payerons à ceux " qui travailleront en leurs lieux et place trois livres par " jour, si ce n'est en cas de maladie en quel cas ils ne " payeront rien.

" Fait et passé, et convenus en la maison presbiteralle, " le meme jour et an que dessus enpresence de touts les " habitants désnommés cy après lesquels supplient hum- " blement Monsieur le commissaire d'homologuer la ditte " deliberation et d'authoriser les sindics pour agir en con- " séquence de ce qui a été convenus et deliberé par l'as- " semblée dont la plus grande partie deceux qui étaient

" presents ont declare ne scavoir signer de ce enquis " par l'ordonnance a la reserve de Mr Caillia capitaine " de milice, de Charles fafard second capitaine, d'An- " toine Brisset, de Charles Dandonneau, de joseph ri- " vard et de pierre loiseau qui signent apresque tous " les autres habitants cy apres désnommés et consen- " tants à la ditte deliberation auront été inscrits sur la " presente repartition par noms et surnoms comme sobli- " geant de bonne volonté et sans contrainte a executer de " point en point touts les articles cy dessus mentionés, " scavoir

" Ce tout considéres touts ceux qui consentent a la " susdite repartition supplient de rechef M. le commis- " saire d'ordonner que les sindics fassent saisir les ter- " res, grains, ou meubles des contrevenants en foy de " quoy les desnommés cy devant qui ont déclares sca- " voir signer signent pour toutte l'assemblée ainsique " pour eux le meme jour et an que dessus. (signé) Cathe- " rine Lepellé. Charles Fafart, Antoine Bricet. joseph " rivard. Charles dandonneau. pierre Caillia. pierre loi- " seau.

" Veu l'acte d'assemblée cy donnée ensemble la repar- " tition faite par les habitants de la Paroisse de la Visita- " tion à l'Isle Dupas, pour la Batisse d'une Eglise en " pierre, nous l'avons homologuée et homologuons " pour être executée selon sa forme et teneur a peine " contre les contrevenants de douze livres d'amende apli- " cable à la fabrique de la dr Paroisse. Dont & du tout don- " nons executoire."

" fait à Montréal le 18 juin 1750.

" Mandons"

(*La signature est déchirée.*)

L'année où eut lieu la pose de la première pierre de cette église est marquée par ce compte de recette qui trouve sa place entre la collecte du mois de février et celle du mois de mars (les collectes sont toutes marquées par ordre de mois) :

1751. *Reçu pour la première pierre et la queste cy* 1 *fr*. 10*s*.

L'église, qui avait soixante et douze pieds sur trente, était terminée à la fin de l'année 1752 ou au commencement de 1753, car le marguillier de cette première année ne rend compte que du payement de vingt-deux bancs, ce qui était le nombre exact que contenait la première église, et dans la reddition de compte du marguillier de 1753, les bancs se trouvent au nombre de quarante et un payant, quarante-trois en tout.

Les bancs continuèrent jusqu'en 1780 inclusivement à ne payer qu'un écu de rente annuelle ; en 1781, ils commencèrent à être de divers prix et ont toujours continué depuis à .être vendus au plus haut enchérisseur et à payer pour rente annuelle le prix auquel ils étaient adjugés, sans entrée distincte du prix d'adjudication.

C'est un peu avant l'époque de la bâtisse de cette église à l'Ile-Dupas que la paroisse de Berthier eut son curé résident. Un jugement de l'Intendant du Canada, donné le 23 février 1748, témoigne que le Père Michel LeVasseur faisait alors les fonctions curiales de Berthier (*Edits et Ordonnances*, Vol. 2, p. 581). De plus, M. Duguay déclare dans l'acte d'un baptême qu'il fit le 6 février 1747, que l'enfant étant de Berthier, les parens ne sont venus le trouver que parce que leur missionnaire était absent. On voit aussi par une ordonnance de 1747 que M. Jorian était alors curé de Berthier (*Edits et Ordon.*, Vol. 3, p. 367).

M. LaTaille, qui, en 1751, avait succédé à M. Duguay, demeura dans l'Ile-Dupas jusqu'en 1766, et fut le dernier curé résident de l'île à cette époque.

Le nombre des prêtres était si peu considérable alors que l'évêque ne pouvait en consacrer un exclusivement à une aussi faible population. On annonça donc aux paroissiens que dorénavant ils seraient desservis par le curé de Sorel. Quelle triste nouvelle ce fut pour eux! Que de larmes ils répandirent, lorsqu'ils virent leur curé, après leur avoir dit un dernier adieu, s'éloigner d'eux, pour ne plus revenir!

Lorsqu'une paroisse voit son curé remplacé par un autre, elle regrette toujours celui auquel elle s'est attachée ; c'est son père, c'est son prêtre, comme je l'ai entendu dire quelquefois énergiquement, et bien des larmes amères sont souvent versées. Pourtant, elle sait que son successeur est nommé, il va arriver ; les secours spirituels seront les mêmes et aussi faciles, on n'en sera pas plus privé qu'auparavant; la famille sera toujours avec son père; mais ici ce n'est plus la même chose : dans la pensée de ces pauvres abandonnés, ils sont orphelins, ils entrent dans une autre famille, ils ne s'y croient reçus que par charité ; ce curé, c'est le curé de la paroisse voisine, ce n'est pas le leur, il ne vit pas au milieu d'eux, comme un père au milieu de ses enfants. Et puis tous les quinze jours, pour la messe (*a*), pour chaque baptême, pour chaque malade, etc., il faudra faire deux fois (l'aller et le retour) une ou deux lieues en canot, et tout habiles

(*a*) Depuis 1817, M. Kelly ayant un vicaire, la messe eut lieu tous les quinze jours à l'Ile-Dupas; mais avant cette époque, les curés de Sorel, n'ayant point de vicaire, ne pouvaient donner la messe à l'île qu'environ une fois par mois.

que soient les habitants des îles à diriger un canot, il y a les vents et les glaces de l'automne et du printemps, avec lesquels il faut bien compter un peu et quelquefois beaucoup ; et s'il y a quelque malade en pressant danger de mort dans ces moments-là....... Et dans le temps du catéchisme, quel embarras pour les enfants qui se préparent à la première communion ! Encore, si cette privation ne devait durer que quelques mois, quelques années même ; mais, de 1766 à 1831, pendant soixante et cinq ans, les habitants de l'Ile-Dupas furent desservis par les curés de Sorel. Pendant trente-trois ans, ils furent privés du bonheur de recevoir chez eux la visite de leur évêque ; cette fête de famille, si chère au cœur de tous nos bons habitants, que ni la pluie, ni la distance, ni les travaux, quelque pressants qu'ils soient, ne peuvent les retenir, quand il s'agit d'en jouir, cette fête n'existait pas pour eux. Ils n'étaient qu'invités, comme des étrangers ; ils ne pouvaient faire les honneurs de la réception à celui pour lequel ils avaient un respect qui n'avait d'égal que leur amour ; ils n'étaient pas les maîtres du lieu ; aussi, tandis que la joie et l'allégresse éclataient sur tous les visages autour d'eux, on voyait les larmes couler silencieusement sur leurs figures attristées. Pauvres gens ! qu'ils ont souffert pendant un si long temps !

Quand un curé, après une absence de quelques jours, revient dans sa paroisse, il entend souvent répéter autour de lui : " Oh ! nous sommes contents de vous voir re-" venu, nous nous sommes ennuyés, et quoique nous " n'eussions pas besoin de votre ministère, nous sentions " que vous n'étiez pas là, et nous avions besoin de vous " voir."

Cela est naturel, car le prêtre est la vie de sa paroisse,

et nos habitants le sentent bien. Que s'il en est ainsi pour un éloignement de quelques jours, qu'est-ce donc, lorsqu'il y a absence continue ? Pour le comprendre, il faut avoir entendu ceux qui ont éprouvé cette privation, raconter eux-mêmes leurs peines d'autrefois. Le souvenir qu'ils évoquent ainsi fait quelquefois perler une larme au bord de leurs paupières, mais en l'essuyant : " C'est de bonheur, disent-ils, que nous pleurons, tant " nous sommes heureux maintenant."

M. Filiau, qui était curé de Sorel depuis 1762, commença à desservir la paroisse de l'Ile-Dupas en 1766. Dans un acte de reddition de compte d'un marguillier en 1769, il se dit curé de la paroisse de la Visitation N.-D. *dans l'île Saint-Antoine*, seigneurie de Dupas. Ne serait-il pas probable que, lorsque l'île Saint-Ignace, que M. Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, nomma ainsi le 18 septembre, par égard pour le R.P. Paul LeJeune, supérieur des Jésuites, qui l'accompagnait dans une visite sur le fleuve Saint-Laurent en 1637, fut réunie à la paroisse de la Visitation, l'île où était située l'église ait été, à son tour, mise, par quelque père Récollet, sous l'invocation de saint Antoine ? Toujours est-il certain que le chenal, au nord de l'île Dupas, porte encore aujourd'hui le nom de chenal de Saint-Antoine. L'eau, qui ne garde aucune trace, a retenu son nom, tandis que la terre a perdu le sien ; il est vrai qu'elle n'est pas terre ferme(*a*).

(*a*) J'ai trouvé, depuis que ce qui précède est écrit, deux documents de 1706 : un contrat de concession, et un contrat de mariage, reçus tous deux par Mr Antoine Adhémar-Saint-Martin, notaire à Montréal, où il fait mention de l'île Saint-Antoine, autrement nommée île Dupas. En 1705, Daniel Normandin, notaire à Champlain, dit aussi dans un acte, île Saint-Antoine, à plusieurs reprises. Michel Lefebvre Lasiseres, arpenteur des Trois-Rivières, appelle aussi dans trois procès-verbaux de 1701, l'île Dupas, île Saint-Antoine de Padoue. Ainsi ce n'est pas

En 1774, M. Filiau fit présent à la paroisse, pour la visite des malades, d'une calèche qui coûta $8.33, et il fit faire, à ses frais, un confessional qu'il paya $8.00.

Voici un état des principales dépenses de la fabrique, qui montre les réparations et les décorations que l'on fit à l'église, et le temps où elles furent faites, ainsi que le prix qu'elles coûtèrent:

		frs.	s.
1774.	Tableau de la Visitation en bas-relief, par M. Hardy, sculpteur d'Yamachiche	450	0
1778.	Surplis et linge	200	0
1779.	Rétablissement des planchers du sanctuaire et de la nef	514	17
1780.	Réparations à l'intérieur de l'église	348	0
1781.	Décorations à l'intérieur	1641	0
1786.	Ornements, dais et tapis	430	0
1788.	Tableau du maître-autel, un autre de saint Roch et cadres	607	0
1792.	Encensoir d'argent	624	0
1799.	Ostensoir d'argent	500	0
——.	Bénitier d'argent	318	0
1800.	Argenture d'un christ et de six chandeliers de bois	270	0
1802.	Un autel à la Romaine ; c'est celui qui est encore dans l'église, tel que redoré en 1825	892	0
1804.	Châssis neufs de l'église	528	0
1820.	Décorations à l'intérieur, par Quevillon, sculpteur	2797	0
1825.	Peinture et dorure, par Glackmeyer	2018	0
1831.	Stalles du chœur et confessional, par Vincent Chartrand et Marquet	624	0
——.	Réparations à la chapelle Saint-Roch, par les mêmes	3000	0
——.	Tableau de saint Roch, par Audy	192	0

Celui qui avait été acheté en 1788 fut alors donné à l'église de Saint-Ambroise de Kildare.

---

seulement lorsque l'île Saint-Ignace fut réunie en paroisse à l'île Dupas, que celle-ci prit le nom de Saint-Antoine ; elle était ainsi nommée avant qu'il y eût une église ; elles reçurent peut-être leurs noms en même temps ; toujours ce fut une belle idée de placer ces deux îles, les plus considérables de toutes celles qui sont situées à l'entrée du lac Saint-Pierre, sous l'invocation des patrons des deux maisons religieuses qui avaient envoyé les premiers missionnaires en Canada. Elles avaient, ce semble, par ce trait de ressemblance, un certain droit d'être réunies en une seule paroisse ; ce fut, de plus, un prêtre de Saint-Sulpice qui en commença la desserte. Toutes ces considérations contribuent à rehausser davantage, à nos yeux, la paroisse de l'Ile-Dupas, car on est toujours fier de son nom et de ses ancêtres, et on a raison de l'être, quand ils sont honorables.

Y eut-il un presbytère construit, à l'endroit où fut la seconde église, à une demi-lieue de la première, ou le curé se servit-il d'une maison qui aurait été sur la terre, lors de l'échange ? C'est ce qu'on ne peut découvrir ; cependant, la première supposition est plus vraisemblable. Toujours est-il que le 19 juin 1774, (comme le témoigne un marché, *fait de bonne foi*, qu'on trouve aux archives de la fabrique), M. Filiau et les syndics, Jos. Dandonneau, Vital Vilandré, Jean-Baptiste Lincourt et Louis Plante, firent marché avec Antoine Parant, maître-entrepreneur en *massonne* (*a*), pour un presbytère de quarante et un pieds de long sur trente-trois de large, en dehors, à commencer le 10 juin 1775, et le continuer jusqu'à la perfection en ce qui dépend du marteau et de la truelle, pour la somme de $79.17. Les syndics s'obligent de plus à loger, nourrir et coucher tous les ouvriers, de faire mettre *à pied d'œuvre* tous les matériaux nécessaires à l'ouvrage, promettant aussi des hommes de corvée selon le besoin. L'ouvrage fut terminé dans l'automne suivant, car le 4 février 1776 (témoin ici un second document semblable au premier), M. Martel, alors desservant de l'Ile-Dupas, et les syndics sus-nommés passèrent un marché avec Louis Cartier, maître-entrepreneur en menuiserie ; celui-ci promit de faire tout l'ouvrage nécessaire pour bien terminer le presbytère, qui devait être livré à la fin de juillet suivant, pour la somme de $58.33. Les syndics s'obligent encore à nourrir les ouvriers, mais on ne dit pas qui doit fournir les matériaux.

Le 5 janvier 1789, les paroissiens, dans une assemblée publique, *voyant la nécessité de chauffer le presbytère pour sa*

(*a*) Probablement ces bons vieux faisaient dériver ce mot de la masse de pierres qu'élevait l'ouvrier.

conservation et leur propre besoin, aux jours de festes et offices, et aussi la sacristie comme leur étant nécessaire aux jours de dimanches, festes et autres messes, s'obligeaient à fournir, chacun, une voie de bois, tous les ans, aux premières neiges, pour le dit objet.

Dans le mois de septembre 1802, les paroissiens s'engagèrent par écrit, vu la médiocrité des revenus du curé desservant, de lui payer, outre la dime des grains, la vingt-sixième livre de filasse, de tabac, chacun douze bottes de *fin foin*, et une demi-corde de bois ; ce dernier article à la condition que le curé ferait chauffer la salle publique et la sacristie. Cependant personne ne se souvient que cet engagement ait été mis à exécution.

M. Martel, qui avait été nommé curé de Sorel, aussitôt après son ordination en 1775, et qui mourut le 9 avril 1805, fut remplacé par M. Brouillet, qui ne fut nommé que desservant des paroisses de Sorel et de l'Ile-Dupas, le 11 mai 1805.

M. Lenoir, qui fut nommé curé dans l'automne de la même année, n'a que deux actes de baptême signés de lui, pendant neuf à dix mois qu'il vécut encore ; il fut presque toujours malade, et la paroisse de l'Ile-Dupas fut, la plus grande partie de cette année, desservie par le curé de Berthier.

Le 5 juillet 1806, Albert Farly, propriétaire d'une terre voisine de l'église, vendit à la fabrique, pour la somme de $40.00, un terrein de la contenance de cent soixante et sept pieds et demi de profondeur sur trente pieds et demi de largeur, à en commencer la jouissance, dit le contrat, depuis environ vingt ans qu'elle est en possession ; ce terrein forme une partie du cimetière.

Le premier acte que l'on trouve pour l'élection d'un

marguillier est en 1807, sous M. Boissonault, qui appela à l'assemblée les marguilliers anciens et nouveaux et les notables, tout le temps qu'il fut curé. MM. Bruneau, Joyer et Bourget n'appelèrent que les marguilliers anciens et nouveaux. M. Kelly appela les notables les trois premières années, 1817, 1818 et 1819 ; ensuite, il ne fait mention que des marguilliers anciens et nouveaux jusqu'en 1830, où il appelle de nouveau les notables, ce qui a toujours continué depuis cette époque, tant pour l'élection des marguilliers que pour la reddition de leurs comptes. Avant 1807, les comptes ne se rendaient en assemblée que de marguilliers, et il n'avait jamais été question de notables.

Depuis longtemps, les habitants de l'Ile-Dupas demandaient un curé résident ; à chaque visite de l'évêque, ils faisaient instance auprès de lui, mais le curé qui les desservait ne voyant jamais la nécessité pressante d'un changement, les choses demeurèrent dans le même état, jusqu'à ce qu'enfin M. Lamotte, curé de Berthier, voulut bien se charger de leur requête, et plaider leur cause auprès de l'évêque. On leur promit un curé pour l'automne de 1830, s'ils faisaient quelques réparations nécessaires au presbytère. Par les soins de M. Lamotte, une assemblée des habitants eut lieu le 29 septembre, et le même jour, un marché fut conclu avec des ouvriers pour les réparations, qui furent terminées le 30 octobre suivant, moyennant le prix de $180. Les habitants de l'île Saint-Ignace, n'espérant pas avoir de curé, ne voulurent pas contribuer à ces dépenses, les habitants de l'Ile-Dupas en firent seuls les frais.

Cependant l'évêque de Québec nomma M. Bedard, qui arrivait de mission, à la cure de l'Ile-Dupas ; mais M.

Kelly, qui avait eu connaissance des préparatifs que l'on faisait, dans cette paroisse, pour la réception du nouveau curé, descend à Québec, y rencontre M. Bedard qui se préparait à venir prendre possession de sa nouvelle cure, l'engage à retarder son départ pour monter en même temps que lui, et profite de ce temps pour faire révoquer par l'évêque la lettre qu'il venait de donner à M. Bedard. Celui-ci, quelques jours plus tard, fut nommé curé de Saint Rémi, et l'Ile-Dupas fut un an à attendre son curé, qui arriva enfin au commencement d'octobre 1831, dans la personne de M. Marcotte.

Le jour où il fit son entrée dans la paroisse fut pour celle-ci un jour de joie et d'allégresse. La cloche, si longtemps muette pour ces sortes d'événements, annonça, par ses sons joyeux, aux paroisses voisines que l'Ile-Dupas n'était plus orpheline, qu'elle n'avait plus rien à leur envier, qu'elle avait son curé. Celui-ci, en mettant le pied sur l'île, voulut faire arrêter ce *carillon*, auquel, prétendait-il, il n'avait pas droit ; mais M. F. X. Désy lui répondit, en saluant, que tant que M. le curé n'aurait pas pris possession de son presbytère, il n'avait aucun droit de commander ; et tous d'applaudir, et la cloche de continuer à sonner à toute volée. Les habitants de cette paroisse n'oublieront jamais la date de l'année où ce curé, qu'ils ont d'ailleurs tant aimé, vint demeurer au milieu d'eux : 1831 ne s'effacera jamais de leur mémoire.

Comme l'évêque craignait que les revenus d'une si petite paroisse ne fûssent pas suffisants pour l'entretien honnête d'un prêtre, les habitants de l'Ile-Dupas s'étaient engagés, par un acte du 30 septembre 1831, à payer au curé, outre la dime ordinaire, celle des patates, quarante cordes de bois et six cents bottes de foin, par année

Ils furent déchargés, par l'évêque, de cette obligation, trois ans après, sur la demande du curé même, qui assura à Sa Grandeur que les revenus ordinaires étaient suffisants pour l'entretien de sa maison.

Le premier janvier 1834, les habitants, voyant que le presbytère avait besoin de réparations si considérables qu'il serait plus avantageux d'en bâtir un neuf, adressèrent à Mgr. de Telmesse une requête, pour lui demander de permettre à la fabrique de fournir la somme de quatre cents piastres, pour les aider à la construction du presbytère, qui devait être de même dimension et à la même place que le précédent ; l'évêque le leur accorda, à condition qu'ils fourniraient le reste de la dépense par contributions volontaires, ce qui eut lieu.

C'est le 25 janvier 1834 qu'eut lieu l'érection canonique de la paroisse, qui comprend aujourd'hui l'île Dupas, l'île Saint-Ignace, l'île à l'Aigle, l'île à la Grenouille, l'île aux Vaches, l'île Saint-Amand et les trois petites îles Saint-Pierre, autrement nommées île Ducharme, île Manon et île des Plantes. Ce n'est que le 16 août 1842 qu'elle fut érigée civilement.

Un missionnaire chez les sauvages qui lui demandaient de mettre des poêles dans l'église de la mission, comme il y en avait dans les paroisses voisines, leur demandait, à son tour, si leur dévotion était éteinte ; et comme ils ne comprenaient pas : "Ne savez-vous pas, " leur disait-il, que celui qui a la dévotion au cœur n'a " pas besoin de feu extérieur, et qu'on ne voit tant de " poêles dans les églises que depuis que la foi s'est ralen- " tie ? " Il est probable que cette sentence n'était pas connue à l'Ile-Dupas, autrement les habitants ne se seraient pas exposés à se la faire appliquer. Ils deman-

dèrent donc, à la fin de l'année 1835, à leur curé et aux marguilliers de faire chauffer l'église, persuadés qu'ils étaient, eux, que leur dévotion n'en serait que plus recueillie, lorsque leurs corps n'auraient pas à souffrir du froid. On mit donc dans l'église deux poêles qui ont, tous les hivers, répandu leur chaleur bienfaisante ; et l'on ne s'est pas aperçu que la dévotion en fût refroidie.

Monseigneur l'évêque de Québec ayant permis aux fabriques, par une circulaire en date du 2 mai 1836, d'employer le quart de leurs revenus au soutien d'une école de paroisse, les marguilliers, dans une assemblée du 12 juin suivant, autorisèrent M. le curé à employer, tous les ans, le quart des revenus de la fabrique, la première année pour la construction de la maison, et chaque année subséquente, pour l'entretien de l'école ; les parens des enfants qui devaient fréquenter la dite école, devant fournir chacun deux piastres pour aider à la bâtisse. Cette maison fut construite sur le terrein de la fabrique, et l'école devait être sous la direction du curé et des deux marguilliers de l'œuvre. Cette école subsista ainsi pendant dix ans ; en 1846, la maison fut vendue, et le produit de la vente fut consacré au soutien de deux autres écoles qui commençaient à être en opération dans des lieux plus appropriés au besoin de la population, et qui ont toujours subsisté depuis ce temps.

Le 14 septembre 1836, le Chemin de la Croix fut érigé dans l'église par M. Gagnon, curé de Berthier, en vertu d'une commission de Mgr. J. J. Lartigue.

En 1839, la fabrique fit la dépense de deux mille neuf cent treize francs ($485.50) pour l'achat d'ornements et de linge d'autel.

En 1847, l'église avait près de cent ans d'existence ; les

planchers, les châssis, la couverture s'en allaient en ruines ; le curé et la paroisse étaient d'avis d'en bâtir une nouvelle. Le curé en parla à Mgr. de Martyropolis, qui faisait la visite cette année-là ; l'évêque parut approuver ce projet ; mais malheureusement, un individu trouva le moyen de faire croire à l'évêque, que, s'il ordonnait une nouvelle église, il allait mettre le trouble dans la paroisse ; que tous les paroissiens sentaient le besoin de réparer leur église, mais que le plus grand nombre étaient opposés à ce qu'on eu bâtit une nouvelle. L'évêque, qui ne voulait que la paix et l'union, se contenta de laisser une ordonnance de faire des planchers neufs, des portes, des châssis et les réparations nécessaires au clocher et à la couverture.

Rien de tout cela ne se fit ; bien plus, le curé, qui aimait sa paroisse et qui en était tendrement aimé, demanda son changement de cure, et fut remplacé la même année.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au 28 juin 1850, où Mgr. de Montréal ordonna une nouvelle église, en permettant de prendre, sur les deniers de la fabrique, une somme de seize cents piastres pour aider les habitants dans cette bâtisse.

Il y eut quelques difficultés pour le choix du site de cette église. Les habitants de l'île Saint-Ignace désiraient qu'elle fût placée près le chenal des Epoufètes (les premiers contrats de concession portent de l'Epoufète), qui sépare les deux îles ; de manière qu'ils n'auraient eu que le chenal à traverser, tandis que les habitants de l'île Dupas auraient eu une petite route de vingt arpents pour se rendre à l'église, qui aurait été alors plus centrale (*a*) ;

(*a*) Il n'y a sur l'île Dupas aucune habitation du côté du chenal des Epoufètes ; elles sont toutes sur le chenal Saint-Antoine.

mais le presbytère n'était bâti en neuf que depuis seize ans, il était en pierres ; il leva donc définitivement toute objection, et la nouvelle église fut construite où était située l'ancienne, avec la seule différence dans la position que la première faisait face au nord-ouest, et que la dernière est tournée au sud-ouest.

Cette route de vingt arpents, dont je viens de parler, située dans l'île Dupas, le long de la terre de la fabrique, fut pendant longtemps un objet de difficulté entre les habitants des deux îles. L'évêque, dans son ordonnance de 1749, avait exhorté les habitants de l'île Saint-Ignace et ceux de l'île Dupas à faire de concert ce chemin, qui était alors en bois debout, ce qui semble avoir été fait : mais ils ne tombèrent pas d'accord pour l'entretien. Les habitants de l'île Dupas se croyaient exempts d'y travailler, parce qu'ils ne se servaient de ce chemin ni pour aller à l'église, ni au moulin, ni au manoir seigneurial ; et ils semblaient avoir raison. Ceux de l'île Saint-Ignace disaient qu'ils étaient déjà chargés de l'entretien d'une route qui traversait leur île pour aller à Sorel, et qui servait aux habitants des deux îles, qu'il n'était que juste que les habitants de l'île Dupas entretinssent la route en question, vu qu'elle était dans leur île et qu'elle était la seule dont ils pussent être chargés ; que de plus, si l'église eût été située sur le chenal des Epoufètes, qui sépare les deux îles, comme il convenait qu'elle le fût, pour être plus centrale, il était hors de doute que les habitants de l'île Saint-Ignace n'auraient pas eu à travailler à cette route, puisqu'ils n'auraient pas eu à s'en servir ; que ce n'était pas leur faute, si l'église était loin d'eux et placée tout à l'avantage des habitants de l'île Dupas, et ils concluaient qu'en bonne justice, ces derniers devaient pour-

voir à l'entretien de la route ; et en parlant ainsi, ils semblaient n'avoir pas tort.

Appuyés sur ces raisons et fondés sur leurs droits respectifs, les deux partis se tenaient sur la défensive, si fort et si bien, qu'aucun homme de loi n'eût pu résoudre la question au gré de tout le monde. Ce que la loi n'avait pu faire, la religion le fit. Dans une assemblée de paroissiens convoquée à cet effet, le curé, après leur avoir donné connaissance de l'ordonnance de l'évêque en 1749, de l'exhortation qu'il faisait aux habitants des deux îles de contribuer également à ce chemin, employant réciproquement les raisons des uns contre les autres, fit comprendre à ces hommes de foi que la charité et l'union parmi eux exigeaient quelque sacrifice, et qu'ils devaient, comme membres de la même famille, se partager les travaux, de manière à ce que chacune des deux îles en fît la moitié. Ce motif fit de suite agréer la mesure qui passa sans un seul mot de réplique, et des deux côtés, l'on s'empressa de signer une requête à la municipalité, la priant de faire passer et d'homologuer un procès-verbal dans ce sens, ce qui eut lieu quelques jours après. Et voilà, disait un témoin de cette scène, comment doivent toujours se terminer les disputes, quand le *fonds* est bon.

Ah ! je les reconnais bien là, mes bons enfants, disait Mgr. l'évêque de Montréal au curé qui lui avait raconté la fin de cette difficulté.

Paul Lefebvre, maître-entrepreneur, fut chargé de la construction de l'église. On devait d'abord bâtir par souscriptions volontaires, et les travaux commencèrent dès le printemps de 1851 (juste un siècle qu'on avait posé les fondations de l'église qu'on allait remplacer) ; mais comme la bonne volonté n'était pas assez efficace chez

plusieurs, par suite du démêlé qui avait eu lieu pour le site de l'église, on en vint à une répartition légale ; les syndics, Michel Désy, Louis Valois, Roch Massé, Paul Plante et Elzéar Plante, furent nommés officiellement le premier de juin, et leur nomination fut approuvée le dix du même mois ; l'homologation de l'acte de répartition, qui était de quatre mille piastres, sortit le 9 septembre de la même année.

Cependant, les travaux commencés avaient toujours été continués, et ils avaient été poussés avec assez de vigueur que l'église put être livrée au culte dès le commencement du mois d'octobre.

Le service divin, pendant ce temps, se faisait dans un appartement du presbytère, où ne trouvaient place que quelques servants, et le curé adressait la parole, de sa fenêtre, à son auditoire placé au dehors, et qui n'avait, pour se garantir de la pluie et du soleil, qu'un appentis en planches, qu'on avait élevé pour l'occasion.

Le 8 mai 1851, François Farly, propriétaire de la terre voisine de l'église, donnait gratuitement, par contrat, un morceau de terre de cinquante pieds de largeur sur un arpent de profondeur, pour l'agrandissement du cimetière qui se trouvait rétréci par la nouvelle bâtisse.

On ne peut retrouver l'origine de la première cloche, mais une seconde, plus grosse et du poids de huit cents livres, fut bénite le 20 juillet 1852, et payée, partie par la fabrique et partie par la collecte qui se fit le jour de la bénédiction et qui fut abondante. La cloche eut pour parrains et marraines M. Michel Désy et Mme Geneviève Désy (F.-X.) de l'île Dupas ;

M. Jean-Baptiste Lincourt et Mme Josephte Rivard-Lavigne (Jos.), de l'île Saint-Ignace ;

M. Rémi Tranchemontagne et Mme Henriette Armstrong, de Berthier.

Elle reçut chacun des prénoms de ses marraines, et fut nommée Marie-Geneviève-Josephte-Henriette.

Les bancs furent placés dans l'église la même année, 1852 ; et le cimetière fut entouré, en 1853, d'une clôture de planches, pour le prix de cent quarante-quatre piastres.

Par un décret du premier septembre 1852, Mgr. l'évêque de Montréal voulut bien ériger à perpétuité, dans la nouvelle église, la dévotion de la *voie de la croix*.

Le 31 juillet 1855, Paul Lefebvre, qui avait bâti l'église, entreprit de nouveau de faire tous les travaux dans l'intérieur de l'église et de la sacristie, et de les parachever, moyennant la somme de quatre mille neuf cent soixante piastres, que la fabrique s'engageait à lui payer ; ces travaux viennent d'être terminés, en 1863.

Cette troisième église de la paroisse est en briques ; elle a cent pieds de longueur sur cinquante de largeur pour la nef, et trente-deux pour l'entrée du chœur. Elle est d'ordre gothique ; la voûte est appuyée sur une double rangée de colonnes ; le retable, au milieu duquel on remarque une magnifique statue de la sainte Vierge, en carton-pierre, s'élève avec grâce jusqu'à la voûte. Au reste, le plan de l'église a été dessiné par M. Bourgeault, de Montréal, c'est dire qu'il est fait avec goût et proportions.

La sacristie, aussi en briques, est de trente pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.

Il y a quatre-vingt-quinze bancs dans la nef de l'église et trente-huit dans le jubé ; la rente annuelle de ces bancs se monte à quatre cent vingt-six piastres, et le casuel est de cent soixante piastres, année commune.

Le terme moyen des mariages dans l'année est de neuf; celui des baptêmes est de quarante, et celui des sépultures de seize.

Je dois dire ici que la statue de la sainte Vierge, dont je viens de parler, de grandeur naturelle, et du prix de soixante piastres, a été offerte en présent à l'église, en 1858, par Madame F. X. Désy, dont la bienveillance et la généreuse hospitalité sont si connues de quiconque a visité l'île.

Comme les revenus de la fabrique étaient engagés pour plusieurs années, lorsque M. Archambault fut nommé curé de cette paroisse, et que l'église manquait de plusieurs choses essentielles pour les solennités du culte divin, il sut mettre à profit, pour l'ornement de son église, les amitiés nouvelles que sa politesse et sa gaîté ne manquèrent pas de lui concilier.

C'est ainsi que Mme Boudreau, de Berthier, fit don de $30, pour l'achat de soutanes et surplis que devaient revêtir les servants aux grandes solennités; que Mme Maxime Olivier, de Berthier, et M. Léon Loranger, de Saint-Barthélemy, firent présent, chacun, d'une belle garniture de rosiers artificiels, et que MM. Joseph et Grégoire Dandonneau, de cette paroisse, s'unirent pour offrir un riche missel et de magnifiques cartons d'autel. Mme Léon Lavigne, aussi de cette paroisse, vient de faire don d'une jolie statue de saint Joseph.

Aux Quarante-Heures, qui se firent quelque temps après son arrivée, M. Archambault fit observer aux paroissiens la nécessité de quelques ornements sacerdotaux, et la collecte qu'il fit lui-même dans l'église, pour cet objet, rapporta la somme de $192.

Au reste, les paroissiens se sont toujours montrés très-généreux, quand il s'est agi de contributions pour les besoins ou l'ornement de leur église, et dernièrement encore, trois beaux lustres sont venus dans l'église étaler leurs branches de cristal taillé, grâce à leur générosité. Les souscriptions volontaires des paroissiens permirent, en 1859, d'élever, auprès de l'église, une petite chapelle, où sont déposés les corps des morts, avant leur entrée dans l'église, et tous les bâtiments de cour nécessaires à l'usage du curé, et en 1862, de faire peinturer les couvertures de l'église et de la sacristie.

Le 29 mai 1862, les marguilliers décidèrent, dans une assemblée de fabrique, de faire ajouter au presbytère une cuisine en briques de dix huit pieds sur vingt, et de faire subir au presbytère même différentes réparations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de prendre, pour payer ces travaux, sur les revenus de la fabrique, avec l'autorisation de M. A. F. Truteau, alors administrateur du diocèse, une somme de $1040, payable après l'extinction de la dette de l'église. Cette dette, aujourd'hui, se monte en tout à $2,220, que la fabrique doit acquitter, en payant $400 chaque année.

L'île Dupas proprement dite (ou île Saint-Antoine), dont la tête, vis-à-vis le village de Berthier, n'en est séparée que par un mille de distance, a trois lieues de longueur sur une largeur qui varie de dix-sept à trente arpents. La partie supérieure seule est concédée et toutes les habitations se trouvent sur le chenal Saint-Antoine, côté nord ; l'autre moitié de l'île, devant servir de commune, était encore, il n'y a pas plus de trente ans, une forêt, d'où les habitants de la seigneurie tiraient leur bois de chauffage ; mais comme la coupe n'était pas réglée, il s'en suivit un véritable pillage ;

des personnes qui n'y avaient aucun droit allaient en couper pour en faire un commerce ; ceux qui y avaient droit ne le ménageaient pas davantage, si bien qu'au bout de quelques années, il ne restait plus que le terrain, dont on se servit pour paccager les animaux des censitaires, qui y ont droit à proportion de la grandeur de leurs terres.

Mais si on a détruit tous les arbres de la forêt, on a eu le bon esprit de conserver dans toute la longueur de l'île, devant les habitations et sur le bord de l'eau, une rangée d'arbres qui donne un coup-d'œil magnifique et qui fait de l'île Dupas une des plus belles promenades du pays, quand on veut faire un tour de voiture, en été, au coucher du soleil. Ces arbres, d'ailleurs, garantissent les propriétés contre les glaces, qui, sans cela, causeraient souvent de grands dommages au temps de la débâcle.

Il y a, dans cette île, quelques familles que Dieu semble avoir voulu choisir pour en tirer des ministres et des épouses. Un vieillard respectable, Pierre Casaubon-Didier, a fait instruire au collége cinq de ses enfants.

Louis C., ordonné prêtre en 1858, aujourd'hui à LaValtrie, vicaire de celui qui l'a baptisé (*a*) ;

Edouard C., ecclésiastique au séminaire de Montréal (*b*) ;

Vital-Liboire C., entré en religion en 1859, dans la congrégation des clercs-paroissiaux du Saint-Viateur, à Joliette.

(*a*) Outre que M. L. Casaubon était enfant de la paroisse, il avait été, au collége, l'élève de M. Archambault ; il y avait donc un double motif pour M. le curé de prier l'évêque de vouloir bien ordonner M. L. Casaubon dans l'église de l'Ile-Dupas ; ce qui eut lieu le jour même où s'ouvrait pour la première fois les Quarante-Heures dans cette paroisse.

(*b*) Ordonné prêtre en 1864, et aujourd'hui (septembre 1866) vicaire à Saint-Timothée.

Denis C., ecclésiastique au collége de Varenne ;

Et un cinquième qui est notaire.

Quand on demande au bon vieillard, qui n'a qu'une terre ordinaire, mais qui est riche de sa famille, comment il a pu faire pour payer l'éducation de ces cinq enfants, en élever deux autres et les établir sans s'endetter : « Je n'en sais rien, répond-il ; demandez-le à Dieu, lui seul a le secret. »

M. François-Xavier Désy a eu aussi la consolation de voir trois de ses enfants se consacrer au Seigneur, deux filles et un garçon.

Marie-Adeline D. (sœur Marie) fit ses vœux à la Providence de Montréal, le 28 août 1856. Dieu la rappela à lui, après trois ans de religion, le 3 juin 1859 ;

Marie-Eloïse D. (sœur Marie du Bon-Pasteur) entra en religion dans la même communauté, le 15 août 1859 ;

Edouard D., jeune lévite, a prononcé ses vœux chez les Pères de la Compagnie de Jésus, le 3 décembre 1863 ;

Enfin, Louis Valois regardait sa vieillesse comme bien couronnée, lorsqu'il vit sa fille Marie-Rose se consacrer sans retour au service des pauvres, sous le nom de sœur Marie-Rose, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 10 septembre 1863.

L'île Saint-Ignace, située à une demi-lieue de Sorel, et séparée de l'île Dupas par le chenal des Epoufètes (d'environ deux arpents de largeur), prend naissance à la même hauteur que sa voisine et sa sœur ; elle n'a qu'une lieue et demie de longueur, et le terme moyen de sa largeur peut être de trente arpents. La concession des terres de cette île s'est faite de 1720 à 1740. La plus grande partie des habitations sont sur le chenal des Epoufètes ; mais comme quelques habitants ont divisé leurs terres par le travers

pour y établir leurs enfants, il y a plusieurs maisons sur le fleuve. Un petit village s'est aussi formé sur la pointe du haut de l'île, vis-à-vis la ville de Sorel ; ce sont des hommes qui vivent de la navigation ou de la pêche.

Joseph-Ambroise Plante, cultivateur de cette île, avait un fils, Eustache, entré dans l'état ecclésiastique en 1852 ; sa santé avait toujours été faible, et il fut enlevé à sa famille, lorsqu'il n'était encore que clerc tonsuré ; il fut administré par M. Archambault, qui avait été son confrère de collége, et inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse, le 17 mai 1858.

L'île à l'Aigle (ou le Nid-d'Aigle), située au bas de l'île Dupas, n'a pour habitants qu'une seule famille partagée en deux ou trois maisons situées sur la tête de l'île ; ce sont des personnes qui vivent de pêche et de chasse, de chasse surtout. Cette île donne à ses propriétaires du bois et du gros foin ; elle contient cinq cent cinq arpents en superficie et se divise entre quarante-cinq propriétaires ; disons, terme moyen, onze arpents et un quart à chacun. Comme un grand nombre de ces propriétaires ne sont pas de la paroisse et qu'ils ne se mettent guères en peine de payer leurs cotisations (qui, du reste, se montent à peu de chose), il pourrait se faire que la municipalité fît vendre, quelque beau jour, la plupart de ces lots ; quelle belle occasion, pour les amateurs de chasse, de se procurer un *pied-à-terre* où ils auraient toujours le gibier en vue ! Les canards de toutes sortes abondent surtout l'automne, à l'entrée du lac Saint-Pierre. Pour leur faire la chasse, on construit dans l'eau, sur le bord des îles ou des battures, un affût avec des branches garnies de feuilles vertes, longues d'environ dix pieds, plantées les unes près les autres, de manière à bien cacher au centre le canot

dans lequel sont les chassseurs ; on a dû auparavant mettre à l'eau, autour de l'affût et à portée de fusil, plusieurs couples de canards domestiques, qu'on nomme *appelants*, attachés par la patte à une corde que retient une pierre au fond de l'eau. Les canards sauvages, qui passent par bandes, attirés par les *appelants*, s'abattent dans l'espérance de trouver des amis, mais ils ne trouvent que la trahison. Ils sont décimés par les chasseurs, qui, pourvu qu'ils gardent un silence rigoureux, peuvent attendre que le gibier soit bien en coup avant de faire feu ; un second coup de fusil, lorsque les canards se lèvent, en abat toujours encore quelques-uns. Cette chasse est très amusante et très productive.

L'île à la Grenouille, située au bas de la précédente, ne contient que soixante arpents en superficie et ne pousse que du gros foin.

L'île aux Vaches, située vers le milieu de l'île Dupas, du côté du nord-ouest, contient deux cent soixante-onze arpents en superficie et se divise entre quatre propriétaires ; un seul l'habite, elle est d'un bon produit. Cette île, portant alors le nom de l'île Saint-Amand, fut donnée et concédée en fief à titre de foi et hommage envers le seigneur de Villemur, le 10 octobre 1677, à Pierre Dupas, écuier, sieur de Braché, par Alexandre de Berthier, écuier, seigneur de Bellechasse et de Villemur, qui en avait eu un titre de concession de Monseigneur le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ce païs, le 15 mars précédent, et un autre titre de Mgr. Duchesneau, intendant pour Sa Majesté en ce païs, le 25 du même mois.

L'île que les Edits et Ordonnances désignent sous le nom de petite île Saint-Pierre, porte aujourd'hui le nom

de Saint-Amand, peut-être parce qu'elle aura appartenu à quelqu'un de ce nom, et est située dans le chenal des Epoufètes, vers le haut de l'île Dupas; elle comprend quatre-vingt-quatorze arpents en superficie ; il n'y a que deux maisons en cette île.

Il y avait, dans la paroisse, au premier janvier 1862, cent quarante-cinq familles, six cent cinquante-cinq communiants et mille vingt et une âmes. Tous sont catholiques.

L'air y est pur et sain : on comptait, à cette époque, neuf octogénaires et vingt-huit septuagénaires.

Les terres sont, en général, bien tenues et d'un bon rapport. Le blé n'est plus guères cultivé, depuis que la mouche *hessoise* fait tant de ravage dans le Canada ; mais en revanche, les habitants récoltent beaucoup d'avoine et de foin, qu'ils vendent aux marchands de Berthier et de Sorel ; ceux-ci, à leur tour, les font transporter aux Etats-Unis ; commerce qui doit donner un assez bon profit, si on en juge par le grand nombre de ceux qui s'y livrent.

Outre cela, les habitants savent tirer beaucoup de profit des jardins, de la laiterie et de la basse-cour. Tous les mardis et samedis, les samedis surtout, on voit un grand nombre de canots se diriger du côté de Sorel, où les habitants vendent au marché toute espèce de produits, et en reviennent chaque fois avec une poignée d'argent qui suffit, et au-delà, à tous les besoins ordinaires de la famille ; de sorte que, chez le plus grand nombre, le prix qu'ils retirent de la vente de leurs grains et de leur foin est réservé ordinairement pour l'achat de terres.

La paroisse éprouve tous les printemps, à la débâcle de la rivière, une incommodité qui est devenue moins grave pour les habitants, par cela même qu'elle est devenue habituelle. L'eau envahit alors ordinairement la moitié

des îles, et les habitants se voient obligés de faire, pour eux-mêmes dans leurs maisons et pour leurs animaux dans les étables, des planchers postiches où tous se trouvent dans la nécessité de passer une quinzaine assez désagréable. Cependant, les cultivateurs s'en consolent assez aisément, parce que l'eau, en se retirant, laisse sur les terres un dépôt qui leur sert d'engrais. C'est pour eux le débordement du Nil (*a*).

(*a*) Hélas! en 1865, l'inondation fut une véritable calamité. L'eau s'était maintenue, tout l'hiver, à une hauteur plus qu'ordinaire; le printemps fit tout-à-coup fondre la neige amoncelée dans le pays; le fleuve Saint-Laurent, recevant à la fois cette surabondance d'eau, ne put suffire à la contenir, il déborda et s'éleva bientôt à une hauteur considérable. Tant qu'il ne fut qu'à la hauteur à laquelle il avait accoutumé les insulaires, ceux-ci ne s'en inquiétèrent pas trop; mais quand il dépassa celle que la génération présente ne lui avait jamais vu atteindre, ils commencèrent à craindre; cependant l'eau montait toujours; les planchers postiches, qu'on avait établis à deux pieds au-dessus du plancher véritable des maisons, étaient submergés, l'eau commençait à baigner les estrades sur lesquelles on avait elevé les animaux, il fallut monter ceux-ci sur les greniers à foin, et loger les familles sous les toits; et l'eau montait, montait toujours. On apprit bientôt, avec stupeur, que des piliers de pierres avaient été élevés au Richelieu, à quinze lieues au-dessus de Québec, pour arrêter les glaces d'automne et faciliter la prise d'un pont sur le fleuve en hiver; qu'à chaque marée, ces glaces s'étaient augmentées d'épaisseur, et qu'il y en avait, en ce moment, des bancs énormes qui obstruaient, en grande partie, le cours du fleuve. On remarqua, en effet, que l'eau ne coulait plus, mais elle montait toujours, et dans les derniers jours, chaque matin, tous constataient, avec effroi, qu'elle était de quatre à cinq pouces plus haute que la veille.

Le 12 avril--le Mercredi-Saint—toutes les îles étaient submergées; d'aussi loin que le regard pouvait s'étendre, on ne voyait que de l'eau; elle s'élevait en ce moment de seize à dix-sept pieds au-dessus du niveau que tient le fleuve en été. Elle ne s'était pas élevée à cette hauteur depuis soixante-sept ans. Comme le fleuve était, dans l'automne suivant, de deux à trois pieds plus bas qu'à l'ordinaire, il y avait une différence de dix-neuf pieds dans la hauteur de l'eau du printemps à l'automne.

Vers midi, le vent commença à souffler du sud-ouest; à deux heures et demie, une véritable tempête était déchaînée, et soulevait les vagues de cette immense plaine liquide à une hauteur prodigieuse. La violence des vagues, même hors du lit ordinaire de la

L'ivrognerie et le luxe sont à peu près inconnus aux habitants. Il n'y a jamais eu d'auberge dans cette paroisse ; et l'on voit des habitants riches et très riches même, toujours vêtus en étoffe du pays et le plus souvent chaussés de *souliers de bœuf*. On voit fréquemment, quand les che-

rivière, était effrayante à voir ; elles battaient avec une telle force contre tout ce qui leur faisait obstacle, qu'elles rejaillissaient bien au-dessus des bâtisses. L'eau poudrait comme en hiver, durant les plus fortes tempêtes de neige. Cette violence dans le vent dura trois heures. Pendant ce temps, des maisons, des granges étaient renversées et disparaissaient, emportées par l'ouragan. Des hommes, des femmes, des enfants étaient précipités dans les flots et se noyaient ; les habitants des maisons voisines, qui restaient encore debout, le désespoir dans l'âme, étaient témoins de toutes ces pertes de vie et de biens ; des scènes terribles se passaient sous leurs yeux, des cris déchirants les appelaient au secours, et ils se voyaient dans l'impossibilité de rien faire.

Dans un grand nombre de familles, les hommes, voyant s'élever le vent vers midi, étaient montés dans leurs canots pour aller recueillir les perches qui se détachaient des clôtures ; surpris, plus tard, par le vent, ils s'étaient réfugiés dans les bois, pour laisser passer ce qu'ils croyaient une bourrasque ; mais ils ne purent revenir que de nuit, et dans les maisons, où il n'était resté que des femmes, la frayeur était plus que grande.

Gilbert Brisset voit sa maison se séparer en deux, une moitié est emportée dans les flots ; toute la famille se jette dans un canot, Gilbert Brisset, sa femme et son enfant, sa mère, deux frères, quatre sœurs et la femme de Jean-Baptiste Boucher, qui était venue chercher là un refuge, et qui va y trouver la mort : une grange est tout près, on s'y dirige ; mais avant d'y arriver, l'embarcation chavire, et tous sont précipités dans les flots ; tous se noient à l'exception de Gilbert Brisset, qui, par un hasard providentiel, est jeté en travers d'un petit arbre—seul en cet endroit—qu'il saisit avec l'énergie du désespoir ; le tronc de ce jeune frêne peut être de trois pouces de diamètre ; à chaque vague qui passe, il plie et l'homme voit la vague lui passer sur la tête ; celui-ci revient sur l'eau avec son arbre auquel il se cramponne plus que jamais, car il n'y a pas de branche assez forte pour lui permettre de s'y asseoir ; seulement un bâton, qu'il retient sur deux branches, en y appuyant les pieds, lui permet de se soutenir ; depuis trois heures et demie de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir, il demeura là, dans une eau glacée, dans cette position critique. Un instant après qu'il fut arrêté à cet arbre, une de ses sœurs lui avait saisi les pieds pour tâcher de se soutenir, mais elle avait été obligée de lâcher prise presqu'aussitôt. Vers onze heures, il entendit un bruit d'aviron : quelqu'un revenait du bois : il

mins sont mauvais, arriver à l'eglise des familles entières placées sur des chaises en grande charrette : et qu'on veuille bien ne pas rire de cet attelage à l'antique, car il prouve qu'ici il n'y a pas de fol orgueil. Si, dans toutes

se mit à crier, et Olivier Berard vint le recevoir dans son canot. Helas! celui-ci ne connaissait pas encore toute l'étendue de son malheur.

Comme sa maison était basse, quoique solide, Olivier Berard avait accepte, depuis trois jours, pour sa femme et ses quatre filles, l'invitation d'un voisin, Louis Dèsy, dont le haut de la maison était plus commode que la sienne.

Lorsque le vent avait commencé à s'elever, Louis Desy était allé, avec ses deux fils, porter secours à un pauvre homme qui, sans cela, aurait certainement peri ; mais en revenant à sa grange, le vent, qui etait très-fort, avait jete sur un poteau le canot qui s'etait brisé. Olivier Bèrard était au bois : la femme de Louis Desy, sa fille et la femme d'Olivier Berard et ses filles se trouvaient donc seules dans la maison. Au plus fort de la tempête, elles se jeterent toutes à genoux, recitèrent le chapelet et d'autres prières, puis, quand elles virent la maison se disloquer par le bas et s'en aller pièce par pièce, elles recitèrent les prières des agonisants, s'embrassèrent en se disant *au revoir dans l'éternité*, et attendirent ensuite avec resignation le moment où la maison, en s'ecroulant tout-à-fait, les entraînerait avec elle, ce qui, en effet, ne tarda pas d'arriver. La famille Bèrard pèrit toute entière. La femme de Louis Dèsy et sa fille, après avoir éte au fond, se trouvèrent, en revenant sur l'eau, toutes deux auprès du pignon de la maison qui était tombe tout d'une pièce. Naturellement, chacune d'elles mit une main dessus pour se soutenir. L'instant d'après, en passant vis-à-vis la grange, la jeune fille aperçut son père et lui fit signe de la main de venir à leur secours ; le père leva les mains au ciel, comme pour le prendre à temoin que cela lui était impossible ; elle crut qu'il lui faisait signe de monter sur les pièces de bois qui lui servaient d'appui ; elle y monta, et aida sa mère à y monter à son tour ; leur radeau alla s'echouer à un mille de là, dans le bois, où elles furent retrouvées le lendemain matin, demi-mortes de froid, mais remerciant Dieu de tout leur cœur d'avoir encore un souffle de vie, et de se voir entourées de leur famille.

Jean-Baptiste et Joseph Boucher, au Nid-d'Aigle, ne trouvent pas d'autre moyen de salut que de faire un trou dans le toit, d'y faire passer leurs femmes et leurs enfants, pour les mettre à cheval sur ce vaisseau d'un nouveau genre, et de se laisser aller à la grâce de Dieu. Ils arrivèrent sains et saufs auprès d'un bois situé à quelque distance, mais ayant perdu tout ce qu'ils possédaient.

Plusieurs familles avaient vu une partie des maisons qu'elles occupaient s'en aller à la dérive ; elles demeuraient suspendues sur une tra-

nos campagnes, on avait su conserver un peu plus la simplicité de nos pères, on ne serait pas obligé aujourd'hui de tant crier contre l'usure et de chercher des remèdes qui ne guériront rien. Détruisez le luxe, et l'usure mourra d'elle-même. Et pour détruire le luxe, il faudrait ne point tant crier au progrès dans le commerce des choses de luxe, et ne point tant le favoriser. Qu'on crie au progrès dans l'instruction, et la colonisation du pays, c'est très bien ; mais dans l'art de draper des chiffons, allons donc !

vée du plancher de haut qui restait encore ; la vague venait battre à leurs pieds, et dans la crainte que le reste ne s'écroulât, n'ayant aucun moyen de fuir, elles jetaient de toutes leurs forces des cris qui, malgré la tempête, se faisaient entendre des voisins ; malheureusement, il était impossible à qui que ce fût de maîtriser une embarcation par un temps pareil. Ce ne fut que le soir, lorsque le vent fut un peu appaisé, qu'on put venir à leurs secours.

Dans l'île Saint-Ignace, du côté du fleuve, la côte étant élevée, était battue en brèche par les coups redoublés de la vague, et il s'en écroula une largeur de vingt-cinq pieds sur une longueur de quarante arpents. Des arbres énormes, en grand nombre, furent déracinés et culbutés dans l'île Dupas.

Les dommages furent considérables dans toutes les paroisses situées sur le fleuve, surtout dans les îles, et particulièrement dans l'île de Grâce, où, sur dix-huit maisons, quinze furent emportées et où dix-neuf personnes furent noyées.

Dans l'île Dupas, quinze personnes se noyèrent et les pertes de biens souffertes par les habitants de la paroisse furent d'à peu près $20,000. Vingt-sept maisons emportées ou grandement endommagées, quatre-vingt-huit granges, cinq hangars, cinquante-cinq autres bâtisses, quatorze chevaux, vingt-six bêtes à cornes, vingt-deux brebis, vingt cochons, treize voitures, beaucoup de grains et une quantité considérable de foin furent engloutis dans les flots.

La charité est grande en Canada, et l'on y sait venir au secours de tous les besoins. A la première nouvelle du désastre, des comités s'organisèrent dans les villes, pour procurer des secours proportionnés à cette grande calamité ; tout le monde s'empressa de souscrire à l'œuvre de charité : les campagnes envoyèrent aussi leurs contributions, qui aux comités des villes, qui aux paroisses qu'elles désiraient plus particulièrement secourir.

Singulière anomalie ! tout le monde crie contre le luxe qui envahit toutes les classes de la société, et tout le monde cherche à développer le plus possible toutes les ressources du commerce qui l'enfante ! Vous présentez la tentation, et vous voulez qu'on y résiste ! Soyons donc logiques et comprenons que pour faire disparaître l'effet, il faut retrancher la cause. Il me semble que si l'on ne peut rien retrancher, il serait temps de s'arrêter ; car, compre-

Voici la part de secours que reçut la paroisse de l'Ile-Dupas, et que son curé est heureux de consigner ici, comme témoignage de leur reconnaissance :

	$ cts.	$ cts.
Reçu du comité de secours de Montréal, en argent...........	675 54	
" " " " effets, valeur de....	100 00	
		775 54
" " " Québec, argent..............		450 00
" de M. Jérémie Michon, marchand de Montréal, un ballot de marchandises, valeur de....................		100 00
" de la Côte-des-Neiges, par M. Colin, ptre., et M. Frs. Masson, argent..................................	51 00	
" de la Côte-des-Neiges par M. Colin, ptre., et M. Frs. Masson, effets, valeur de...........................	40 00	
		91 00
" de la paroisse de Saint-Simon, par le comité de Sorel,	25 00	
" de la paroisse de Saint-Denis, do do do	12 00	
" de la paroisse de Saint-Jean-Bte., do do	7 80	
" des paroisses de { Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, Saint-Roch de Richelieu, Saint-Charles, }	37 00	
		81 80
" de la paroisse Sainte-Philomène, par M. Poulin, ptre,	8 00	
effets, valeur de:......................................	54 00	
		62 00
" de la paroisse Sainte-Elizabeth, par M. Dupuis, ptre., argent		56 25
" de la Fabrique Saint-Cuthbert, par M. Fisette, ptre., argent		50 00
" de la ville de Joliette, par M. Gagnon, ptre., argent.........		50 00
" de la paroisse de LaChine, par M. Frs. Cusson, argent......		40 60
" de la par. Saint-Césaire, par M. Provençal, ptre., argent....		40 00
" de la par. Saint-Thomas, par M. Chicoine, ptre, argent....		35 00
" de la par. Saint-Jérôme, par M. Groux, ptre, argent........		26 25
" de la paroisse de LaValtrie, par M. Marcotte, ptre......	22 50	
" " " " effets, valeur de	3 50	
		26 00
" de M. Jos. Barsalou, de Montréal, effets, valeur de...........		8 00
Total..		$1392 44

N.B. La Compagnie du Richelieu s'empressa de transporter gratis, à leur adresse, et l'argent et les effets.

Il fut chanté dans la paroisse de l'Ile-Dupas, pour les donateurs, une grand'messe solennelle, à laquelle les paroissiens se firent un devoir d'assister : mais leur reconnaissance ne finira pas là, et ils n'oublieront jamais les âmes charitables qui sont venues à leurs secours.

nons-le bien, le luxe est un ogre qui fait d'autant plus de victimes qu'il est plus engraissé. S'il ne se nourrissait que de quelques particuliers, ce ne serait que demi-mal; mais l'histoire nous montre combien de peuples il a dévorés, et notre pauvre petit peuple ne serait pour lui qu'une bouchée. L'ivrognerie est à peu près disparue du milieu de nous, ne la laissons pas remplacer par le luxe ; ce serait peut-être plus dangereux : l'ivrognerie repousse, mais le luxe attire. Gardons-nous-en, gardons-nous-en !

Quand les voitures et les toilettes sont simples, il n'y a pas de compte chez les marchands ; aussi quand, par hasard, une propriété est à vendre, on n'est pas obligé d'aller chercher des acheteurs dans les paroisses voisines, il y a concurrence parmi les habitants de l'île, et quoique les terres se vendent cher (de $64 à $80 l'arpent, et avec intérêt de six par cent sur ce qui reste dû), celui qui en fait l'acquisition ne fait jamais attendre ses payements. Bien plus, un bon nombre de cultivateurs de la paroisse de l'Ile-Dupas possèdent et achètent tous les jours des terres dans les paroisses de Berthier, de Saint-Cuthbert et de Saint Barthélemy.

Les habitants sont travailleurs et toujours bien occupés à la culture de leurs terres, et en même temps très réguliers dans leurs devoirs religieux ; bons, simples et dociles, ils n'ont rien à envier à personne.

Mais c'est tout simplement l'âge d'or que vous nous contez là, me direz-vous : à peu près, je l'avoue, et pourtant, c'est la vérité. Il y a bien, de temps en temps, quelque tache au tableau, comme pour nous rappeler que rien n'est parfait sur la terre ; le vase d'argent le plus pur n'a-t-il pas besoin d'être nettoyé quelquefois ? Mais comme quelques coups de brosse suffisent pour rendre à celui-ci

tout son éclat, de même quelques bonnes paroles font tout rentrer dans l'ordre accoutumé.

Aussi ce bon petit troupeau fait-il la consolation et le bonheur de son curé. Il n'y a pour celui-ci qu'un désagrément dans sa position, c'est la difficulté de sortir de son île, en voiture, pour visiter ses confrères, aussi souvent que le lui permettrait le peu de ministère qu'il a à remplir. C'est un sacrifice pour lui que cet isolement ; mais quand il pense que cet isolement de ses paroissiens fait leur force et leur vertu, il se console, en pensant que le sacrifice du prêtre est le bien de sa paroisse.

DÉVOTIONS PARTICULIÈRES.

Propagation de la Foi..1838.
Archiconfrérie du très-saint Cœur de Marie............1841.
Saint-Scapulaire..1847.
Tempérance..1848.
Chemin de la Croix..1852.
Couronne d'or...1854.
Quarante-heures..1858.

L'on remarque, dans cette paroisse, une dévotion toute particulière pour les âmes du purgatoire.

ORDONNANCES DES ÉVÊQUES, POUR LA PAROISSE DE L'ILE-DUPAS, DANS LE COURS DE LEURS VISITES ÉPISCOPALES.

(Point de registre pour la reddition de comptes des marg. avant 1740.)
1742, 9 juin, Ordonnance datée de Berthier, par Mgr. h. m. (Dubreil de Pontbriand), évêque de Québec. (On voit par cette ordonnance que la précédente avait été donnée par M. Louis Normand, vicaire-général.)
1749, 4 juin, Ordonnance datée de l'*Isle-Dupas*, par Mgr. h. m. (le même)
1755, 30 mai, Ordonnance datée de l'*Ile-Dupas*, par le même.
1768, 10 juin, Ordonnance datée de Sorel, par Mgr. J. O. (Briand), évêque de Québec.
1772, 4 juillet, Ordonnance datée de Sorel, par le même.
1773, 24 mai, Ordonnance datée de Sorel, par le même.
1788, 16 juillet, Ordonnance datée de l'*Isle du Pas*, par Mgr. Jn. François (Hubert), évêque de Québec.
1796, 25 juin, Ordonnance datée de l'*Isle du Pads*, par Mgr. Pierre (Denaut), évêque de Canathe, coadj. de Québec.
1805, 11 juin, Ordonnance datée de l'*Isle du Pas*, par Mgr. Pierre (Denaut), évêque de Québec.

1808, 15 mai, Ordonnance datée de l'*isle du Pads*, par Mgr. J. O. (Plessis) évêque de Québec.
1819, 8 juin, Ordonnance datée de l'*isle Dupas*, par Mgr. Bernard Cle. (Panet), évêque de Saldes.
1823, 9 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par Mgr. J. J. (Lartigue), évêque de Telmesse.
1828, 8 juillet, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par le même.
1834, 5 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par le même.
1840, 15 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par Mgr. Ig. (Bourget), évêque de Montréal.
1847, 9 juin, Ordonnance datée de *l'île du Pads*, par Mgr. J. C. (Prince), évêque de Martyropolis, coadj.
1850, 28 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par Mgr. Ig. (Bourget), évêque de Montréal.
1853, 2 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par le même.
1857, 5 sept. Ordonnance datée de l'*île du Pads*, do
1861, 22 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, do

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE L'ILE-DUPAS.

1°—M. LÉONARD CHAIGNEAU, *sulpicien*,—De 1704 à 1708.—Inhumé à Montréal, le 24 décembre 1711, à 49 ans.........(No. 226 de la *Liste*).

2°—M. CHARLES DE LA GOUDALIE, *sulpicien*,—De 1708 à 1718.—(Il était vivant à Paris, en 1741. Correspondance Hazeur)...[No. 361]

3°—M. JOSEPH YSAMBART,* *sulpicien, pour un temps*,—De 1718 à 1720. Mort à Montréal, à l'âge de 70 ans.—Inhumé à Longueuil, (dont il était curé en titre,) le 14 décembre 1763.....[No. 439.]

4°—M. JEAN-BAPTISTE ARNAUD, *ptre.*, —De 1720 à 1726.—Inhumé à la Longue-Pointe, le 8 février 1741....................[No. 434.]

5°—R. P. FRS.-EMMANUEL CRESPEL, *récollet, miss.*,—De 1726 à 1727. —Mort à Québec, le 28 avril 1775, à 73 ans.......,.....[No. 492.]

6°—M. JOSEPH-AMBROISE GAILLARD, *ptre., curé à Dautray*,—De 1727 à 1729.—Mort à LaNoraie, le 2 avril 1771, à 70 ans [No. 497.]

7°—M. J.-B. ARNAUD, *ptre.*,—De 1729 à 1732. (*Vide* No. 4 *supra.*) *N. B. Lacune de registres de* 1732 à 1737.

8°—M. ELIE DEPERET, *sulpicien, miss.*,—Du 6 décembre 1737 au 19 avril 1738.—Inhumé à Sainte-Anne, île de Montréal, le 18 avril 1757..[No. 410.]

9°—M. JEAN-BAPTISTE BREUL, *sulpicien*,—Du 5 juin 1738 à novembre 1738.—Mort à Montréal, le 2 mars 1757, à 80 ans et un mois [No. 380.]

(*a*) A la page 11 de cette histoire, il faut lire YSAMBART au lieu de Ysambert. Nous avions écrit Ysàmbert, d'après une liste, où il était dit *Ysambert* (*et non Isambart*). Mais depuis, nous avons vu les registres de Longueuil, où ce monsieur signe à chaque page, d'une bonne main, *Ysambart*. M. Ysambart a été curé de Longueuil de 1720 à 1763.

10°—M. ELIE DEPERET, *sulpicien, miss.*,—De novembre 1738 à 1739. (*Vide No.* 8, *sup.*)

11°—M. JEAN-BAPTISTE BREUL, *sulpicien*,—De juin 1739 à octobre 1739. (*Vide No.* 9 *sup.*)

12°—M. J. A. GAILLARD, *ptre.*,—De décembre 1739 à 1742. [*Vide No.* 6, *sup.*]

13°—M. JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT, *ptre.*,—D'octobre 1742 à——. Mort à Québec, le 27 février 1774 ....[No. 612.]
N.B.—Lacune de registres depuis le 26 *octobre* 1743 *jusqu'au* 6 *février* 1747, *quoiqu'il soit bien certain que M. Perrault résidait ici le* 4 *octobre* 1744.

14°—M SEBASTIEN DUGUAY, *ptre.*,—De 1747 à 1751.—Mort à la Rivière Saint-Jean, le 6 mars 1759, à 40 ans..........[No. 633.]

15°—M. MATTHIEU CAMIN LATAILLE, *ptre.*,—De 1751 à 1766.—Mort à Saint-Charles, Rivière Chambly, le 18 octobre 1782, à 57 ans. [No. 695.].

16°—M JOSEPH-HYPOLITHE FILIAU, *curé de Sorel*,-Dess., de 1766 à 1775. -Mort à LaPrairie. le 6 mars 1788, à 53 ans et 3 mois. [No. 741.]
N.B.—La *Liste* ajoute à son nom de Filiau celui de *Dubois*, qu'il ne signe point et qu'on ne lui donne point à l'acte de sépulture : il avait pourtant ce second nom.

17°—M. PIERRE-RENÉ MARTEL, *ptre.*-Desservant, de 1775 à avril 1805.-Mort à Sorel, le 9 avril 1805, à 53 ans et 4 mois......[No. 787.]

18°—M. CHARLES-AMBROISE BROUILLET, *desservant de Sorel*—Desservant, de mai 1805 à octobre 1805.—Mort à Sainte-Marie de Monnoir, le 20 novembre 1829, à environ 62 ans. Il a été inhumé en cette paroisse ....[No. 981.]

19°—M. LOUIS-GABRIEL LENOIR, *curé de Sorel*,—Desservant, de 1805 à 1806.—Mort à Sorel, le 22 juin 1806, à 52 ans 11 mois et 25 jours ....[No. 828.]

20°—M. JEAN-BAPTISTE-NOEL POUGET, *curé de Berthier*,—Desservant, de juin 1806 à octobre 1806.—Mort à Berthier, le 17 mai 1818, à 72 ans et 4 mois ....[No. 770.]

21°—M. FRANÇOIS BOISSONAULT, *curé de Sorel*,—Desst., de 1806 à 1814.—Mort à Saint-Jean Port Joly, le 7 février 1854, à 78 ans ....[No. 977.]

22°—M. RENÉ-OLIVIER BRUNEAU, *curé de Sorel*,—Desst., de 1814 à 1815. —Aujourd'hui, à l'évêché de Montréal ....[No. 1032.]

23°—M. RENÉ-PIERRE JOYER, *curé de Sorel*,—Desst., de 1815 à 1816. —Mort à Montréal, Hospice Saint-Joseph, le 15 janvier 1847, à 83 ans, et inhumé à la cathédrale ....[No. 872.]

24°—M. PIERRE BOURGET, *curé de Sorel*,—Desst., de 1816 à 1817.—Mort à l'Islet, Québec, le 20 février 1833, à 45 ans.......[No. 1050.]

25°—M. JEAN-BAPTISTE KELLY, *curé de Sorel*,—Desst., de 1817 à 1832. —Mort, grand vicaire, à Montréal, le 24 février 1854, à 70 ans : inhumé à Sorel, [No. 1005.]

26°—M. JEAN-BAPTISTE-HENRI MARCOTTE,—1er curé résident, de 1831 à 1847.—Aujourd'hui, curé de LaValtrie.................[No. 1185.]

27°—M. Edouard Lecours,—2ème curé résident, de 1847 à 1848.—Aujourd'hui, curé de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe.

28°—M. Timothée-Prime-Paul Filiatrault,—3ème curé résident, de 1848 à 1858.—Mort à l'Ile-Dupas, le 29 mars 1858, à 46 ans

29°—M Urgel Archambault,—4ème curé résident, de 1858 à 1861.—Aujourd'hui, curé de Saint-Barthélemy.

30°—M. Vincent Plinguet,—5ème curé résident, depuis 1861,—Curé actuel.

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE L'ILE-DUPAS, DEPUIS 1739.

[*Absence de registres avant cette époque.*]

En charge pour MM.

1739–40....Duteau de Grandpré,
1741–42...Rinville,
1743......Joseph Rivard,
...44.......St. Louis,
...45.......Joseph Plante,
...46......Jos. Dandonneau.
...47......Beauchamp,
...48......Chas. Dandonneau.
...49......Beauvilly,
...50......Joseph Didier Casaubon.
...51......Jean Valois,
...52......P. Duteau de Grandpré,
...53......J. B. Lincourt,
...54......Pierre Joinville,
...55......Jean Rivard Lavigne,
...56......J. Duteau de Grandpré,
...57......Jean-Baptiste Valois,
...58......Antoine Joinville,
...59......Ambroise Plante,
...60......Pierre Duteau Vilandré.
...61......Jacques Denis.
...62......Michel Disy,
...63......Pierre Fauteux.
...64......Alexis Rivard,
...65......Pierre Massé,
...66......Charles Brisset Dupas.
...67......Joseph Beaufort,
...68......Joseph Caya,
...69......Joseph Plante,
...70......Joseph Dandonneau.
...71......Pierre Massé,
...72......Vital Duteau Vilandré.
...73......Jean-Baptiste Valois.
...74......Jac. Duteau de Grandpré
...75......Alexis Duteau Vilandré.

MM.

1776......Pierre Duteau Vilandré,
...77......Jean-Baptiste Chauvin,
...78......Jacq. Brisset Courchène,
...79......Joseph Bérard Lépine,
...80......Jacques Dandonneau.
...81......Pierre Desorcy,
...82......Pierre Préville.
..83......Pierre Massé,
...84......Joseph Valois;
..85......Jean-Baptiste Valois. (*)
...———Pierre Desorcy,
...86......Pierre Crépeau,
...87......Michel Lincourt Désorcy,
...88......Joseph Rivard,
...89......Jean-Baptiste Lincourt.
...90......J.-B. Brisset Courchène.
...91......J.-B. Massé Beauvillier,
...92......Albert Farly,
....93......Jos. Rivard Lavigne,
....94......Alexis Brisset Courchène,
....95......Jos. Ambroise Plante,
....96......Michel Disy,
....97......Louis Sylvestre.
....98......J.-B. Didier Casaubon,
....99......J.-B. Désorcy.
1800......Joseph Disy.
......1......Louis Plante.
......2......Ls. Duteau de Grandpré.
......3......Chs. Dubord Lafontaine.
.....4......Vl Duteau de Grandpré,
.....5......Pierre Langevin,
.....6......Joseph Valois.
.....7......Joseph Massé,
.....8......Ant. Rivard Dufresne.
.....9......J.-B. Désorcy Lincourt.

(*) Mort en mai.

MM.	MM.
1810......Pierre Valois,	1840......Pierre Didier Casaubon.
...11......Pierre Bérard,	...41......Aug. Duteau de Grandpré,
...12......Pierre Brisset Courchène	...42......Ant. Brisset Courchène,
...13......Paul Rivard,	...43......J.-B. Rivard Lavigne,
...14......Joseph Bérard,	...44......Louis Désy,
...15......Antoine Massé,	...45......Pierre Laforest,
...16......Joseph Dandonneau,	...46......Pierre Joinville,
...17......George Sylvestre,	...47......Jude Plante,
...18......François Bérard,	...48......Pierre Brisset Courchéne,
...19......J.-B. Massé,	...49......Louis Plante.
...20......François Valois,	...50......Pierre Valois,
...21......Pierre Désorcy,	...51......J.-B. Lincourt,
...22......François Farly,	...52......Louis Valois,
...23......Joseph Désorcy,	...53......Joseph Plante,
...24......Alexis Valois,	...54......Hilaire Désy,
...25......Joseph Denis,	...55......J. B. Guévremont,
...26......Antoine Dandonneau,	...56......Ant. Brisset Courchène,
...27......Jos.-Ambroise Plante,	...57......J.-B. Langevin,
...28......Jos. Rivard Dufresne,	...58......Louis-Frs. Valois,
...29......Jos. Rivard Lavigne.	...59......Joseph Plante,
...30......Joseph Lanoix,	...60......Ant. Duteau de Grandpre,
...31......Paul Plante,	...61......Louis Guévremont,
...32......Pierre Crépeau,	...62......J. B. Brisset,
...33......J. B. Guévremont,	...63......Isidore Denys,
...34 ......J. B. Joinville,	...64......Joseph Dandonneau,
...35......Pierre Plante,	...65......Pierre Massé,
...36......F.-X. Désy,	...66 { Olivier Bérard, remplacé par Jos. Brisset Courchène,
...37......J. B. Lincourt,	...67......Jos. Massé,
...38......Michel Désy,	...68......Léon Farly.
...39......Roch Massé Beauvillier	

SÉPULTURE DE M. LÉONARD CHAIGNEAU, PREMIER PRÊTRE A L'ILE-DUPAS

Le 24eme jour de Dec^{t} de l'an mil sept cent onze a été inhumé le corps de Mre Léonard Chaigneau, P^{tre} du Séminaire de cette ville, âgé de quarante neuf ans, témoins M^{res} Antoine De Valens et henri Mériel, prestres du dit Séminaire.

(Signé) De Valens — Meriel P^{tre}

Priat, Vicaire.

PAROISSE

DE

SAINT-ROCH DE L'ACHIGAN

La paroisse de l'Assomption comprenait d'abord une partie de la seigneurie de Saint-Sulpice, près des trois quarts de celle de LaChenaie au nord, et une partie assez considérable de l'ancienne seigneurie de Terrebônne. Cette portion de terre comprend aujourd'hui les paroisses de l'Epiphanie, Saint-Roch, Saint-Lin, Sainte-Julienne et Saint-Esprit.

L'église de l'Assomption, qu'on appelait autrefois celle de Saint-Pierre du Portage, n'était éloignée de celle de Saint-Sulpice sa mère, située à l'est, que d'une lieue et demie. Le reste de son vaste territoire se trouvait donc tout à l'ouest du Portage. Il est facile de comprendre qu'aus-

sitôt que les établissements eurent remonté la rivière de l'Achigan (qui se jette dans celle de l'Assomption, à deux milles au-dessus du village de ce nom, venant de l'ouest à l'est), les cultivateurs dûrent se trouver trop éloignés pour recourir à leur ancienne paroisse.

Aussi, vers 1780, commencèrent-ils à agiter la question d'un démembrement. On voulait éviter les subdivisions pour la suite, dans le nouvel arrondissement qu'on voulait former. Il s'agissait, par conséquent, de fixer la place de la nouvelle division, de manière à atteindre ce but. Ainsi, quoiqu'il eût été question de placer la nouvelle chapelle à un certain endroit plus en amont de la rivière de l'Achigan, on crut plus prudent de se rapprocher de l'Assomption, afin de parer à cet inconvénient.

Il fut convenu que la ligne de démarcation entre les deux paroisses serait sur la propriété d'un nommé Louis Bricot dit Lamarche, résidant à un mille au-dessus de l'église actuelle de l'Epiphanie. Cette terre est, aujourd'hui, encore occupée par un descendant de cette famille.

La croix de désignation pour la nouvelle chapelle fut d'abord plantée sur la terre d'un nommé Abraham Dugas, aujourd'hui possédée par Simon Forest, qui y réside, puis transportée de trente arpents en aval de la rivière, et y fut définitivement fixée. Les propriétaires du bas de la rivière de l'Achigan promirent de s'adjoindre à ceux du haut, mais seulement lorsque la chapelle serait bâtie. De sorte que n'ayant pu les avoir plus tard, cette addition étant devenue impossible par les nombreuses et fortes oppositions, le site de la nouvelle église, qu'on voulait ériger, se trouva placé presque à l'extrémité de son territoire à l'est. De plus, la subdivision, qu'on voulait éviter, a fini par s'opérer et a formé, il n'y a que quelques an-

nées, la paroisse de l'Epiphanie, située à mi-chemin entre l'Assomption et le premier démembrement.

Saint Roch fut donné pour titulaire de la nouvelle paroisse, en considération du seigneur, M. Roch de St. Ours, propriétaire de la seigneurie de LaChenaie, au centre de laquelle était fixée la place d'église.

Le nouveau site était préférable à celui que l'on avait d'abord en vue. La rivière de l'Achigan, par ses détours et ses cascades, y forme à cet endroit un joli paysage, et l'on a pu facilement y construire des moulins à carder et à moudre le grain. N'eut été le centre dont on s'éloignait alors et qui devait être davantage reculé plus tard, la place actuelle réunissait plus d'avantages.

Si l'on avait pu, dès le principe, empêcher de bâtir sur le bord de la côte, que suit le grand chemin, devant la place de l'église, Saint-Roch serait une des plus belles places de la campagne ; car de son site élevé on jouirait de la vue de la rivière et de ses mille caprices, et au-delà on apercevrait les rives escarpées du sud, si accidentées, et tapissées d'une si riche verdure.

M. Roch de St. Ours, selon la tradition locale, donna pour la nouvelle paroisse une terre de trois arpents sur trente. Comme il fallait faire des défrichements pour répondre aux besoins des cultivateurs, M. Desforges, le premier curé, en fit la remise au seigneur, ne gardant que quatre arpents. M. de St. Ours la céda plus tard à M. Barthélemy Rocher, son agent seigneurial à l'Assomption, qui vint y résider quelque temps après. En 1800, le même M. Rocher fit don de deux arpents à la fabrique, qui se trouvait trop gênée pour ses constructions. M. de St. Ours intervint dans l'acte de cession, pour faire remise des cens et rentes et de l'indemnité qui

lui étaient dus. Ainsi il paraîtrait qu'avec quelques frais qu'il aurait fallu faire dès le principe, la fabrique aurait pu garder cette propriété qui lui aurait été si utile pour ses établissements religieux d'aujourd'hui, dont l'un, le couvent, se trouve placé derrière le presbytère, et l'autre, l'académie, est relégué à l'extrémité du village. M. Rocher, dont il vient d'être parlé, était père de M. Agapit Rocher, mort vicaire à Berthier, le 5 janvier 1828, à l'âge de 25 ans et 8 mois. Un autre de ses fils, nommé Barthélemy, notaire, marié à Melle Archambault, sœur de MM. Eugène et Camille Archambault, notaires à l'Assomption, succéda à son père. Cette propriété est encore aujourd'hui en la possession d'un M. Rocher, du nom de Barthélemy, notaire comme son père Agapit. Outre les deux fils de M. Rocher l'ancien, dont il vient d'être parlé, on compte encore un troisième, mort à la fin de ses études, qui, voyant son père opposé à la vocation ecclésiastique, où il semblait être appelé, pria Dieu de lui ôter la vie, plutôt que d'être empêché de suivre ses desseins. Cette mort, arrivée si subitement, a donné à penser que sa prière avait été exaucée. M. Barthélemy Rocher avait de plus deux filles : la cadette épousa M. C. C. S. de Bleury, avocat, et est décédée il y a peu d'années à Montréal. L'aînée, encore vivante aujourd'hui, épousa M. Protet d'Odet d'Orsonnens, père du docteur d'Orsonnens, de Montréal. M. d'Orsonnens, d'une famille patricienne de Fribourg, Suisse, était capitaine des grenadiers au régiment des Meurons. Quand il fut licencié, il s'établit à Saint-Roch. Ayant acheté un lopin de terre, en face de l'église, sur le côté opposé de la rivière, il y fit construire ce qu'on appelait la *chaumière suisse*. Rien n'était plus gracieux que ce chalet, qu'on pouvait nommer, en toute justice, une riche *villa*. M. d'Orsonnens avait profité

des accidents variés du terrain, qui lui rappelait sa patrie, et il avait cherché à y reproduire, encore davantage, le pittoresque de son pays. Le jardin surtout méritait d'être visité. Le soir, quand il était illuminé, il présentait un aspect vraiment féerique.

On ne put d'abord songer à construire une église et un presbytère dans la nouvelle paroisse. On se contenta de bâtir un édifice qui pût servir pour les deux, pendant quelques années. Le presbytère, que l'on construisit en pierre pour cette fin, pouvait avoir soixante pieds sur quarante. Le haut était destiné à la chapelle, et le bas au logement du curé, avec une salle publique. Il était en face du presbytère actuel, et près du chemin. On peut faire remonter la date de sa construction à l'année 1786. En 1800, Mgr. Denaut, dans sa visite, ordonna d'y faire des réparations. Ce fut probablement vers ce temps qu'on y ajouta l'aile placée au sud-ouest, et séparée en trois parties. La première, sur le devant, servait d'entrée ; la seconde, de cuisine, et la troisième, de dépense. Il y avait un escalier en dehors, au côté nord-est, pour monter à la chapelle.

En 1803, comme le porte l'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée du milieu, on construisit une église en pierre de cent vingt pieds sur quarante, couverte en bardeau, avec un clocher couvert en ferblanc à deux lanternes, de plus une sacristie, aussi en pierre, de vingt-cinq pieds quarrés. Cette église avait ce qu'on appelait alors les meilleures proportions. Comme les églises de ce temps, elle avait deux chapelles en saillie, imitant la croix latine, comme Longueuil et Boucherville. Les ouvrages en pierre et en bois furent bien exécutés, aussi peut-elle durer encore longtemps.

On fit l'acquisition d'une cloche du poids d'environ mille livres. Cette cloche venait d'Angleterre. En 1804, Mgr. Plessis, en visite épiscopale, ordonna d'acheter des livres, pour y inscrire les délibérations et les élections des marguilliers. Il paraîtrait que, jusqu'alors, les actes se faisaient sur des feuilles volantes, et cela explique pourquoi l'on ne peut trouver les documents qui se rapportent à cette époque, et qui auraient pu être d'un grand secours pour cette notice.

Le premier prêtre desservant fut M. Jean-Baptiste Bro, curé de Saint-Jacques de l'Achigan, situé à deux lieues au nord de Saint-Roch. On peut supposer que ce monsieur ne pouvait desservir qu'alternativement les deux paroisses. Cela ne dura qu'une année.

Le premier baptême qu'il fit, à Saint-Roch, fut celui de Magdeleine Jolivet dit Mitron, fille de Jean-Baptiste Jolivet dit Mitron, et de Marguerite Martel, le 14 janvier 1787.

La première sépulture est celle d'Agathe Martel, âgée de 22 ans, épouse de Louis Fournier, 22 janvier 1787.

Le premier mariage est celui de Louis Gagnon et de Marie Catherine LePage, le 29 janvier 1787.

Le premier curé résident fut M. Antoine Desforges, qui y demeura cinq ans :

Le second, M. Charles-Joseph Lefebvre Duchouquet, qui y demeura trois ans :

Le troisième, M. Joseph-Jérôme Raizenne. qui y séjourna pendant trente-cinq ans.

L'année qui suivit la construction de l'église, c'est-à-dire en 1804, M. Raizenne fit planter des peupliers sur le devant de la place publique, à plusieurs rangées. Ces arbres, placés avec une parfaite symétrie et en si grand nombre, donnaient à cette place le plus bel aspect pos-

sible. On y avait fait mettre des bancs, d'espace en espace, pour y faire asseoir le peuple à l'ombre, en été, en attendant les offices.

M. Raizenne fit peindre, par M. Audy, trois tableaux qu'il fit placer au-dessus de chaque autel de son église. Ces tableaux, sans être du premier ordre, comme on peut le croire, ne doivent pas cependant être placés parmi ces nombreuses croûtes qui restent encore dans les anciennes églises du pays.

Ils sont des copies, assez bien réussies, de quelques tableaux venus d'Europe

Voici quelle en est la composition :

Le premier est celui de saint Roch, le patron. Il est représenté assis sur un rocher solitaire, comme un pestiféré qu'on y a relégué. Ses jambes, à demi-nues, laissent voir les plaies nombreuses qui les recouvrent. A ses pieds, son chien traditionnel qui lui apporte un morceau de pain, qu'il vient de quêter à la ville voisine. Le regard de saint Roch est fixé vers le ciel, et une de ses mains s'y élève en suppliant, pour obtenir la cessation de la peste dans la ville de Florence, qu'on voit dans le lointain.

Le second tableau est une sainte Famille, ou plutôt la copie d'une de ces nombreuses attitudes attribuées à la sainte Vierge, et désignées sous divers titres, comme *Notre-Dame à la chaise*, etc., etc. Le tableau en question pourrait s'appeler *Notre-Dame des fleurs*, car la sainte Vierge offre un bouquet de fleurs à l'Enfant Jésus, qui en choisit une ; saint Joseph semble regarder quel choix va faire le divin Enfant.

Le troisième tableau est celui de saint Antoine de Padoue, ressuscitant un mort. On connaît assez ce sujet de

composition, reproduit si souvent dans le pays. Il y a dans ce tableau un bon effet de perspective, qui en fait peut-être le meilleur mérite. C'est le dessous du brancard, sur lequel on a apporté le cadavre à la cour. On croirait y voir un véritable bas-relief, et l'on ne peut, à première vue, songer que c'est une toile peinte. Les figures des juges devaient paraître épouvantées à la vue de ce spectacle, mais non pas de manière à permettre au peintre de leur donner des attitudes impossibles. Il y a un bras et une tête qui ont l'air de n'appartenir à personne, tant ils sont contournés.

M. Raizenne fit décorer son église par des ouvrages en sculpture du temps. On peut trouver dans les anciens ornements de l'église de Bonsecours, à Montréal, ce genre d'architecture, qu'on appelait, dans ce district, le *quevillonnage*, du nom de M. Quevillon, ancien sculpteur de Saint Vincent de Paul. Les travaux de l'église de Saint-Roch furent confiés à M. Pepin, élève de M. Quevillon. Toute la voûte fut parsemée de losanges et d'étoiles; les trois autels furent couronnés de retables, mais seulement soutenus par des pilastres. Quoiqu'il n'y eut aucune dorure, ces décorations n'allaient cependant pas mal. Malgré le temps et la fumée des poêles, introduits depuis dans nos églises, qui ont noirci les peintures, on peut cependant dire que l'église de Saint-Roch est encore une ancienne jolie église.

On sait que sous le système volontaire, l'éducation fit peu de progrès en Canada. Plusieurs paroisses restèrent stationnaires, par le peu de zèle de leurs principaux. Il n'en fut pas de même de Saint-Roch. Les familles Rocher, d'Orsonnens, Archambault, Courteau, Mercier, surent seconder les efforts de leur curé et faire donner une ins-

truction assez relevée pour l'époque. Deux instituteurs capables, qui se succédèrent l'un à l'autre, acquirent assez de réputation pour y attirer des élèves. Le premier fut M. Labrecque. Il avait porté la soutane, et avait gardé ce costume pendant quelques années après son arrivée à Saint-Roch. Il était instruit, et de plus il savait enseigner. Il mourut du choléra, en 1832. La chronique de l'endroit tient toujours à dire qu'il fut enterré vivant, parce que son cercueil, ayant été ouvert par hasard, le lendemain de sa sépulture, on trouva des indices frappants de contorsions, qui ne pouvaient être expliqués autrement.

Le second instituteur fut M. Henri Valotte, natif de la Côte-d'Or, en France. Ce monsieur fut d'abord employé au greffe, et ensuite à la procure du séminaire de Saint-Sulpice, où il était encore occupé, quand il mourut il n'y a que quelques années (*a*).

On remarquait encore, à Saint- Roch, une bonne école de chant grégorien. Jusqu'à ces dernières années, on entendait encore chanter, dans l'église de Saint-Roch, des élèves de M. Bouchard, que M. Raizenne avait fait venir de la Baie-des-Chaleurs, où il l'avait connu dans ses missions. Les anciens aiment encore à parler du chœur nombreux qu'il avait formé, et les voix des Civalier, Poulin, Lauriot, Marois, Martel, Coitoux, Marien n'ont pas été oubliées.

M. Raizenne était né au lac des Deux-Montagnes. Il était petit-fils d'Ignace Raizenne, Anglais de naissance, pris à l'âge de douze ans, à Dierfield, dans le Massachu-

(*a*) Saint-Roch fournit pendant plusieurs années les représentants du comté. Le premier qui fut envoyé à la législature fut Jacques Archambault, cultivateur ; le second, M. Charles Courteau, père du Docteur Courteau, actuellement résidant à Saint-Roch.

sett, par les sauvages du Sault-au-Récollet qui accompagnaient M. Hertel de Rouville dans cette expédition, arrivée en 1702, et d'Elizabeth Naim, de la même nation, prise à l'âge de deux ans à cette même expédition. Quand la paix fut rétablie, on permit aux prisonniers faits de part et d'autres de retourner dans leur pays. Ignace Raizenne et Elizabeth Naim, qui avaient été baptisés au Sault, ne voulurent plus retourner à Dierfield, dans la crainte d'être obligés de souffrir pour leur foi. Ils furent définitivement adoptés par les sauvages, et furent élevés à leur manière. Plus tard, ils se marièrent ensemble, avant la translation du Sault-au-Récollet au Lac des Deux-Montagnes. En arrivant au Lac, les prêtres de Saint-Sulpice donnèrent aux jeunes époux, Raizenne et Naim, en toute propriété, un vaste terrain, situé à une petite demi-lieue du village. Cet établissement est celui que l'on voit à gauche du chemin qui conduit au calvaire, aussitôt que l'on a dépassé la croix plantée sur la côte de sable derrière l'église. L'aîné des enfants d'Ignace Raizenne embrassa l'état ecclésiastique. Le second, appelé Ignace comme son père, lui succéda sur la propriété, et épousa Elizabeth Sabourin. Il fut père de Jérôme Raizenne, curé de Saint-Roch.

Quoique M. Raizenne fût d'origine anglaise, par son père, et Canadien par sa mère, cependant, on peut dire qu'élevé, ainsi que son aïeul et son père, au milieu des sauvages, il en avait l'allure et le caractère. Son teint fortement basanné, sa grande susceptibilité, son esprit soupçonneux, lui donnaient une ressemblance qui frappait de suite. M. Raizenne fut malheureux toute sa vie, comme il l'avoua à quelques amis, à cause de son caractère qui lui faisait prendre en mauvaise part tout ce qu'il

voyait et entendait. Comme il aimait à faire du bien, il en fit et beaucoup, mais il se figura toujours avoir été payé d'ingratitude. Il est vrai qu'il rencontra des ingrats, mais le nombre en fut très-petit.

M. Raizenne ne prêchait jamais. Il faisait de bons catéchismes. Il lisait au prône de la messe les *Instructions* de Bourdaloue, Massillon, Giraost. Mais il lisait si bien, et avec tant d'âme, que ses paroissiens oubliaient qu'il avait un livre à la main quand ils l'entendaient.

Sa paroisse renfermait plusieurs parties très fertiles, et ses revenus étaient considérables. Cependant, il n'était pas riche. Il vivait très sobrement et donnait, donnait toujours. Il donnait surtout à une partie de ses paroissiens, établis plus bas que son église, sur des terres stériles. Cette concession, située sur les hauteurs de sable formant le grand coteau, qui s'étend depuis les Trois-Rivières jusqu'à Carillon, faisant comme un premier échelon aux Laurentides, était appelée Lachute. Elle devait son nom à quelques petites cascades que la rivière fait en baignant ses côtes.

Comme les propriétaires de ces terres ingrates étaient presque tous mendiants, infirmes, ou pis encore, le terme par lequel on les désignait semblait réunir à l'esprit tous leurs maux, leurs infirmités et jusqu'à leurs vices. Ainsi, dans le reste de la paroisse et même dans les paroisses environnantes, quand on avait prononcé le mot *chuton*, on ne pouvait rien ajouter de pire. Eh ! bien, ces chutons, avec leurs misères, leurs défauts, étaient les privilégiés de M. Raizenne. Aussi, quand il les voyait arriver chez lui, pour réclamer la part si large qu'il leur allouait toujours sur sa dîme, et la réclamer même avec autorité,

avait-il coutume de dire : " Hélas ! ce sont mes seigneurs, " il faut bien payer mes rentes."

Il semble qu'après trente-cinq années de séjour à Saint-Roch, M. Raizenne n'aurait pas dû songer à quitter une paroisse où il pouvait si bien dire à tous : Vous êtes mes enfants ; les ayant, en effet, ou baptisés, ou mariés, ou admis à la sainte communion. Mais, trompé comme toujours par son caractère, il s'imaginait que toute sa paroisse partageait les opinions des rares opposants qu'il avait. Il demanda son rappel à l'évêque. Quand les paroissiens eurent connaissance de cette démarche, ce fut un deuil général. M. Raizenne eut regret de sa résolution, mais il était trop tard. Il fut successivement, ensuite, curé de Saint-Benoit, de LaNoraie et de LaChenaie. En 1840, il se retira du ministère, et vint résider à Saint-Roch, sur une propriété qu'il y avait près l'église ; il y mourut, le 14 mai 1842. Il légua, en mourant, au collége de l'Assomption la plus grande partie de ce qu'il possédait. Il demanda en retour que le collége donnât gratuitement l'éducation à quatre élèves, pris dans sa famille, s'il s'en présentait, ou, à leur défaut, à quatre de Saint-Roch, sur la recommandation du curé.

Quelques années avant le départ de M. Raizenne, Saint-Roch avait formé la paroisse du Saint-Esprit. Cette nouvelle paroisse eut d'abord pour titulaire saint Ours (martyr honoré le 7 septembre), en considération, comme on le voit, de M. Roch de St.-Ours, le seigneur de cette partie qui terminait la seigneurie de LaChenaie. Mais, comme l'église était bâtie sur la petite rivière, dite du Saint-Esprit, et que la paroisse était connue sous le nom du Saint-Esprit, Mgr. Lartigue donna la Pentecôte pour fête

titulaire ; ce qui lui consacra le nom du Saint-Esprit qu'elle avait déjà.

M. Raizenne fut remplacé par M. Auguste Tessier, qui était alors son vicaire, en 1831.

M. Tessier ne demeura qu'un an, et fut remplacé par M. Laurent Aubry, dans l'automne de 1832.

M. Aubry était presque octogénaire, quand il arriva à Saint-Roch. Il avait une verte vieillesse, il est vrai ; mais on comprend qu'il ne pouvait pas facilement desservir par lui-même. Les deux premières années, ses vicaires, surtout M. Charles Larocque, aujourd'hui évêque de Saint-Hyacinthe, l'aidèrent assez pour ne point faire souffrir la paroisse. La dernière année, comme Saint-Roch formait son second démembrement, et que cette nouvelle paroisse, sous le titre de Saint-Lin, bâtissait son église, le nouveau vicaire, accordé à M. Aubry, était obligé de se tenir souvent à cet endroit pour surveiller les travaux.

Le pauvre vieillard demeurait seul, ne pouvant que très difficilement sortir pour aller aux malades. Il était obligé le plus souvent de renvoyer au vicaire, à Saint-Lin, ceux qui venaient le chercher. On conçoit qu'une paroisse ainsi desservie pouvait souffrir.

Les paroissiens du haut de la rivière, des concessions Saint-Jean et Saint-Louis, s'adressaient le plus souvent à M. Carron, curé du Saint-Esprit, qui avait la charité de les confesser et de visiter souvent leurs malades.

Enfin, dans l'automne de 1835, Monseigneur remplaça M. Aubry par M. François Lefebvre de Bellefeuille, frère de M. Charles Lefebvre de Bellefeuille, sulpicien, et oncle de M. E. L. de Bellefeuille, avocat de Montréal. M. de Bellefeuille fit couper les peupliers qui ornaient la place de l'église, et fit changer le jardin d'endroit. Ce fut sous

lui que l'église fut chauffée pour la première fois en hiver. Il mourut de consomption, dans l'automne suivant, 1836, et fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache, sa paroisse.

Il fut aussitôt remplacé par M. Thomas Pepin, actuellement curé de Boucherville.

En prenant possession de sa paroisse, le nouveau curé comprit de suite qu'il lui faudrait faire construire un autre presbytère. En effet, l'ancien, qui avait longtemps servi de chapelle, n'était plus qu'une masure. Ce ne fut cependant qu'au bout de deux ans, en 1838, qu'il put parvenir à ce but. Il eut de fortes oppositions à soutenir. sur presque toutes les mesures nécessaires qu'on doit prendre dans ces circonstances ; mais avec un peu de patience et de conciliation, il triompha à la fin.

Il fit placer ce presbytère en arrière de l'ancien, afin qu'il pût se trouver en ligne avec l'église. Cet édifice fut construit en pierre, et a soixante et onze pieds sur trente-six. Il forme une belle maison. Malheureusement, M. Pepin fut obligé de laisser prendre une salle publique, à l'extrémité nord-est, du côté de l'église. Comme il en avait référé à l'évêque, Mgr. Lartigue crut devoir accorder cette salle, qui, comme toutes celles du même genre, contribuera à faire détériorer plus tôt la bâtisse ; car, n'étant pas chauffées continuellement en hiver, et ne pouvant recevoir tous les soins qu'on donne à une partie habitée, ces salles sont pour les presbytères comme des chancres qui finissent par emporter le tout.

Le presbytère a un rez-de-chaussée, dans la partie laissée au curé, qui sert de réfectoire et de cuisine.

M. Pepin encouragea Mme d'Orsonnens dans le projet qu'elle avait de préparer une crèche qui fût plus digne de son but, et qui fût en même temps un ornement pour

l'église. Elle contribua par ses dons propres, et mit les âmes charitables à contribution. Elle put ainsi réaliser un assez fort montant, qu'elle employa à cet objet. Cette crèche n'était pas, il faut l'avouer de suite, aussi belle et aussi bien exécutée que celles que l'on voit maintenant dans nos villes, depuis que les ouvrages en cire sont introduits dans le pays, mais elle était, pour ce temps, ce qu'on pouvait espérer de mieux. Il est, par conséquent, inutile d'ajouter qu'elle n'avait rien de commun avec ces crèches grotesques, qui donnaient plutôt l'idée d'une ménagerie ou d'une troupe de Bohémiens, que celle des scènes bibliques.

On ne saurait indiquer précisément le moment où une propagande impie avait répandu, dans la paroisse, une foule de mauvais livres, surtout des œuvres de Voltaire. M. Pepin en fit une recherche active ; il put en purger sa paroisse ; mais ce qu'il ne put, sans doute, faire disparaître tout-à-fait, ce fut un esprit de tiédeur chez quelques-uns, qui, il faut l'espérer, n'existe plus.

M. Pepin favorisa l'éducation, pendant son séjour à Saint-Roch. Grâce à son intervention, on a compté dans une année jusqu'à vingt élèves de sa paroisse au collége de l'Assomption. Il recourait quelquefois, pour des écoliers pauvres, à la générosité d'un de ses paroissiens du nom d'Ambroise Vinet-Souligny. Ce cultivateur, riche et sans enfants, aimait à faire du bien, et à le faire sous la direction de son pasteur. Il va sans dire que M. Pepin ne laissait pas de recourir à lui de temps en temps.

En 1840, c'est-à-dire après quatre années de séjour, M. Pepin fut remplacé par M. Jean-Baptiste Labelle.

M. Labelle eut à s'occuper beaucoup du fonctionnement de la loi d'éducation. Quoique le principe fût depuis long-

temps admis dans cette paroisse, cependant l'application des nombreuses dispositions légales offrit un grand nombre de difficultés. Mais il en vint à bout. Il fut bien secondé dans cette entreprise par M. Louis Archambault, notaire, aujourd'hui membre du parlement, et qui résidait alors à Saint-Roch. Quoique les divisions politiques et des rivalités particulières aient nui à cet homme, il n'en est pas moins vrai de dire que, doué d'un esprit droit et d'une activité surprenante, il devenait une bonne acquisition pour celui qui voulait faire réussir une entreprise, quelque difficile qu'elle fût.

Aussi fut-il mis souvent en réquisition par son curé. De son côté M. Archambault, qui depuis longtemps méditait la grande mesure de l'abolition des droits seigneuriaux, puisa, dans ses rapports intimes avec M. Labelle, des conseils pleins de sagesse qui lui furent d'une grande utilité dans cette œuvre importante ; M. Archambault, tantôt par des écrits sensés, calmes mais pleins de force, tantôt par des requêtes, parvint à dominer l'agitation qui régnait dans le pays, à propos de cette question, et donna une impulsion nouvelle à l'entreprise, au point que le gouvernement crut qu'il était juste de le nommer dans la première commission pour élaborer le projet. On sait que des rancunes particulières surent mettre à profit une erreur de compte contre le gouvernement (qui était échappée à M. Archambault d'autant plus facilement qu'elle semblait autorisée par la pratique presque générale) pour le faire destituer. Mais c'est justice de lui rendre la part qui lui est due dans le mouvement de l'entreprise.

Ce que M. Archambault trouva dans son curé, pour l'aider dans cette noble cause, M. Labelle le trouva dans son notaire, pour jeter les bases d'une association de secours

qu'il méditait depuis longtemps : l'*Assurance mutuelle des Fabriques de Montréal et de Saint-Hyacinthe*.(*a*).

Après avoir élaboré ensemble les réglements, et discuté les divers points de loi qui s'y rattachent, M. Labelle put faire agréer le plan par l'évêque, et le proposer aux fabriques. Il fut accepté avec empressement ; les comités qui furent nommés ne firent que très-peu de changements aux réglements primitifs, préparés à Saint-Roch, et cette association fonctionne encore aujourd'hui à la satisfaction de tous les intéressés.

M. Labelle renouvela en grande partie le linge et les ornements de l'église.

Il forma une bibliothèque de paroisse, composée de sept à huit cents volumes, d'un bon choix, et contrepoids bien à propos de ceux qui avaient été autrefois mis en circulation.

En 1855, M. Labelle fut remplacé par M. Etienne-Hippolythe Hicks, aujourd'hui chanoine de la cathédrale.

M. Hicks acheta trois cloches du poids de 3285 livres, et qui coûtèrent la somme de $1313.55.

Elles furent bénites, sous son successeur, le 18 février 1857. La plus grosse, du poids de 1314 livres, fut appelée Pierre-Octave-Josephte ; la seconde, du poids de 1040 livres, fut nommée Louis-Elizabeth ; enfin, la dernière, du poids de 931 livres, reçut les noms de Joseph-Mathilde. Mgr. Ig. Bourget fit la bénédiction, et M. Jean-Baptiste Champoux, aujourd'hui curé de Saint-Michel, et alors curé de Sainte-Julienne, fit le sermon.

M. Thomas Pepin, curé de Boucherville, ancien curé de Saint-Roch, avait laissé dans Saint-Roch un excellent

(*a*) Voir l'appendice la fin de cette histoire, page 78.

souvenir. Un vieil et riche habitant, qui n'avait pas d'héritiers directs, lui était demeuré très-attaché. M. Hicks crut devoir se servir de cette vieille amitié pour amener ce bon vieillard à fonder un couvent à Saint-Roch. Sur sa demande, M. Pepin vint voir son vieil ami, à qui il persuada de faire M. Hicks son héritier pour ériger un couvent dans sa paroisse. C'est ainsi que ce monsieur reçut un legs de $3166.67, pour l'érection d'un couvent, de la part d'Ambroise Vinet-Souligny, dont il a déjà été parlé dans cette notice. Ce bon vieillard avait toujours espéré que la concession où il était pourrait avoir une église, et il destinait cette somme pour cette fin. Mais, quand il vit qu'il ne fallait plus y compter, alors il destina cet argent à une autre œuvre. En effet, quoique cette concession fût un peu éloignée de l'église, cependant, cette distance ne dépasse pas deux lieues, même à compter de la maison la plus éloignée.

Comme l'église de Saint-Roch se trouve située à l'autre bout presque de son territoire, il se serait trouvé que cette église, mère de deux autres paroisses déjà florissantes, Saint-Lin et Saint-Esprit, n'aurait plus eu ce qu'il faut pour subsister. D'ailleurs, Monseigneur, en détachant de Saint-Roch une petite concession en arrière de celle du père Vinet, et l'annexant au Saint-Esprit, dont elle était beaucoup plus près, a terminé pour toujours cette difficulté.

M. Hicks fit faire un clocher neuf, élégant et capable de recevoir les cloches qu'il lui destinait. Il laissa à son successeur, M. Moyse Brassard, le soin de les y faire placer.

Afin d'utiliser, pour le plus grand bien de la paroisse, le don généreux de M. Vinet-Souligny, quelque temps après la mort de ce bon citoyen, M. Hicks exposa, dans une instruction à sa paroisse, le bien qu'opérerait une édu-

cation vraiment chrétienne, donnée par des religieux et des religieuses. La population goûta parfaitement cette instruction, et une députation des commissaires d'école vint faire connaître à M. le curé que la paroisse serait heureuse de voir l'éducation confiée à des religieux et religieuses. Dès le lendemain, M. le curé se mit en rapport avec les sœurs de Longueuil et les frères de Saint-Viateur; mais, comme il fut, peu de temps après, appelé à l'évêché, ce fut son successeur, M. Brassard, qui éleva le couvent et qui reçut les sœurs et les frères.

M. Brassard succéda à M. Hicks, le 1er février 1857. Le nouveau curé se mit, de suite, à l'œuvre pour le couvent. La fabrique donna le terrain derrière le jardin du curé. Il y fit ériger une bâtisse de cinquante pieds sur trente-six, à deux étages, avec deux ailes de vingt-cinq pieds chaque bout, destinées, l'une à la chapelle, l'autre à la cuisine. Cet établissement, construit en briques, a été donné aux sœurs de Jésus et Marie. L'évêque de Montréal a béni cette maison le 24 septembre 1857, et le 24 octobre suivant, les sœurs en prenaient possession avec leurs élèves. L'établissement a coûté $6000. La balance, à part quelques corvées, faites par la paroisse, a été fournie par une personne qui ne veut pas être nommée, mais qu'on connaît par là même.

Sous M. Labelle, les commissaires d'école achetèrent, de la succession Mercier, une maison en pierre à deux étages, à l'autre bout du village. M. Brassard y fit placer les clercs de Saint-Viateur. M. Mercier, qui avait fait bâtir cette maison, était le père de feu M. Romuald Mercier, décédé archidiacre de la cathédrale de Montréal (*a*). Quoi-

(*a*) M. François-Xavier-Romuald Mercier, archidiacre et chanoine, mort du choléra à Montréal, à l'évêché, le 11 juillet 1849, à 44 ans, et inhumé à la cathédrale, le même jour.

que cet ecclésiastique fût né à Repentigny, dans la partie qui forme aujourd'hui Saint-Paul-l'Ermite, cependant, comme il vint très jeune, avec son père, à Saint-Roch, quand celui-ci y fut appelé par M. de St. Ours, pour prendre soin de son moulin, il a toujours regardé Saint-Roch comme sa paroisse, et il est toujours compté parmi ceux qui lui firent honneur.

La paroisse de Saint-Roch, outre MM. Rocher et Mercier, qu'elle compte parmi ses enfants, quoiqu'ils soient nés ailleurs, compte de plus les ecclésiastiques suivants :

M. Louis-Barthélemy Brien, ancien curé de Saint-Mathias ;

M. Pierre Poulin, curé de Sainte-Philomène ;

M. Joseph Morin, curé de Saint-Jacques le Mineur ;

M. Louis Martel, curé de Saint-Félix de Valois ;

M. Louis Desroches, missionnaire à Whitehall, Etats-Unis.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

La première reddition de comptes qu'on trouve est celle de François Ouion, en 1797.

Il y a dans la paroisse quatre maisons d'école, outre les deux établissements du village.

Saint-Roch est à douze lieues de Montréal, au nord. Ses voies de communication avec la ville sont par l'Assomption d'un côté, ou par Terrebonne de l'autre. On travaille à établir un chemin mitoyen qui conduirait à Saint-Paul l'Ermite.

Les marguilliers de l'œuvre, en 1866, sont : MM. Nazaire Corbin, François Allard et Octave Beauchamp. Il est maintenant d'usage que le marguillier qui sort de charge rende ses comptes sous un délai de deux mois, et il ne reste

rien en arrière. On se pique d'émulation pour bien s'acquitter de ce devoir

La première communion se fait ordinairement vers le milieu de juillet, et, années communes, on peut compter soixante et douze enfants, dont un peu plus de filles que de garçons.

La dernière confirmation a été de deux cent cinquante.

Le R. P. Marie-Jos. Royer, oblat de Marie-Immaculée, a prêché le jubilé, dans le mois de juin dernier, avec le R.P Al. Aug. Brunet, du même ordre. Ont travaillé pendant ce temps : M. Pre. Ths. Hurteau, curé de Saint-Lin, MM. les curé et vicaire de Saint-Roch.

Il n'y a aucune association dont on fasse les exercices publiquement. Tous sont reçus du saint Scapulaire ; il y a quelques quinzaines du Rosaire vivant, quelques membres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. On fait le mois de Marie et le mois des Morts, avec succès. Il n'y a qu'un seul protestant dans la paroisse, et sa seconde femme est Canadienne.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH DE L'ACHIGAN.

1°—M. JEAN-BAPTISTE BRO, *curé de Saint-Jacques de l'Achigan.* —Desservant du 14 janvier 1787 au 25 septembre 1788.—Mort à Saint-Jacques, le 12 janvier 1824, à 80 ans. ....[No.772, *de la Liste.*]

2°—M. ANTOINE DESFORGES,—1er curé, du 26 septembre 1788 au 5 octobre 1793.—Mort aux Trois-Rivières, le 17 décembre 1822, à 59 ans ; inhumé à Saint-Grégoire, le 19.........................[No. 881.]

3°—M. CHARLES-JOSEPH LEFEBVRE-DUCHOUQUET,—2ème curé, du 5 octobre 1793 au 10 octobre 1796.—Mort à Québec, Hôpital-Général, le 14 avril 1817, à 56 ans 2 mois et 3 jours.................[No. 865.]

4°—M. JOSEPH-JÉRÔME RAIZENNE,—3ème curé, du 10 octobre 1796 au 27 août 1831.—Mort à Saint-Roch, le 14 mai 1842, à 74 ans et 2 mois..[No. 936.]

5°—M. AUGUSTE TESSIER,—4ème curé, du 2 ocobre 1831 au 8 octobre 1832.—Mort à Montréal, Hôtel-Dieu, le 4 octobre 1842, à 40 ans ; inhumé à Saint-Luc, le 8...[No. 1187.]

6°—M. LAURENT AUBRY,—5ème curé, du 8 octobre 1832 au 28 septembre 1835.—Mort au Sault-au-Récollet, le 7 août 1839, à 83 ans. [No. 852.]

7°—M. FRANÇOIS LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE,—6ème curé, du 30 octobre 1835 au 5 septembre 1836.—Mort à Saint-Roch, le 5 septembre 1836, à 38 ans et 9 mois; inhumé à Saint-Eustache, le 7 [No. 1115.]

8°—M. THOMAS PEPIN,—7ème curé, du 28 septembre 1836 au 21 septembre 1840.—Aujourd'hui, curé de Boucherville........[No. 1150.]

9°—M. JEAN-BAPTISTE LABELLE,—8ème curé, du 27 septembre 1840, à septembre 1855.—Aujourd'hui, curé de Repentigny....[No. 1232.]

10°—M. ETIENNE-HYPPOLYTHE HICKS,—9ème curé, d'octobre 1855, à février 1857.—Aujourd'hui chanoine de la cathédrale.

11°—M. LOUIS-MOYSE BRASSARD,—10ème curé, depuis le 1er février 1857.—Curé actuel.

———o———

APPENDICE.

RENSEIGNEMENT SUR L'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL ET DE SAINT-HYACINTHE (*a*).

Les bâtisses d'églises et de presbytères étant toujours très onéreuses pour les habitants de nos campagnes, les fabriques qui en avaient le moyen faisaient assurer ces propriétés. Mais la plupart des fabriques, n'ayant que de petits revenus, ne pouvaient donner, tous les ans, trente, cinquante ou quatre-vingt piastres. Aussi plus des trois quarts n'étaient pas assurées, et les paroissiens restaient ainsi exposés à tous les risques d'un incendie. Cet état de choses donna l'idée de s'adresser à la Législature, pour obtenir, pour les fabriques, le droit de former entr'elles une assurance mutuelle. C'est ce qui se fit en 1853, date de l'incorporation de cette société.

D'après les réglements de cette association nous voyons que les fabriques doivent donner $4 d'entrée, et qu'ensuite elles n'on rien à payer, jusqu'à ce qu'il arrive un incendie.

Jusqu'à présent, tout s'est fait gratuitement, aucun des officiers n'a été payé. Et quoique, dans la clause XVIème, il soit dit que, dans le cas d'incendie, le bureau des directeurs pourra, à la somme de la répartition en ajouter une autre, pour indemniser le secrétaire-tréso-

(*a*) Nous offrons nos plus sincères remerciments à M. J. B. Labelle, curé de Repentigny, secrétaire-trésorier de cette association, à qui nous sommes redevable d'une copie des documents suivants :

1o. Réglements de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe.

2o. Lettre de M. J. B. Labelle, secrétaire-trésorier, en date du 21 décembre 1865, adressée à toutes les paroisses des deux diocèses, informant les associés de la somme à laquelle avait droit la fabrique de la paroisse de Saint-Barthélemy, pour l'incendie de l'église, sacristie, etc., de cette paroisse.

3o. Noms des 104 paroisses assurées, avec le montant de leurs assurances, et de ce que chaque fabrique a eu à payer pour sa quote-part dans l'incendie de Saint-Barthélemy, dont les dommages ont été estimés à $13,120.

rier de son travail et payer les dépenses des directeurs, cependant, dans les deux incendies qui ont eu lieu depuis que la société existe, le secrétaire-trésorier ne s'est pas fait payer pour ses répartitions, etc., ni les directeurs pour leurs voyages, et il est à espérer qu'il en sera toujours ainsi.

Il y avait, le 21 décembre 1865, 104 paroisses assurées pour un montant de..$1,226,422

Depuis, trois autres paroisses ont été assurées
pour un montant de..................................$37200
Et une autre a augmenté son assurance de $6600
à $16,000, augmentation.................................. 9400 46,600

Capital maintenant assuré.........$1,273,022

Mais il faut déduire l'assurance des édifices de Saint-Barthélemy incendiés, payée depuis.

Pour l'avantage et utilité des paroisses qui ne sont pas encore assurées, nous donnons les extraits suivants de la lettre que M. le secrétaire-trésorier a adressée à toutes les paroisses des deux diocèses, pour leur communiquer une copie de la dernière répartition faite à l'occasion de l'incendie de Saint-Barthélemy. Les lecteurs verront par là où en est aujourd'hui cette association.

Cet incendie a détruit l'église, la sacristie et les dépendances, et causé quelques dommages au presbytère. Le montant entier de son assurance sur l'église, la sacristie et dépendances (c'est-à-dire $13,000), a été payé, et plus $120 pour les dommages causés au presbytère. total payé, $13,120.

Pour couvrir cette perte, chaque fabrique a eu à donner 1 centin et $\frac{42,789}{613,211}$ par piastre sur son assurance.

La moitié de cette répartition a été payée dans les trente jours après demande, c'est-à-dire avant le 22 janvier 1866, et le reste, six mois après, c'est-à-dire le 22 juillet.

Nous publions plus bas les observations que le bureau de direction soumettait alors à la considération des associés, dans le cas où il aurait pu y avoir quelques associés qui, voyant qu'ils étaient obligés de payer une somme assez considérable (pour l'incendie de Saint-Barthélemy), seraient portés à en conclure que les charges de l'Assurance des Fabriques sont autant, sinon plus onéreuses que celles des autres assurances :

« Les Assurances des villes prennent généralement, pour nos églises « de campagnes, $2 par £100, ou $1.50 si l'église est couverte en fer-« blanc. Voyons donc si nous payons autant. Prenons, par exemple, « une de nos plus hautes assurances, et la plus basse, soit Sainte-« Thérèse et Sainte-Sophie, la première et la dernière du tableau. « Ces deux fabriques sont assurées à l'Assurance des Fabriques de-« puis son origine, c'est-à-dire depuis douze ans. Or, combien ont-« elles payé depuis ce temps ? La fabrique de Sainte-Thérèse, assurée « pour $16,000, a donné, pour l'incendie de Contrecœur, dont les

" pertes ont été estimées à $12,200, la somme de $178.57 ; pour l'in-
" cendie actuel (Saint-Barthélemy), quoiqu'il y ait à payer $13,120,
" elle ne donne que $171 et quelques centins, parce que le nombre
" des associés est augmenté. Elle aura donc donné en tout disons
" $350, et cela pour douze ans ; ce qui ferait $29 et quelques centins
" chaque année. Maintenant, si, au lieu d'être assurée à l'Assurance
" des Fabriques, elle l'eût été aux autres assurances, pour ses $16,000,
" au lieu de $29 par année, elle en aurait donné $80, à $2 par £100, ce
" qui, au bout de ses douze ans, aurait formé $960, au lieu des $350
" qu'elle aura données. Et quand même l'église serait couverte en
" ferblanc, la différence en faveur de l'Assurance des Fabriques est en-
" core bien grande, puisque dans ce cas, elle aurait payé $60 par an-
" née, $720 dans les douze ans.

" La proportion est la même pour la fabrique de Sainte-Sophie, as-
" surée pour $1600 seulement, elle eut donné $8 par année aux autres
" assurances, soit $96 pour les douze ans ; tandis qu'à notre associa-
" tion, ayant donné pour le premier incendie $17.86, et devant en don-
" ner encore dix-sept autres, elle n'aura payé en tout que $35 au lieu
" de $96, c'est-à-dire, à bien peu près, un tiers seulement.

" Supposons maintenant que les 104 fabriques qui forment aujour-
" d'hui partie de l'Association, y fussent entrées, toutes, dès le com-
" mencement c'est-à-dire, il y a douze ans (et il ne tenait qu'à elles de
" le faire) ; pour les deux incendies, elles auraient payé, toutes en-
" semble, $25,320 ; tandis que, s'il n'y avait pas eu d'assurance mu-
" tuelle, et qu'elles se fussent toutes assurées aux autres assurances,
" le capital actuel assuré étant de $1,226,422 ou £306,605,10, au lieu
" de $25,320 qu'elles ont eu à payer, elles en auraient donné, pour
" les douze ans, $73,584, à $2 par £100. Dans ce cas, pour former la
" susdite somme de $73,584, elles auraient payé chaque année, $6132,
" somme donnant un intérêt annuel de $367 ; capital et intérêt dont elles
" ont pu profiter pendant dix ans, puisque, pendant les dix premières
" années, n'ayant pas eu d'incendie, nous n'avons rien eu à payer.

" L'intention du bureau, en faisant ces remarques, n'est nullement
" de nuire aux autres assurances. Au contraire, il regretterait beau-
" coup que le nombre en fût diminué, vu surtout que, l'Assurance des
" Fabriques n'assurant pas pour plus de $16,000, la plupart des fa-
" briques sont obligées de recourir aux autres assurances, leurs propri-
" étés valant généralement plus que $16,000. Mais il a cru devoir
" les soumettre aux associés pour leur faire voir que, malgré ces deux
" incendies, nous n'avons, jusqu'à ce jour, payé qu'un peu plus du
" tiers de ce que nous aurions donné aux autres assurances."

ERRATA

Page	60,	14e	ligne,	au	lieu	de	*Agapit*,	lisez	*Barthélemy*.
"	65,	28e	"	"	"	"	*Dierfield*	"	*Deerfield*.
"	69,	25e	"	"	"	"	*Carron*	"	*Caron*
"	"	30e	"	"	"	"	*M. E. L. de Bellefeuille*,		
						lisez	*M. E. Lef. de Bellefeuille*.		

PAROISSE

DE

SAINT-HERMAS

Les habitants propriétaires des côtes Saint-Pierre, Saint-Hyacinthe et Saint-Charles, de la paroisse Saint-Benoit, présentèrent une requête à l'autorité ecclésiastique, aux fins d'obtenir l'érection des dites côtes en paroisse, en l'année mil huit cent trente-quatre. Mgr. Joseph Signay, évêque de Québec, publia son premier rescrit le vingt-neuf juillet de la même année, et le confirma par une autre ordonnance du quinze septembre suivant.

" L'évêque du diocèse, voyant, avec peine et inquiétude,
" l'extrémité sud-ouest de son territoire entourée d'héré-
" tiques, voulut se ménager des protecteurs puissants dans

" les titulaires qu'il donnait aux nouvelles circonscriptions
" de cette partie. Il espérait que ceux qui avaient si bien
" défendu l'Eglise de Dieu pendant leur vie, par leurs
" admirables écrits, sauraient bien mieux encore, au sein
" de leur gloire et de leur triomphe, inspirer à leurs pro-
" tégés l'esprit de foi et la fermeté nécessaire pour résister
" au protestantisme. Aussi, voyons-nous apparaître, comme
" une redoutable phalange, sur ces confins du diocèse,
" saint Bernard, saint Jean-Chrysostôme, saint Ignace,
" martyr, saint Polycarpe, saint Hermas et saint Jérôme (*a*).

" Quoique le saint Concile de Trente n'ait pas confirmé
" l'opinion de saint Irénée, qui voulait que le livre du Pas-
" teur (d'Hermas) fût au nombre des livres qui composent
" la Sainte Ecriture, cependant il ne défend aucunement
" de respecter ces écrits composés par de saints person-
" nages et traitant de la Religion." (*Vie de saint Hermas*, par un ancien curé.)

Le quatorze décembre mil huit cent trente-quatre, la paroisse étant convoquée en assemblée dans la maison de Laurent Aubry (dit Thècle, parce que le premier venu en Canada était de la paroisse de Saint-Thècle, près Lyon), élut pour syndics Charles Chenay, Louis Legault et Jean-Baptiste Deguire. Après avoir été ainsi nommés, ils firent l'achat du terrain, qui appartient maintenant à la fabrique, le trente mars 1835.

Le contrat d'achat, qui se trouve déposé aux archives de cette paroisse, fut passé par Me Girouard, notaire, de Saint Benoit.

Sur ces entrefaites, les propriétaires de Saint-Hyacinthe et de Saint-Charles suscitèrent des difficultés au sujet des

(*a*) Ce serait sous ces considérations que saint Hermas aurait été choisi pour patron de la nouvelle paroisse.

prétendues illégalités incluses dans le procès-verbal de feu M. Jacques Paquin, prêtre, de Saint-Eustache, député de l'autorité ecclésiastique, qui n'avait pas, disait-on, placé l'église dans le centre et selon les intentions de la majorité.

M. Pierre-Antoine Tabeau, vicaire-général, vint sur les lieux et confirma, par ordre de l'évêque, les procédés de M. Paquin.

Cette opération ne satisfit en aucune manière les opposants, qui, de plus, commencèrent à se récrier sur l'énormité du coût de la répartition future.

Dans cet intervalle, plusieurs pétitions furent adressées à l'évêque, de la part des deux partis, qui n'opérèrent aucun heureux résultat.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. Etienne Chartier fut nommé à la cure de Saint-Benoit. Voyant, avec peine, cette partie de la paroisse dans la discorde, et considérant, de plus, la nécessité absolue d'un démembrement, il adopta le moyen suivant :

Il conseilla d'ériger une chapelle en bois, par souscription volontaire, et fit nommer des syndics. Tous ceux qui souscrivirent pour la nouvelle chapelle chargèrent les syndics volontaires de tout pouvoir pour donner l'entreprise et la surveiller ; ces syndics étaient : Antoine Danis, Guillaume Brayer et Michel Gauthier.

On travailla, pendant l'hiver, à couper le bois, à l'équarrir et à le transporter sur la place où devait être l'église. Le tout fut fait par corvées. L'entreprise des ouvrages fut donnée à Jean-Baptiste Baulne, charpentier, de Saint-Benoit. La nouvelle chapelle fut levée le 26 juillet 1836, fête de sainte Anne. M. Chartier, qui était présent, fit une allocution ayant pour but d'encourager l'union et la générosité des habitants. Il leur déclara, aussi, que sainte Anne,

dont on faisait la fête en ce jour, devait être regardée comme la gardienne et la protectrice de leur entreprise. Il termina par un compliment flatteur en faveur de Jean-Baptiste Labrosse, fils de Jean-Baptiste et père du marguillier élu cette année, 1866, qui avait puissamment concouru à l'érection de la chapelle.

Cet acte de justice, au lieu d'être applaudi, fut le signal d'un désordre scandaleux.

Sans qu'il soit possible d'en découvrir la cause, le nommé Jean-Baptiste Labrosse s'était attiré la haine d'un grand nombre de paroissiens, surtout des côtes Saint-Hyacinthe et Saint-Charles. Lors, donc, que ses ennemis s'aperçurent que M. Chartier paraissait s'effacer pour découvrir les opérations de cet habitant, qui l'avait secondé, ils commencèrent à insulter les deux. Il se forma alors deux partis distincts, qui des insultes en vinrent aux coups. Les choses n'allèrent cependant pas très loin. L'assemblée se dispersa, emportant un germe de division qui n'était pas de bon augure.

Quelque temps après, M. Chartier, voyant que le montant des souscriptions volontaires n'était pas suffisant pour la confection des travaux commencés, entreprit de faire une visite aux habitants des côtes Saint-Hyacinthe et Saint-Charles. Les ayant fait convoquer et réunir dans une maison de Saint-Hyacinthe, il commença à leur représenter, en termes pleins de douceur et d'apropos, l'inconséquence de leur continuelle opposition. On ne lui répondit que par des injures, et la chronique va jusqu'à nous dire qu'il en sortit si précipitamment qu'il y laissa son chapeau. Heureusement que, pour sa consolation et l'édification des autres paroissiens, ces deux côtes ont su reconnaître plus tard le mérite et le zèle de M. Chartier,

sans lequel la paroisse serait, peut-être, encore dans de grandes difficultés.

Après une telle réception, M. Chartier s'en retourna à Saint-Benoit, avec la résolution de laisser là les affaires de Saint-Hermas. L'ouvrage se trouvait arrêté faute d'argent; le nombre des souscripteurs n'était pas assez nombreux. Ce fut alors qu'un habitant de Saint-Hyacinthe, du nom de Pierre Lorrain, vint trouver M. le curé de Saint-Benoit, lui conseillant d'adopter les mesures suivantes, qui étaient de dresser une nouvelle requête, qu'on essaierait de faire signer par la majorité de la paroisse, demandant aux autorités ecclésiastiques et civiles de sanctionner le changement qui avait été fait d'une église en pierre, comme le portaient les anciennes pétitions et les décrets, en une chapelle en bois, telle que déjà en opération ; demandant, de plus, comme autrefois, l'érection d'un presbytère en pierre ; que les syndics qui avaient été nommés, pour la première répartition, fussent les mêmes qui servaient pour la nouvelle ; que les souscriptions seraient entrées comme à compte de la part des souscripteurs. M. Girouard dressa la requête, la fit signer, et les deux autorités sanctionnèrent. Depuis, les affaires marchèrent sans entraves. Les syndics volontaires cédèrent leur liste de souscription aux anciens syndics, qui avaient été appointés de nouveau, et les ouvrages recommencèrent.

Lè 17 novembre de la même année, 1836, M. Jacques Paquin, archiprêtre, et curé de Saint-Eustache, bénit solennellement la nouvelle chapelle, et M. Chartier y chanta la première messe.

Depuis ce temps jusqu'au commencement de l'année suivante, M. Chartier vint, de temps en temps, faire les offices les dimanches. Ce ne fut qu'au commencement de

janvier 1837 qu'il commença à desservir Saint-Hermas d'une manière régulière, y chantant la messe tous les dimanches et jours de fêtes, et résidant à Saint-Hermas pendant deux ou trois jours par semaine. Comme il se trouvait seul chargé de la desserte des deux paroisses, Saint-Benoit et Saint-Hermas, il faisait offices doubles les dimanches et fêtes, chantant de bonne heure la messe de cette dernière paroisse. Le vingt-quatre septembre de l'année 1837, M. Louis-Ferdinand Belleau fut nommé à la cure de Saint-Hermas. Il prit logement dans la sacristie, cet édifice étant alors destiné et préparé pour cet effet. Un chemin couvert entre l'église et la sacristie tenait lieu de sacristie.

Comme il était aussi chargé de la cure de Saint-André, sa résidence à Saint-Hermas était semblable à celle de son prédécesseur, les offices publics des dimanches se faisaient alternativement tous les quinze jours, à Saint-André et en cette paroisse.

Le 12 décembre, même année, les patriotes de Saint-Benoit, redoutant l'influence du curé de Saint-Hermas sur ses paroissiens, et le jugeant, quoique à tort, contraire à leurs opinions, vu le silence dans lequel il se retranchait, vinrent lui dicter une ligne de conduite qui n'était pas en harmonie avec sa manière d'agir. Leurs prétentions n'étaient rien moins que de le forcer à encourager ses paroissiens à aller au camp de Saint-Benoit. Choqué d'une telle audace, il rassemble, le soir, à la hâte, le peu d'effets qu'il avait à Saint-Hermas pour la desserte et sa résidence temporaire, et il abandonne entièrement cette paroisse, pour aller se réfugier à Saint-André, où il n'avait pas à craindre de semblables injonctions.

Le 15 du même mois, eut lieu l'incendie du village de

Saint-Benoit. Le lendemain, comme la bande incendiaire paraissait disposée à en faire autant à Saint-Hermas, M. Belleau, apprenant cette triste nouvelle, part avec quelques habitants de Saint-André et se rend à la côte Saint-Joachim de Sainte-Scholastique, où les volontaires incendiaient quelques propriétés, et fait tant, par ses représentations, qu'il les détourne du projet de mettre le feu à l'église de Saint-Hermas. Il ne put, cependant, pas empêcher l'incendie de deux propriétés de ses paroissiens : les maisons de Laurent Aubry et de Charles Cheñay.

Cette paroisse fut privée des offices publics pendant trois dimanches, après lequel intervalle M. Belleau consentit, sur les vives instances de ses paroissiens, à leur donner la messe tous les quinze jours, sans cependant vouloir y faire d'autre résidence que les dimanches.

Saint-Hermas fut ainsi desservi jusqu'à l'automne de 1838, auquel temps M. Belleau vint résider à Saint-Hermas d'une manière permanente, conservant cependant la desserte de Saint-André.

Le 12 juin 1838, M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, fit la bénédiction d'une cloche pesant 213 livres, qui eut pour parrain M. Belleau, curé de cette paroisse, et pour marraine, Mme Angélique Mondou, épouse de Jean-Baptiste Labrosse. Ils lui donnèrent le nom de Louise-Angélique.

M. Belleau fut encore chargé de la desserte de Saint André jusqu'à l'automne de 1839. Dès lors, il n'eut plus à s'occuper que de Saint-Hermas, et, abandonnant le logement temporaire de la sacristie, il vint résider dans le presbytère vers la fin de l'automne. Quelque temps auparavant, il avait fait ériger, à ses frais, derrière le pres-

bytère, vis-à vis la porte d'entrée, une cuisine qui y communiquait par un corridor.

Ce fut sous le même curé que la voûte fut faite, en 1842. L'entrepreneur, Pierre Laurin, qui se trouvait à l'annonce des ouvrages qui étaient criés au rabais, possédant la confiance du curé et des syndics, demanda le plus bas prix, et fut ensuite récompensé par ceux qui lui donnèrent l'entreprise, selon qu'ils en étaient convenu.

Pendant la première année de M. Belleau, eut lieu la visite épiscopale, le 5 et le 6 juillet 1838. Ce fut Mgr. Ig. Bourget, alors évêque de Telmesse, qui était député par Mgr. J. J. Lartigue, évêque de Montréal, pour faire la visite.

Le 25 juillet 1842, Mgr. Ig. Bourget, évêque de Montréal, accorda quarante jours d'indulgence pour toutes les personnes qui prieraient devant le monument érigé en mémoire de la retraite de Sainte-Scholastique. Cette retraite, commencée par Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, se faisait pour les paroissiens de Sainte-Scholastique, de Saint-Hermas, de Saint-Benoit et de quelques autres paroisses voisines. Ce monument, qui avait d'abord été planté à l'extrémité Est du terrain de la fabrique, près le chemin, fut transporté devant l'église, en 1854. Dix ans après sa translation, comme il menaçait ruine, et qu'il n'y avait guère moyen de le réparer, on le fit disparaître.

Le 4 janvier 1843, M. Belleau cède l'administration de la cure, après y avoir résidé cinq ans trois mois et dix jours. Il est remplacé par M. Joseph-Alexandre Boisvert, qui, pendant son court séjour dans cette paroisse, fit poser une chaire dans l'église.

Le 23 août, même année, M. Boisvert quitta Saint-Hermas, pour remplacer comme vicaire, à Chambly, M.

Pierre-Jérémie Crevier, qui vint résider à Saint-Hermas, comme desservant, jusqu'au 29 septembre de la même année.

Le 30 septembre 1843, M. Timothée-Prime-Paul Filiatrault prit l'administration de la cure, et y résida jusqu'au 7 juin 1844. Etant alors tombé malade, il obtint de l'autorité ecclésiastique de laisser pour quelque temps Saint-Hermas, afin de faire un voyage dans le but de rétablir sa santé. M. Joseph Théoret fut chargé de la desserte pendant son absence.

Sur ces entrefaites, M. Thomas-Patrick Colgan, curé de Saint-André, représentant à l'évêque l'insuffisance des revenus de Saint-André et le pénible état dans lequel il se trouvait, obtint, par ce moyen, la cure de Saint-Hermas, pendant l'absence de M. Filiatrault. M. Théoret fut nommé vicaire de M. Colgan qui vint résider en cette paroisse vers la fin de septembre de la même année.

M. Colgan ne résida à Saint-Hermas que jusqu'au printemps de l'année suivante, 1845. Voyant que la majorité des habitants de cette paroisse supportait avec peine la présence d'un curé d'une origine différente de la leur, et considérant que la présence de M. Belleau, retiré sur sa terre, toujours estimé, concourait à lui faire perdre l'affection de ses paroissiens, il prit le parti de se réfugier à Saint-André. Comme il conservait cependant le titre et le droit de curé, il laissa son vicaire, M. Théoret, administrer seul les affaires de Saint-Hermas, ce qui dura jusqu'à l'automne de la même année.

Ce fut pendant l'administration de M. Colgan qu'eut lieu la première convocation de toute la paroisse pour l'élection d'un marguillier. Il n'en vint à ce parti que

sur les instances réitérées des habitants et par les conseils de l'autorité ecclésiastique.

Cette élection fut on ne peut plus tumultueuse, tellement qu'on en vint aux mains. L'élu fut André Parant.

Le 28 septembre 1845, M. Jean-Baptiste Bourassa, qui venait de quitter la cure de Châteauguay, accepta le gouvernement de cette paroisse.

Un mécontentement général, sur la gestion des syndics de la bâtisse de l'église, avait depuis longtemps excité plusieurs débats et formé des partis qui menaçaient de troubler entièrement l'harmonie si nécessaire pour opérer le bien.

M. Bourassa voulut faire cesser des criailleries qui pouvaient causer un mal incurable. Profitant d'une assemblée générale de la paroisse aux fins d'élire un marguillier, il fit nommer des procureurs, avec le pouvoir d'admettre ou rejeter les comptes des syndics. Quoiqu'il n'existât alors aucune loi pour obliger les syndics à rendre leurs comptes, ils consentirent cependant à répondre à l'appel que leur firent les procureurs. Me J. Georges Lebel, notaire de cette paroisse, choisi par eux pour rédiger leur mémoire, présenta l'état des comptes à M. Bourassa, qui approuva aussitôt, signa le rapport et de plus une quittance préparée par le notaire ; ce dernier, qui avait répondu aux syndics du bon succès de leurs comptes, se trouvait déchargé de son obligation. Celui qui était le plus à craindre ayant été mis, par cette démarche, dans l'impossibilité d'inquiéter les syndics, M. Lebel crut pouvoir lui laisser le compte-rendu de ceux qui l'avaient employé, il le pria même de vouloir bien le faire approuver par le reste des procureurs. Mais M. Bourassa fut le seul qui signa le document ; l'abstention des

autres procureurs fit que le mécontentement continua ; le seul avantage qui pouvait résulter de ces démarches fut la possession, par la fabrique, du document par lequel les syndics prétendirent se justifier de l'emploi des argents. Cette pièce, conservée parmi les archives de cette paroisse, peut paraitre un peu chargée aux yeux de ceux qui l'étudient avec attention.

Il fut plus tard question d'agiter la même affaire ; mais le tout finit par disparaître et s'éteindre sans bruit, quoique sans satisfaction pour les paroissiens.

Le 18 février 1846, M. Bourassa fit bénir et ériger le chemin de la croix qui existe dans l'église. Les gravures avaient été données par M. Colgan, lorsqu'il était curé de cette paroisse. La fabrique n'eut qu'à compléter la dépense de ce qui était nécessaire pour le mettre dans l'état où il est maintenant.

Le 28 juin 1846, Mgr. J. C. Prince, évèque de Martyropolis, fit la visite épiscopale, étant député par Mgr. Ig. Bourget, évèque de Montréal.

Le *bill* d'éducation, qu'on n'avait pas encore réussi à faire fonctionner, fut mis en opération par les soins de M. Bourassa. Une seule maison d'école appartenait aux commissaires, elle était située à vingt-cinq arpents au-dessus de l'église actuelle. Comme il fallait former des arrondissements et qu'elle ne se trouvait pas dans le centre, elle fut vendue. M. Bourassa, qui avait pris la conduite de cette importante affaire, retira du surintendant la somme destinée à cette paroisse, qui, jointe aux arrérages qu'on lui accorda, lui procura les moyens de bâtir les trois maisons d'école, situées dans Saint-Hyacinthe, le haut et le bas de la côte Saint-Pierre. Le produit de la vente de celle du haut de la côte Saint-Pierre et quelques souscriptions en

argent et en matériaux aidèrent beaucoup pour cette partie. Quant à celle du bas de la même côte et principalement celle de Saint-Hyacinthe, il fallut plus d'efforts; on en vint à bout, mais il y eut plusieurs mécontents qui se récrièrent sur les dépenses que ces bâtisses leur imposaient; sauf cinq ou six de Saint-Hyacinthe, la paix n'en fut que peu troublée pour cela.

M. Bourassa n'en était venu au point de former quatre arrondissements d'école, dans sa paroisse, que lorsqu'il avait vu son plan rejeté par la grande majorité. Il avait fait tous ses efforts pour engager les paroissiens à ne faire que deux écoles pour la paroisse, et à les placer au village. L'une aurait été pour les garçons et l'autre pour les filles. Il essayait de faire envisager qu'il était plus avantageux d'avoir peu d'écoles, afin de mieux rétribuer les maîtres qu'on pourrait choisir avec plus d'avantage, et que ces écoles, qui seraient aussi sous la surveillance immédiate du curé, pourraient être mieux dirigées. Il lui fut impossible d'y réussir, et sa longue résistance ne fit que lui prouver, par les désagréments qu'il en eut, que la paroisse n'était pas en état d'apprécier la justesse de ses vues.

L'arrondissement de l'école du village fut le seul qui n'eut point de maison. On loua de la fabrique celle qui lui appartenait, située au côté sud-ouest de l'église, et qui pouvait servir encore pendant quelques années. Ces dispositions ayant été prises, les écoles furent mises en opération sous le contrôle du gouvernement, les cotisations furent généralement bien payées et la paroisse rentra dans le calme.

Il y eut bien encore quelques difficultés vis-à-vis certains individus ; on alla même jusqu'à faire des menaces

d'incendie, mais la conduite ferme des commissaires fit tout rentrer dans l'ordre. Il y eut, il est vrai, des imperfections et de fausses démarches de la part de ces mêmes commissaires, qui, pour la plupart n'étaient pas instruits, mais leur bonne intention et leur promptitude à réparer leurs torts ne causèrent qu'un dommage subit à la cause de l'éducation. On s'imagine aisément ce qu'il a dû en coûter à M. Bourassa, qui était l'âme du mouvement en faveur de cet objet important. Mais, comme l'opposition semblait le rendre plus fort et plus actif, quand il entrevoyait la moindre espérance de réussir, il fit peu de cas des criailleurs, et parvint à tout organiser. On a vu que les difficultés des syndics lui avaient créé des ennemis ; les éteignoirs vaincus grossirent les rangs des mécontents, et les assemblées publiques, qui eurent lieu depuis, furent pour lui l'occasion de plus d'une insulte.

Malgré les désagréments qu'il rencontrait dans l'administration des affaires publiques, il ne paraissait pas vouloir abandonner une paroisse qu'il aimait, et où il espérait encore faire le bien, quand un voisin fâcheux et incommode lui fit prendre le parti de demander son rappel.

Les syndics, pour l'érection d'une église et d'un presbytère dans la nouvelle paroisse de Saint-Hermas, achetèrent de cet habitant le terrain appartenant aujourd'hui à la fabrique, et où sont les édifices religieux. La place de l'église y avait été fixée par M. Paquin, curé de Saint-Eustache, et plus tard par M. Tabeau, vicaire-général. Les commissaires de l'autorité ecclésiastique s'étaient entendus pour l'acquisition de ce terrain avec le propriétaire. Les syndics furent chargés par eux de se transporter chez M. Girouard, notaire de Saint-Benoit, choisi par les deux partis, afin de faire dresser le contrat de cession en faveur

de la nouvelle fabrique, selon les conditions présentées et acceptées. Antoine Saumur dit Mars, qui avait toujours été remarquable par son excentricité d'idée, de caractère et de langage, moins gêné avec les syndics qu'avec les commissaires, et n'ayant pas à craindre, selon lui, de perdre l'occasion d'avoir l'église à sa porte, voulut y mettre de nouvelles conditions; voici les plus importantes :

1º La fabrique devait s'obliger de consacrer un demi-arpent, depuis le chemin jusqu'à la ligne nord-ouest du terrain qu'il cédait, sur la partie tenant par le côté nord-est à sa propriété, pour l'établissement d'un collége ; 2º Que la même corporation serait tenue de le faire ériger à ses frais. et qu'il jouirait de ce morceau de terre jusqu'à l'accomplissement parfait de sa volonté à cet égard ; 3º Qu'on ferait placer dans la nouvelle église pour première décoration un tableau de la bonne sainte Anne ; 4º Enfin, qu'il serait enterré gratis, dans l'église, ajoutant assez prudemment, s'il mourrait en bon chrétien, etc., etc.

Les syndics, fort surpris de toutes ces exigences, crurent qu'il fallait en rester là, et faire de nouvelles démarches auprès de l'évêque, afin d'acquérir d'une autre personne le terrain dont ils avaient besoin. Cependant, M. Girouard, qui connaissait depuis longtemps cet homme qui l'avait toujours employé pour ses affaires, depuis qu'il résidait en la côte Saint-Pierre, crut qu'à la vue de tant d'embarras nouveaux pour les syndics il fallait prendre un biais qui sauverait tout. Il fit entendre à Antoine Saumur dit Mars que les syndics ne pouvaient, en aucune manière, dépasser la ligne de conduite que les commissaires leur avaient tracée, que le contrat de cession serait nul s'ils suivaient ses intentions. Il lui avoua, cependant, qu'il

trouvait ses demandes si justes qu'il était persuadé que les syndics se feraient un devoir de les accomplir; que ses volontés seraient respectées, Comme le pauvre cessionnaire remarqua que les syndics, qui comprenaient M. Girouard, paraissaient bien décidés à exécuter ce qu'il leur enjoignait, il consentit aux conditions que les commissaires avaient acceptées; tout s'arrangea sans plus de façon. Le terrain fut cédé moyennant la somme de $375, payable en sept versements à commencer seulement dans l'année 1847 jusqu'en 1853. Quant il fut question, quelque temps après, d'enclore le terrain, le cessionnaire voulut s'emparer, par précaution, de l'espace qu'il avait réservé pour son collége, tout en protestant hautement qu'il le livrerait quand on voudrait bâtir. Il fallut plaider longtemps, et la perte d'argent et de temps, qu'il eut à essuyer, contribuèrent beaucoup à diminuer la faible provision de bon sens qu'il possédait auparavant. Son aliénation mentale parvint à un tel point que sa femme se crut obligée de le faire interdire, afin de pouvoir au moins conserver le peu qui lui restait. En vertu de cet interdit, et de plus obligée par de pressantes raisons, elle vendit ses paiements à la fabrique pour une médiocre somme qu'elle put toucher de suite, au lieu d'attendre le terme trop reculé pour elle de l'année 1847.

Antoine Saumur dit Mars, persistant seul à croire qu'il était assez sage pour administrer son bien, eut la salutaire précaution de protester, d'abord, à son propre tribunal contre cet interdit. Mais, comme le seul témoignage de sa conscience n'empêchait pas qu'on se mit peu en peine de lui et qu'on alla contre sa volonté, il voulut se porter à des actes de violence contre M. Belleau, possesseur injuste, selon lui, d'un demi-arpent de terrain qui lui

appartenait. On eut la douleur de les voir en venir aux mains tous deux à différentes reprises, tant la conduite de cet homme extraordinaire était de nature à faire oublier, pour un instant, la modération habituelle du curé. Comme il voulut en agir ainsi dans sa famille, dont il n'était plus écouté, il eut le triste avantage d'aller discuter sur ses malheurs avec le géolier de la prison de Montréal. Il en revint plus paisible envers sa famille, mais plus irrité contre le curé et les marguilliers et, grâce à une révélation qu'il dit avoir eue pendant sa captivité, plus hardi en fait de doctrine religieuse. Aussi le vit-on plus tard, surtout dans les deux années que M. Bourassa passa dans cette paroisse, entreprendre des discussions publiques, au prône de la messe paroissiale, contre l'Indult du Saint-Siége, qui permet l'usage de la viande certains jours de jeûne. M. Bourassa lui aurait cependant pardonné son malencontreux projet de réforme ecclésiastique, s'il l'eut laissé paisible possesseur de son jardin. Le printemps il fallait en venir à des extrémités désagréables pour le cultiver, l'automne arrivé il était assez prudent de surveiller ses déprédations et ses actes de possession répétés. La conduite du malheureux cessionnaire était, à la vérité, assez conséquente. Le collége n'existait pas, l'église ouverte au culte divin, depuis plusieurs années, n'était point décorée d'un tableau de la bonne sainte Anne, c'était autant de raisons pour lui de revendiquer une partie de sa propriété.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'une parole proférée en chaire fit prendre à Antoine Saumur dit Mars une tactique différente.

M. Bourassa crut pouvoir assurer à ses paroissiens que, malgré toutes les avanies qu'on pourrait lui causer, dans

l'exécution de ses réformes, il serait toujours aussi ferme et aussi tenace qu'il s'était montré jusqu'alors. Il ajouta de plus, que, dût-on menacer sa vie, le poursuivre, les armes à la main, on ne pourrait le faire changer. Le brave Antoine prenant ces paroles un peu trop à la lettre, voulut s'assurer par lui-même de la vérité de cet avancé. Pendant trois jours, il vint sur le soir se promener près le presbytère avec son fusil sur l'épaule, criant à tous ceux qui voulaient l'entendre que le curé avait assez vécu. Aucun de ceux qui le virent ne songea à l'éloigner; on le connaissait pour un insensé, il est vrai, mais son caractère était si opposé à l'action dont il parlait qu'on ne put supposer rien de dangereux. M. Bourassa prenant ces démarches d'une manière plus hostile, abandonna sa chambre pour la nuit et se retira dans le haut du presbytère. Préoccupé de cette idée et voyant qu'il se passerait aisement d'une sentinelle de nuit, il fit appréhender ce nouveau fonctionnaire, et le fit conduire devant les magistrats de Saint-Benoit, sous l'accusation d'intention de meurtre contre sa personne. Parvenu à cette cour, Antoine Mars protesta hautement contre un semblable projet. Il dit à ses juges qu'il avait voulu connaître jusqu'à quel point il pouvait croire son curé. " Pour preuve de ce que j'avance, ajouta-t-il, voici mon fusil, voyez-le." La cour, voyant que cette arme était dépourvue de batterie, ne put conserver sa gravité *habituelle*, surtout lorsque des témoins prouvèrent qu'il n'était sorti qu'avec cette arme. Mars fut acquitté et la cour, en prononçant le jugement, fit quelques réflections badines qui n'étaient pas de nature à plaire à M. Bourassa. Aussi demanda-t-il son rappel.

Il fut d'abord nommé curé de la Pointe-Claire. Après la réception de sa lettre il y envoya quelques effets afin

de commencer à opérer son déménagement. Mais M. P. D. Ricard, au lieu de lui permettre de prendre possession du presbytère, lui fit remettre une lettre dans laquelle Monseigneur changeant de résolution le nommait curé de l'Ile-Perrot. M. Bourassa qui avait consenti à quitter Saint-Hermas pour la Pointe-Claire, n'était pas dans les mêmes sentiments vis-à-vis de l'Ile-Perrot. Aussi prit-il la résolution d'aller immédiatement à Montréal pour exposer à Sa Grandeur qu'il préférait plutôt rester à Saint-Hermas. Monseigneur finit par lui accorder Saint-Martin. On supposait alors qu'un M. Lionnet devait y rester jusqu'à l'automne suivant. Ce monsieur qui, depuis son arrivée de France en Canada, avait été pendant plusieurs mois l'auxiliaire de M. Caron, partit alors pour la Colombie. Ce contretemps, arrivé à M. Bourassa en quittant Saint-Hermas, a du trouver place ici afin d'expliquer l'embarras de son successeur comme on va le voir.

Le 22 septembre 1847, M. Pierre Poulin arrivant à Saint-Hermas ne put prendre possession du presbytère, car des ordres avaient été donnés d'attendre le retour du curé précédent, qui préférait rester à Saint-Hermas plutôt que d'aller à l'Ile-Perrot. Ce délai dura trois jours, après lesquels, M. Bourassa, ayant obtenu la cure de Saint-Martin, écrivit aux personnes de sa maison de livrer le presbytère.

Dans le printemps suivant, 1848, M. Poulin fit planter le bocage sur le devant du presbytère, et le fit continuer les années suivantes.

On a vu que l'église était en bois. Comme elle était terminée et qu'elle avait une bonne voûte, on voyait avec peine cet édifice, qui avait coûté tant d'argent, menacer ruine dans les grands vents. La charpente supérieure

était bonne, mais les piliers étaient endommagés dans leurs bases. On crut devoir remédier au mal en substituant un mur en pierre à la charpente du carré de l'église. La couverture, la voûte, les bancs et le plancher ne furent pas dérangés, et l'on put travailler sans interrompre les offices même sur semaine. L'église conserva les mêmes dimensions de soixante-dix pieds de longueur sur quarante de largeur. Seulement, on construisit sur le devant deux tours en saillies de chaque côté. Ces deux tours furent surmontées par deux clochers à deux lanternes chaque.

L'ouvrage coûta $4000. L'entrepreneur fut Pierre Laurin, de Saint-Hermas. Quoiqu'alors on regarda l'exécution de ces travaux comme une nécessité, on n'en persistait pas moins à le regretter, parceque cela devait faire, comme on le pense bien, un triste monument d'architecture. Les ouvrages furent commencés au printemps de 1852 et terminés en automne de 1853.

Dans la même année des travaux de l'église, la fabrique céda un morceau de terre, au sud-ouest, à côté de l'église pour y bâtir une école. La fabrique ne fit cette remise, aux commissaires d'école qu'à la condition de réméré. Cette maison d'école de trente pieds sur trente-cinq à deux étages fut bâtie en brique.

Les commissaires d'école en confièrent les travaux à Daniel McKerker, de Saint-Placide. Il ne remplit pas leur attente, car l'ouvrage fut mal fait et menace ruine aujourd'hui, 1867.

En 1854, on acheta une cloche du poids de quatre cent quatre livres, de Troy, du prix de $272 ; ce fut par souscription. Elle fut bénite la même année. On lui donna

les noms d'Angélique-Anne-Angèle-Jean-Baptiste. Les parrains et marraines furent :

M. Thomas Pilon et Mme Michel Gauthier, née Angélique Céré.

M. Hercule Laurin et Melle Delphine Danis.

M. Odile Legault et Melle Angèle Cyr.

La dévotion de M. Chartier, à sainte Anne, qui voulut mettre, comme on l'a vu, les entreprises de cette paroisse sous sa protection, les exigences du propriétaire du terrain semblaient faire un devoir de consacrer une chapelle à cette grande sainte dans l'église. M. Poulin fit donc l'acquisition d'une statue de sainte Anne, grâce à un don de Mme J. George Lebel (M. Lebel, notaire). Peu à peu, la dévotion à sainte Anne ayant augmenté, il crut devoir ouvrir une liste de souscription pour faire peindre un tableau en son honneur. La liste fut bientôt remplie. L'ouvrage fut donné à M. Napoléon Bourassa qui arrivait alors d'Europe, moyennant la somme de $150.

M. Poulin lui donna la somme de $50 qu'il avait retirée des souscriptions. Comme il partit avant que le tableau fut terminé, il laissa la liste à son successeur, M. Louis Turcot. Ce dernier ne put s'occuper de cette affaire, et comme il crut devoir recevoir le tableau sans faire rentrer les souscriptions, il fut impossible à son successeur, M. Joseph Dequoy, de revenir sur cette affaire abandonnée. Comme la fabrique était en possession du tableau, il fit payer la balance due au peintre par cette dernière.

Le tableau de sainte Anne a été diversement apprécié. On a reproché au peintre une teinte trop sombre, une attitude peu gracieuse donnée à la sainte Vierge à qui sainte Anne enseigne à lire. D'autres ont cru y voir plus de

naturel dans cette sobriété de couleurs si vives qu'elles semblent impossibles, etc., etc., etc.

M. Poulin eut, pendant son séjour à Saint-Hermas, plusieurs différends avec le turbulent Antoine Mars. Il fut obligé, un jour, de recourir à son procureur pour le faire cesser de labourer le terrain en face de l'église, sur la partie qu'il réclamait. A la suite de cette équipée, on l'enferma dans une chambre à la clef, où il devint plus calme et moins incommode. De temps en temps, il protesta publiquement dans l'église contre l'usage introduit de manger de la viande à certains jours observés autrefois comme jours d'abstinence, mais on le faisait sortir sans bruit, et cela ne tirait pas à conséquence.

En 1848, M. Poulin fit donner une retraite de huit jours par M. Pierre Viau, vicaire-général.

Le 13 juin 1854, il en faisait donner une autre par les RR. PP. Lucien Lagier et Marie-Joseph Royer, oblats de Marie-Immaculée.

Le 11 juin 1849, il recevait le père Chiniquy, qui obtint à Saint-Hermas le même triomphe qui le suivait partout régénérant alors un peuple qu'il a plus tard scandalisé par un schisme honteux, suite nécessaire d'une conduite morale peu conforme à la grande destinée où Dieu l'appelait.

Le *Triduum* en l'honneur de la proclamation du Dogme de l'Immaculée-Conception fut prêché par les RR. PP Jean-Baptiste Honorat et Alexis Brunet, oblats de Marie-Immaculée.

Après un séjour de neuf ans et quelques mois, M. Poulin fut remplacé par M. Louis Turcot, le 31 octobre 1856.

Des difficultés s'élevèrent au sujet du bedeau, de l'insti-

tuteur de l'école modèle, et du tenant-comptes de la fabrique.

M. Turcot crut devoir remplacer le bedeau, Jean-Elie Clairoux, par Benjamin Pilon. Après deux années de contestation avec l'instituteur, Edouard Corbeil fut remplacé par un nommé Gauvreau.

M. Turcot fit donner une mission par les RR. PP. Oblats, pendant son séjour à Saint-Hermas.

Dans l'automne de 1861, Mgr. Ig. Bourget, faisant la visite de cette paroisse, reçut la démission du curé. Comme le presbytère et la sacristie avaient besoin de grandes réparations, il ordonna aux paroissiens de faire ce qui serait nécessaire au presbytère et de construire une nouvelle sacristie. Il chargea M. Ambroise-Fleury Groux, curé de Saint-Benoit, de régler l'affaire, annonçant aux paroissiens que le nouveau curé ne viendrait que lorsque la répartition serait en force.

M. Groux fit signer les pétitions, établit le montant des répartitions et donna les travaux à Joseph Franche. M. Joseph Dequoy prit possession de la cure après ces arrangements.

Comme il fallut commencer au printemps les travaux du presbytère, M. Dequoy eut beaucoup à souffrir, ne pouvant se loger décemment dans aucune maison du village. Il fit préparer un hangar neuf et s'y retira.

Après que l'ouvrier eut terminé les travaux du presbytère, M. Dequoy fit tapisser à ses frais tout l'intérieur.

Cette maison en pierre de quarante pieds sur quarante-cinq, à un seul étage, ainsi que réparée, forme un des meilleurs logements de cet arrondissement.

Si l'entrepreneur Franche remplit assez bien son marché pour le presbytère, on n'en peut dire autant de la

sacristie. Il ne suivit pas le plan, la faisant plus basse que demandée, de sorte que la sacristie semble avoir eu le sort de l'église, d'être une affaire manquée.

M. Dequoy fit donner en 1862, une retraite par les RR. PP. Lagier, Brunet et Alexis Médevielle, oblats de Marie-Immaculée.

En septembre 1864, il fit faire des souscriptions pour réparer le perron de l'église, et pour niveler le terrain qui se trouve en face du presbytère et de l'église ; il le fit ensuite enclore avec des poteaux peintures en blanc et garnis de chaines. Le tout fut prêt pour l'arrivée de l'évêque qui, à cette époque, faisait sa visite pastorale. Monseigneur ne put s'empêcher d'en faire compliment, leur avouant qu'il y avait peu de places d'église aussi bien ornées.

Voyant la dette de l'église menacer de dépasser la recette, M. Dequoy suggéra à ses paroissiens de payer leurs rentes des bancs une année en avant, afin de sauver des intérêts ; et il fit passer ce réglement, pour l'avenir, de toujours payer en avant. Il réussit par ce moyen à rétablir l'ordre dans les finances de sa fabrique, et à assurer son revenu d'une manière plus certaine pour la suite.

Comme la gelée, venue si tard en mai dans l'année 1860, avait été funeste aux arbres du nord et surtout aux érables, plusieurs de ceux que M. Poulin avait plantés étaient desséchés. M. Dequoy les remplaça et prolongea même le bocage en gagnant le terrain destiné par Antoine Mars pour la bâtisse de son collége.

Il va sans dire que M. Dequoy eut des démélés avec cet homme, mais il sut le mettre à l'ordre bien vite, et ne compta pour rien ces différends en comparaison de ceux

qu'il eu à régler avec le reste de sa paroisse, quand il en prit possession.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

La paroisse de Saint-Hermas fut érigée canoniquement le 12 mai 1834.

Le recencement de 1862 donnait à Saint-Hermas une population de quinze cent quatre-vingt trois âmes, dont trente-sept de l'église d'Angleterre et deux méthodistes.

La paroisse de Saint-Hermas est située à l'extrémité sud-ouest de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, dont elle fait partie. La forme de cette étendue de terrain est celle d'un triangle rectangle dont le plus long côté suit la ligne seigneuriale entre les deux montagnes et la seigneurie d'Argenteuil. Elle n'est point susceptible d'agrandissement avec son territoire, les terres étant depuis longtemps défrichées, Elle ne pourrait l'être qu'en y annexant une partie de Saint-André, à l'ouest; ce qui lui donnerait alors la forme d'un parellélogramme. Saint-Hermas est à treize lieues au nord-ouest de Montréal.

N. B. Comme on voit que le décret de l'érection canonique a été donné en 1834, il est à supposer qu'il n'eut pas son effet de suite puisqu'il fallut une ordonnance épiscopale du 15 septembre 1835.

La confrérie du saint Scapulaire fut érigée à la suite d'une retraite, en 1862, et la sainte Enfance en 1865.

Les marguilliers pour l'année 1866, sont: MM. Charles Lalande, Isidore Bertrand et Jean-Baptiste Labrosse.

Le jubilé, en 1865, commença le 14 juin et se termina le 19. Les prêtres présents étaient MM. Joseph Brissette, Joseph-Salomon Théberge, Eugène A. Desmarais, Pierre Beaudoin et Louis-Alfred Dequoy.

La première communion a lieu chaque année dans le

cours de juin et juillet. La dernière première communion a donné trente garçons et vingt-quatre filles. Le nombre des confirmés, le 19 septembre 1864, par Mgr. Ignace Bourget, a été de cent quatorze dont quarante-sept garçons et soixante-sept filles.

—L'archiconfrérie du saint Cœur de Marie a été établie le 30 septembre 1847.

—La Propagation de la Foi, le 12 janvier 1849, par le R. P. J.-N. Laverlochère, O.M.I.

—L'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, le 1er juin 1850.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-HERMAS.

1°—M. Etienne Chartier, *curé de Saint-Benoit*—Desservant, du 4 janvier au 24 septembre 1837—Mort à Saint-Giles, Québec, le 6 juillet 1853, à 54 ans et 6 mois................(No. 1212 *de la Liste*).

2°—M. Louis-Ferdinand Belleau—1er curé, du 24 septembre 1837 au 4 janvier 1843—Parti pour les Etats-Unis, le 12 mai 1845. (No. 1189.)

3°—M. Joseph-Alexandre Boisvert,—2ème curé, du 4 janvier au 23 août 1843—Mort à Roxton, le 28 octobre 1854, âgé d'environ 55 ans.. (No. 1146.)

4°—M. Pierre-Jérémie Crevier—Desservant, du 23 août au 29 septembre 1843.—Aujourd'hui, à Sainte-Marie de Monnoir.

5°—M. Thimothée-Prime-Paul Filiatrault,—3ème curé, du 30 septembre 1843 au 7 juin 1844—Mort à l'Ile-Dupas, le 29 mars 1858.

6°—M. Joseph Théoret,—Desservant, du 7 juin au 29 septembre 1844—Aujourd'hui, curé de Sainte-Julie.

7°—M. Thomas-Patrick Colgan,—4ème curé, du 29 septembre 1844 à mai 1845.—Mort à Saint-André d'Argenteuil, le 15 août 1847, à 32 ans.

8°—M. J. Théoret,—Desservant, de mai au 28 septembre 1845.—(*Vide* N° 9, *supra.*)

9°—M. Jean-Baptiste Bourassa,—5ème curé, du 28 septembre 1845 au 22 septembre 1847.—Mort à Saint-Martin le 14 mars 1851.

10°—M. Pierre Poulin—6ème curé, du 22 septembre 1847 au 31 octobre 1856.—Aujourd'hui, curé de Sainte-Philomène.

11°—M. Louis Turcot,—7ème curé, du 31 octobre 1856 au 29 septembre 1861.—Aujourd'hui, curé de l'Ile-Perrot.

12°—M. Joseph Dequoy (Picard,)—8ème curé, depuis octobre 1861.—Curé actuel.

PAROISSE

DE

SAINTE-PHILOMÈNE

L'église de la paroisse de Saint-Joachim de Chateauguay, étant située à l'extrémité nord-est de la dite paroisse, les cultivateurs, échelonnés sur le haut de la rivière et dans les concessions en arrière, se plaignaient depuis longtemps de l'éloignement dans lequel ils se trouvaient, et voulaient y trouver un remède.

L'embouchure de la rivière Chateauguay, près les confins sud-ouest de la réserve des sauvages de Caughnawaga, avait paru autrefois, lors des premiers défrichements, le meilleur site pour l'établissement religieux. Mais, après quarante ou cinquante ans, il avait fallu reculer en amont de la rivière de vingt-cinq à trente arpents pour y bâtir

l'église actuelle de Chateauguay. Cette église, la seule érigée dans la seigneurie dite de Chateauguay, distante d'environ sept lieues de Montréal, de la contenance de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur au sud du fleuve Saint-Laurent, était loin de répondre à tous les besoins. Quoique la seigneurie ne fût pas toute habitée, il y avait cependant des colons disséminés un peu partout, et l'église n'en était pas moins à l'extrémité.

On sait que cette seigneurie avait été accordée en 1673 par M. de Frontenac, gouverneur-général, à M. Charles LeMoine de Longueuil (venu au pays en 1640), dont deux des fils portèrent le nom de Chateauguay(*a*).

L'église ayant besoin de réparations, et les établissements en arrière ayant de beaucoup augmenté, il se forma un parti, qui travailla activement à faire de nouveau changer le site de l'église afin de la placer plus au centre. Déjà M. Antoine Tabeau, député par Mgr. Lartigue, était venu désigner un lieu sur la rivière Chateauguay, à environ trois quarts de lieue au-dessus de l'église pour la construction d'une nouvelle.

Les propriétaires du bas de la rivière et ceux qui résidaient près l'église actuelle s'y opposèrent fortement. Il y eut un procès chaudement poursuivi des deux côtés. Il dura près de vingt ans. On y dépensa sans aucun doute la somme pour construire une magnifique église, mais chaque parti avait trop d'espoir pour céder.

A la fin, voyant l'entêtement des deux côtés, on crut devoir prendre un biais qui put satisfaire les deux camps ; c'était de démembrer le haut. Le bas y gagnerait de ne

(*a*) Louis LeMoine de Chateauguay, et Antoine LeMoyne de Chateauguay. Ce dernier contribua beaucoup à l'établissement de la Louisianne (dont son frère Pierre LeMoyne d'Iberville fut le fondateur), il mourut gouverneur de Cayenne.

pas laisser partir l'église, et le haut, avec quelques sacrifices de plus, aurait enfin son église au centre d'un nouvel arrondissement qu'il pouvait aisément former.

Des requêtes furent dressées en conséquence. Mgr Lartigue députa comme commissaire M. Michael Power, alors curé de Sainte-Martine, qui devint plus tard le premier évêque de Toronto.

M. Power se rendit sur les lieux et plaça la croix de désignation, précisément au centre de l'arrondissement projeté. Plusieurs auraient préféré que la place fût choisie sur la rivière, mais le centre étant à cinquante arpents en arrière dans les profondeurs, M. Power fit planter la croix dans la concession dite de Saint-Jean-Baptiste.

Cette opération eut lieu à l'époque où la dévotion à sainte Philomène s'était répandue dans le pays. Aussi toutes les personnes présentes, acceptant la décision de M. Power, avec soumission et sans vouloir y revenir, le supplièrent, de prier l'Ordinaire (l'évêque diocésain) de leur accorder pour titulaire cette thaumaturge du 19ème siècle. M. Power leur promit d'appuyer leur demande. Elles ne furent pas trompées dans leur attente, l'Ordinaire leur ayant accordé bien volontiers sainte Philomène pour patronne.

La croix fut plantée sur un terrain donné par Pierre Bourcier conjointement avec son voisin Etienne Laberge. Ce terrain contient huit arpents en superficie provenant pour la plus grande partie du premier, le dit Pierre Bourcier.

Les syndics pour la construction furent :

Jean-Baptiste Boudria, Jacques Amiot, Toussaint Quesnel, François Mailloux, (décédé,) Pierre Bourcier, Pierre Lefebvre et Alexis Dorais, (décédé.)

Pierre Lefebvre a quitté la paroisse et réside à Saint-Jean Chrysostôme.

On commença à bâtir un presbytère en pierre de quarante pieds sur trente-cinq, à deux étages, couvert en bardeau, afin de donner un logement au curé dans le bas, et de faire servir le haut de chapelle en attendant l'église. Il fut commencé dans le printemps de 1840, sous la surveillance de M. Jean-Baptiste Labelle, curé de Chateauguay, et bénit le 17 décembre, même année, par M. Jean-Baptiste Bourassa, qui avait succédé à M. Labelle, dans le mois de septembre.

Cet édifice fut construit volontairement par souscriptions et corvées afin de hâter la desserte, et de ne laisser aux syndics que le soin de faire bâtir l'église. Le presbytère a pu coûter la somme de $1200.

Les premiers marguilliers, élus le 22 décembre 1840, furent François Mailloux, (décédé,) Jean-Baptiste Loisel et Alexis Dorais, (décédé).

La nouvelle paroisse, érigée canoniquement le 7 décembre 1842 et civilement le 21 octobre 1844, fut desservie par le curé de Chateauguay jusqu'au 14 septembre 1842. Etant seul, il ne donnait la grande messe, les dimanches, qu'une fois par mois, à Sainte-Philomène. Cependant, il était rare qu'il ne vint pas une fois par semaine leur dire une messe basse.

Le 8 juillet 1841, M. Marcoux, archiprêtre, missionnaire des sauvages à Caughnawaga, bénit une cloche pesant neuf cent trente livres fondue à Montréal et payée $ 284. Le parrain fut Jean-Baptiste Boudria, syndic, et la marraine Mme Etienne Caron, née Marguerite Dorais, de Chateauguay, La cloche fut nommée Marguerite-Philomène. M. Marcoux était assisté de MM. J- Bte. Bourassa, curé

desservant, J. N. Trudel, curé de Saint-Isidore, Stephen Blyth, curé de Sainte-Martine et O. Giroux, vicaire à Beauharnois. Le parrain souscrivit la somme de $148.33 et le produit de la quête à la bénédiction s'éleva à celle de $66.67. Ce fut vers ce temps qu'on acheta un calice en argent du coût de $56.

Les registres pour la paroisse de Sainte-Philomène furent commencés aussitôt après son érection canonique et civile et furent tenus par les curés de Chateauguay depuis 1840 jusqu'à 1842.

Ainsi M. Jean-Baptiste Labelle inscrivit le premier baptême de la nouvelle division, le 9 janvier 1840. Le registre avait été authentiqué par l'honorable juge Pike.

1er baptême : 9 janvier, Euphrosine Bourcier, fille de Joseph Bourcier et de Marie Giroux ; parrain, Toussaint Dorais, marraine, Euphrosine Giroux.

1er mariage : 21 janvier, Louis Primeau fils de Germain Primeau et de Marie-Anne Poirier, de Sainte-Martine, et Marguerite Bédard fille de François Bédard et de Lucie Ligny.

1ere sépulture depuis la division, mais faite encore dans le cimetière de Chateauguay : 10 février 1840, Odile Azure, âgée de trois ans et quatre mois, fille de Julien Azure et de Catherine Patenaude.

Le 22 janvier 1841, M. Jean-Baptiste Bourassa fit la première sépulture dans le cimetière de la nouvelle paroisse, et il continua ainsi à y venir inhumer les adultes de Sainte-Philomène jusqu'à son départ de Chateauguay, qui arriva, comme on le verra plus bas, en septembre 1842 On compte treize sépultures d'enfants faites à Chateauguay pendant cet intervalle.

M. Bourassa desservit seul Sainte-Philomène et Chateauguay jusqu'au 14 septembre 1842, résidant à l'ancienne paroisse.

Le premier curé résidant à Sainte-Philomène fut M. Pignod, prêtre français. Son premier acte, entré dans les registres, porte la date du 14 septembre 1842. C'est un acte de mariage entre Louis Boucher, veuf de Félicite Daigneau, de Saint-Rémi, et Marie Raineau, veuve de Joseph Lefebvre, de Sainte-Philomène.

M. Pignod était un des quatre prêtres séculiers français, de Lyon, que Mgr. Ig. Bourget avait amenés avec les RR. PP. Jésuites à son retour d'Europe, en 1842. Les compagnons de M. Pignod étaient MM. Mouret, Boué et Neyron.

M. Pignod fut placé à Sainte-Philomène, M. Mouret à Saint-Polycarpe, M. Boué fut nommé curé desservant à Sorel pendant le voyage que M. Kelly, V.G., fit vers ce temps en Europe, et M. Neyron, à Saint-Benoit.

M. Boné demeura à peine deux ans et s'en retourna ; MM. Pignod et Mouret y demeurèrent à peu près quatre ans, et M. Neyron, après avoir été successivement curé de Saint-Benoit, Saint-Henri de Mascouche, Sainte-Anne du Bout de l'Ile, Saint-Urbain Premier, et même missionnaire à Keesville, diocèse d'Albany, n'en prit pas moins, à la fin, le chemin de ses trois confrères, pour retourner à Lyon où il est aujourd'hui (1866) employé comme prêtre attaché à une des dessertes de la ville.

Pour revenir à M. Pignod, en prenant possession de sa cure il fut obligé de se loger au rez-de-chaussée du prèsbytère, le haut servant de chapelle. Il n'eut pas d'autre logement pendant les quatre années qu'il y résida, les travaux de l'église n'ayant été commencés qu'en 1846. Ce fut M. Pignod qui fit commencer l'opéra-

tion de la répartition, les formalités légales ayant été remplies avant son arrivée. Ce fut sous lui qu'on adopta le plan de la nouvelle église de cent vingt-quatre pieds sur quarante-quatre avec des chapelles au transept de vingt pieds de saillie. Cette église, qui eut pu suffire largement à une paroise de deux mille communiants, s'élevait par conséquent trop vaste pour une qui en comptait à peine mille et qui ne pouvait être susceptible d'aggrandissement. Quoique la division paroissiale fût nouvelle, les établissements étaient loin de l'être, puisque le bois se vendait alors entre trois et quatre piastres la corde, les terres étant depuis longtemps toutes défrichées. N'eut été la réserve des sauvages, qui en fournit depuis quelques années, il serait monté aujourd'hui (1866) à cinq ou six piastres la corde.

La paroisse n'était pas susceptible d'aggrandissement, parcequ'elle était circonscrite au nord-est par Chateauguay dont l'église n'est qu'à cinq milles au-dessous, au sud-ouest par Sainte-Martine, située au-dessus aussi à cinq milles, enfin au sud-est par Saint-Isidore qui n'est qu'à trois milles et demi.

M. Pignod fut d'abord très aimé de ses paroissiens par son zèle, sa parole éloquente et aussi par le prestige du premier curé.

Mais, peu accoutumé aux usages du pays, et ne pouvant guère s'y faire, il eut bientôt perdu l'ascendant dont il avait besoin pour les conduire. On ne voulut plus alors lui pardonner ses expériences en culture, qui le tenaient dans la saison des travaux sur les terres qu'il avait louées. On lui fit surtout un crime de tenir une porcherie dans une partie du soubassement de l'allongement à la chapelle. Les grognements des quarante ou cinquante élèves

qu'on y entendait pendant les offices, portèrent les habitants à demander son rappel, ce qui leur fut accordé.

M. Pignod après un séjour de quatre ans à Sainte-Philomène, comme curé, s'en retourna de suite en France. Arrivé à Lyon, il se retira chez un de ses frères qui était curé d'une paroisse située à trois lieues de la ville. Quoiqu'ainsi éloigné, M. Pignod prit l'engagement de dire la messe de onze heures et demie à la cathédrale. Comme il faisait ce trajet presque toujours à pied, malgré le temps et les chemins, il contracta une pleurésie qui l'emporta au bout de deux ans après son départ du Canada.

Quand M. Pignod eut laissé Sainte-Philomène, Mgr. Ig. Bourget réunit cette nouvelle paroisse à son ancienne de Chateauguay dont M. Lecours était alors curé.

M. Charles Champoux, aujourd'hui curé de Sainte-Anne des Plaines, lui fut adjoint comme vicaire. M. Lecours le fit résider à Sainte-Philomène, se réservant seulement la surveillance, et les revenus de cette paroisse pour l'aider dans la construction du presbytère de Chateauguay.

Ainsi, quoique M. Champoux ne fut pas curé en titre, comme il en remplissait les fonctions et qu'il y résidait, est-il considéré par les paroissiens comme le second curé.

Le nom de M. Lecours figure à peine dans les registres de cette année.

Le premier acte de M. Champoux porte la date du 6 octobre 1846, et son dernier acte celle du 18 septembre 1847.

Le 3 octobre, 1847, Sainte-Philomène est de nouveau séparée de Chateauguay et possède un curé en titre dans la personne de M. Félix Perrault, dont le premier acte de baptême porte cette date.

Dans le commencement de l'été de 1847, M. Champoux avait pu dire la messe dans la nouvelle sacristie. M. Le-

cours avait aussitôt fait préparer le haut du presbytère, qui jusqu'alors avait été occupé par la chapelle, pour le logement du curé, réservant seulement au rez-de-chaussée une cuisine et un réfectoire. M. Perrault continua à dire la messe dans la sacristie jusqu'au 9 février 1848. Cette sacristie suffisait presqu'au besoin, ayant cinquante-cinq pieds sur trente-et-un.

La nouvelle église fut enfin solennellement bénite par M. J. Marcoux, le 9 février 1848. MM. P. Bedard, Pascal Brunet, C. T. Caron, J. Lionnet, (prêtre français qui ne fit que passer du Canada en Orégon, n'ayant été que quelque temps vicaire à Saint-Martin), Stephen Blyth, M. Hardy, J. N. Trudel, J. O. Archambault, D. Charland, C. L. Vinet, F. Perrault, curé, et Jos. Marcoux, sont inscrits dans l'acte de la bénédiction entrée au registre.

Le 6 juin 1848, Mgr. Ig. Bourget fait la première visite pastorale à Sainte-Philomène.

Le 5 juillet suivant, il y revient pour clore la mission donnée par les RR. PP. Baudrand et Brunet, oblats de Marie-Immaculée. Le lendemain, 6 juillet, Sa Grandeur bénit la croix de mission érigée en souvenir et plantée en face de l'église.

Cette croix, ayant besoin de réparations, fut descendue en juillet 1865, recouverte en ferblanc, et de nouveau replantée le 6 août suivant en mémoire du jubilé dont les exercises finissaient ce jour-là.

M. Perrault, pendant son séjour à Sainte-Philomène, fit terminer à ses frais les travaux commencés par M. Lecours à l'intérieur du presbytère. Il fit préparer, avec les restes d'un appentis qui servaient de prolongement à la chapelle, un hangard et un fenil qui servirent jusqu'en 1863. Ce fut lui aussi qui mit le jardin en état de culture.

Il y fit planter quelques pommiers, de plus, quatre liards (*populea canadensis*) devant le presbytère. Trois y étaient encore en mai 1857, quand un bocage leur fut adjoint, comme on le verra plus loin.

M. Perrault laissa Sainte-Philomène le 15 novembre, 1849, ayant par conséquent résidé deux ans un mois et douze jours. Il fut remplacé par M. Etienne Chartier. M. Chartier de retour des Etats-Unis, où il fut obligé de se réfugier à cause des troubles de 1837 et 1838 auxquels il s'était trouvé mêlé, étant alors curé de Saint-Benoit, desservait depuis quelques années seulement la cure de Saint-Grégoire, (aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Hyacinthe,) et c'est de là qu'il vint à Sainte-Philomène.

Il avait désiré cette cure qui le rapprochait de Sainte-Martine, où il avait autrefois été curé, il espérait que, grâce à la facilité de la desserte de cette petite paroisse, il pourrait retrouver la paix et la tranquilité dont il était depuis si longtemps privé. Il croyait même y finir ses jours. Son vœu ne put être accompli, car il y demeura à peine dix mois. En effet, arrivé le 27 novembre 1849 on l'en vit repartir le 25 septembre 1850. Il se fit même remplacer par M. Stanislas-Auguste Bernier, qui était venu résider avec lui depuis la fin de décembre 1849(*a*).

M. Bernier, natif du cap Saint-Ignace, Québec, avait enseigné au collége de Sainte-Anne avec M. Chartier. Ayant après deux ans, quitté la soutane, il vint étudier sous l'honorable L. H. Lafontaine (plus tard juge en chef, baronet).

(*a*) Puisque le nom de M. Bernier se rencontre sous notre plume dans ce moment, qu'il nous soit permis de raconter les nombreuses migrations de cet ecclésiastique qui fut pendant quelque temps employé dans ce diocèse. Il faut remonter à M. Pierre Huet de la Valinière, (ancien curé de l'Assomption, Saint-Sulpice, etc.,) pour rencontrer une existence aussi agitée, et remplie d'incidents de toute espèce.

et fut pendant quelques temps précepteur des enfants de Madame de Montenac.

Etant entré, quelques temps après, au noviciat des RR. PP. Jésuites dans le Missouri, il y demeura près de deux ans, finit par s'incorporer dans le clergé séculier du diocèse de Détroit. Ordonné prêtre par Mgr. Rézé, il fut envoyé sur les confins du diocèse. La mission qu'il avait s'étant trouvée enclavée dans le nouveau diocèse de Vincennes, il fut chargé par Mgr. de la Hailandière d'accompagner les sauvages Potoatomis dans leur migration aux Montagnes Rocheuses. De retour, n'ayant pu s'entendre avec l'évêque au sujet d'un terrain accordé par le gouvernement au missionnaire de cette nation sauvage avant leur départ, il retourna à Détroit. Mgr Rézé ayant quitté cette ville en 1841 pour Rome d'où il n'est plus revenu, quoiqu'il soit toujours l'évêque titulaire et vivant encore aujourd'hui, M. Bernier, qui pouvait prévoir cette issue, prit le parti de se réfugier à Saint-Louis, Missouri. Il y fut pendant quelque temps comme prêtre attaché à la cathédrale, et passa de-là chez les Lazaristes qui résidaient aux Barrens dans le même diocèse. Nous le retrouvons plus tard à la Nouvelle-Orléans curé de la paroisse de l'Ascension. Enfin, arrivé ici en décembre 1849, il est nommé curé de Saint-André d'Argenteuil et de Saint-Placide, et deux ans après, de Saint-Placide seulement où il demeura aussi deux ans. Il en repartit pour Toronto où, après un séjour assez court, il mourut à Saint-Paul, Minnesota, en 1856.

Quant à M. Chartier, malgré son désir de mourir à Sainte-Philomène, nous le voyons aux prises avec ses paroissiens dès le début de son administration. Les syndics nommés pour la bâtisse de l'église de Sainte-Philomène,

n'ayant pas encore rendu leurs comptes, la paroisse murmurait de ce retard et les divisions d'autrefois menaçaient de reparaître sous un autre motif.

M. Chartier voulut faire sortir ses paroissiens de cette impasse. Avec la meilleure volonté possible, et la meilleure cause il ne put réussir. Il y mit toute son énergie et ce n'est pas peu dire. Pour prix de son dévouement il n'eut que des déboires, sa paroisse ne voulant pas le comprendre ni lui pardonner, en faveur de ses intérêts, la vivacité naturelle qui lui faisait quelquefois oublier la voix si douce de son bon cœur. Ne pouvant rien terminer, il demanda son rappel et même sa sortie du diocèse ; ce qui lui fut accordé.

Il devint missionnaire à Arichat, qu'il ne quitta qu'à l'arrivée de Mgr. McKinnon qui venait d'être nommé évêque de cette ville. M. Chartier prit de l'emploi dans l'archidiocèse de Québec et devint curé de Saint-Giles, au sud du Saint-Laurent, près Québec. C'est là qu'il mourut presque subitement, après deux ans de séjour, victime de l'homœopathie. Grand admirateur de ce système, il voulut se l'appliquer à lui-même pour obtenir la guérison d'une maladie de foie et il y succomba.

Après le départ de M. Chartier de Sainte-Philomène, arriva M. Louis Turcot qui venait de quitter la cure de Saint-Césaire (aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Hyacinthe).

Le premier acte de M. Turcot porte la date du 29 septembre 1850.

M. Turcot arrivait dans un triste moment, puisque la paroisse était travaillée par un esprit de fermentation incroyable.

Il voulut faire cesser ce malaise. Il travailla de toutes

ses forces à contraindre les syndics de rendre comptes. Il y eut des arbitres nommés de part et d'autre jusqu'à deux reprises, mais au lieu d'en finir, les choses allaient de mal en pis. Non seulement les comptes des syndics furent mis en jeu, mais tout ce qui touche de près ou de loin au culte catholique. Ainsi la dîme, les privilèges du curé dans les assemblées furent attaqués avec violence.

Aussi les paroissiens de Chateauguay, qui refusaient à leur curé, M. C. F. Caron, la dîme de pois, sous le prétexte que ce n'était pas un grain mais bien plutôt un légume, trouvèrent-ils de l'écho à Sainte-Philomène. Pendant l'instruction du procès qui eut lieu à cet égard, plusieurs de Sainte-Philomène cessèrent de payer la dîme à M. Turcot.

Quand, grâce à un savant mémoire passé par Mgr. Desautels, curé de Varenne, entre les mains de l'avocat de la défense, la cour eut fait justice de cette prétention si nouvelle dans le pays, de vouloir soustraire cette source de revenu du clergé, les récalcitrants de Sainte-Philomène s'exécutèrent et payèrent les arrérages.

M. Turcot essuya d'autres déboires. On lui contesta le droit de présider les assemblées des marguilliers comme celles de paroisse. Ce fut même de là que partit ce mouvement qui trouva des partisans dans plus d'un endroit. Malheureusement, l'instruction du procès n'ayant pas pu être suivie autant que l'aurait démandé une affaire aussi importante, la cause fut perdue, et jugement fut rendu contre le curé par le juge Chabot. Il fut même impossible d'aller en appel avec les documents qui formaient la base de la défense à cause de quelqu'irrégularité.

Il y eut procès pour empêcher le marguillier de tenir

les comptes par lui-même, ou par un secrétaire choisi par lui.

Il serait trop long d'énumérer ici la matière et le résultat de tous ces procès, nous ne ferons que les indiquer en passant.

Les cours à chaque terme voyaient arriver les paroissiens de Sainte-Philomène, pour faire décider des questions comme celles-ci : le pain bénit, le soutien du bedeau, les comptes du marguillier, la présidence du curé, la rétribution due au curé pour donner des copies d'actes d'assemblées, l'emploie des deniers de la fabrique, etc.

Où en était, au milieu de tant de débats et de conflits, l'état de la religion, au sein de cette malheureuse paroisse? On doit le présumer. Les pècheurs en eau trouble (les suisses évangélistes), ne manquèrent pas de venir exploiter ce malaise et de chercher à recruter des adeptes parmi tant de mécontents. Ils ne réussirent que trop.

Sept familles se séparèrent des catholiques.

De plus on peut faire monter à vingt-cinq ou trente le nombre des autres personnes prises séparément dans d'autres familles qui, sans abjurer positivement, allaient cependant aux prêches du ministre. La société biblique envoyait un prédicant tous les huit jours. Ils étaient changés assez souvent, mais ceux qui vinrent le plus fréquemment furent les ministres Cyr, Marie et Normandeau.

Malheureusement quelques particuliers crurent devoir leur donner le prestige de la persécution. On les maltraita, on les hua, mais sans succès, car, après les scènes pénibles qui avaient lieu à leur passage, on semblait voir comme un accroissement de leurs forces et de leur vogue.

C'est sous de pareilles circonstances que la paroisse de Sainte-Philomène fut frappée d'un châtiment que Mgr.

J. Larocque, alors administrateur, crut devoir infliger, pour faire un exemple et porter les factieux à rentrer en eux-mêmes. Nous allons citer la lettre qu'il écrivait à ce sujet ; l'on y verra que Sa Grandeur juge les deux partis sur le même pied, donnant à entendre que, d'un côté, les prétentions de quelques uns étaient outrées et que, de l'autre côté, on ne cherchait pas à s'entendre.

A M. L. Turcot, Ptre

Curé de Sainte-Philomène.

Montréal, 4 septembre 1855.

" Deux députations de partis opposés sont venus m'exposer, chacune à sa manière, cette nouvelle cause de " trouble (mort du marguillier en charge, et élection " nulle de son remplaçant). Il me sera facile de discerner " de quel côté est l'esprit de Dieu par la déférence et l'a-" mour de la paix, avec lesquels on se conformera à " la ligne de conduite que je trace ici."

" Il m'est pénible de vous dire que je ne puis permettre, " dans l'état actuel des esprits, que le *Triduum* en l'hon-" neur de l'*Immaculée Conception* ait lieu à Sainte-Philo-" mène. Un changement dans les dispositions présentes " pourra seul me faire changer d'avis. Je comprends que " c'est plus qu'une flétrissure pour la paroisse, c'est une " source de malédiction et c'est ce qui m'afflige."............

Les choses allèrent ainsi jusqu'en novembre 1856. Mgr. Ig. Bourget, de retour d'un voyage en Europe, voyant le pénible état de cette paroisse, crut qu'un changement pourrait y apporter remède.

M. Turcot fut nommé à la cure de Saint-Hermas, dans le comté des Deux-Montagnes, et M. Pierre Poulin, qui en était curé depuis neuf ans, vint prendre la desserte de Sainte-Philomène.

Le dernier acte de M. Turcot, entré au registre, porte la date du 25 octobre 1856, et le premier acte de M. Poulin est du 2 novembre suivant.

Pendant son séjour à Sainte-Philomène, M. Turcot fit donner une retraite par les RR. PP. oblats, en 1854.

La même année, il fit placer dans l'église un tableau de sainte Philomène peint par Plamondon. M. J. N. Trudel, curé de Saint-Isidore (de Laprairie), ayant une grande dévotion à sainte Philomène, voulut contribuer à la faire honorer d'avantage dans la paroisse dont elle était titulaire. Il donna donc la somme de $60, afin de contribuer à un tableau qu'il désirait voir dans cette église. La fabrique y ajouta $20, et Plamondon le fit à ce prix.

Voici quelle en est la composition : sainte Philomène est debout. Elle est revêtue d'un manteau royal comme fille de roi (son père était roi d'une partie de la Grèce). Elle foule au pied une couronne, pour rappeler qu'elle refusa la main de l'empereur Dioclétien. Son regard est tourné vers le ciel et ses mains jointes. Deux anges suspendus dans les airs lui placent une couronne sur la tête. Un troisième ange se tient à ses pieds, une ancre à la main, pour indiquer qu'elle fut précipitée à l'eau, une ancre au col ; des flèches, des glaives, des verges, une palme sont les insignes qui rappellent son martyre ; au loin, derrière elle, on apperçoit la ville de Rome.

En disant que le tableau est de Plamondon, il est inutile de parler du coloris et des draperies, on connait assez son succès en ce genre.

Mais plusieurs critiques blâment l'artiste d'avoir donné à la sainte une grandeur démesurée, un vêtement qui ne peut être que celui du temps de Clovis, et la pose d'une

ceinture qui aurait pu être plus modestement attachée.

Au mois de mai 1857, M. Poulin, ayant obtenu de la paroisse un terrain vacant devant le presbytère, le fit enclore et y fit planter des arbres : dans le printemps suivant il le fit terminer.

Le 8 mai 1857, mourrait au presbytère de Sainte-Philomène Mgr. R. Gaulin, évêque en titre de Kingston. Vers le milieu de janvier la même année, il était venu demander à M. Poulin, qui avait éte autrefois son vicaire à l'Assomption, de lui permettre de terminer ses jours avec lui. Son corps fut transporté de Sainte-Philomène à Kingston où il repose dans les voûtes de la cathédrale.

Les 26, 27 et 28 de janvier 1858, étaient des jours de fêtes pour Sainte-Philomène. M. Poulin avait obtenu de Mgr. Bourget la faveur de célébrer enfin un *Triduum*, en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Quoique le délai fixé par le Saint-Siége fût depuis longtemps expiré, cependant il était pénible de voir cette paroisse restée, peut être la seule dans tout l'univers, privée de prendre part à la joie de l'église dans le triomphe de Marie.

Afin de préparer ses paroissiens à cette grande solennité, M. Poulin voulut orner un peu l'église que les dépenses en procès n'avaient pas permis de décorer.

Il reçut d'un particulier (Pierre Damour) de bonnes gravures pour un chemin de la croix, du coût de vingt-quatre piastres. Il fit fournir les cadres en bois doré, du prix de quatre piastres chaque, par quatorze particuliers.

Il reçut, de plus, des dons pour une lampe de cuivre argenté du coût de cent piastres.

Un seul particulier donna un jeu de chandeliers avec la croix pour le maître-autel, qui fut payé $148.

Il engagea ses paroissiens à décorer, en festons de verdure, les murs si nus de leur église.

Les préparatifs de cette fête durèrent près d'un mois. M. Fabre, chanoine de la cathédrale, prêcha le *Triduum*. Mgr. Demers, évêque de Vancouver, voulut bien y faire une apparition. MM. Paré, Hicks, A. Z. Poulin, (aujourd'hui en Orégon) et Valade, de l'évêché, vinrent prêter le secours de leurs voix à M. Antoine Couillard, qui avait fourni son mélodéon pour la circonstance et qui les accompagnait.

Le 19 avril 1859, Mgr. Ig. Bourget envoya une lettre pastorale aux fidèles des paroisses de Laprairie, Saint-Constant, Saint-Isidore, Chateauguay et Sainte-Philomène défendant d'acheter du bois dans la réserve des sauvages de Caughnawaga. Voici en quels termes était conçue cette défense :

“ Ceux qui vendront, achèteront, ou voleront du bois appartenant à la dite forêt, au mépris de la présente ordonnance, encourront la réserve, et aucun autre que l'évêque ne pourra les absoudre de ce cas réservé ”. Mgr. en était venu là, à la vue des pillages que les sauvages non propriétaires faisaient au détriment des autres, et de l'abus que les blancs faisaient de la passion des sauvages pour la boisson, afin d'obtenir du bois facilement.

La première année, un grand nombre ne voulurent pas désobéir, et préférèrent aller chercher du bois à cinq ou six lieues, en haut de la rivière Chateauguay, plutôt que d'encourir la réserve. Les récalcitrants furent obligés d'aller à l'évêque se faire relever de la défense, et payer ou promettre de le faire avant de communier à Pâques.

L'année suivante, les chemins ayant été presque constamment mauvais pendant toute la saison, le plus grand

nombre passa outre. Dans la quinzaine de Pâques, l'évêché était encombré de personnes tombées dans la réserve : Mgr., voyant cet état de choses et n'ayant pas l'appui du gouvernement, comme il l'avait espéré dans le principe, leva la réserve: En effet, malgré le tort que cette dépréciation fit aux sauvages, comme ils sont tenus en tutelle et que le gouvernement, qui est leur administrateur, laissait les choses aller leur train, Mgr. ne voulut plus prolonger sa défense, devant une autorisation aussi formelle de l'exécutif. Depuis ce temps la vente du bois a toujours continué, et la paroisse de Sainte-Philomène, comme celles déjà citées, prend son bois dans la réserve.

En 1803, un cultivateur, du nom de Pierre Reid et résidant dans la partie qui forme aujourd'hui la paroisse de Chateauguay, ayant un de ses fils, âgé de douze ans, depuis longtemps retenu sur son lit de douleur par une infirmité, qui menaçait de devenir chronique, et qui paraissait devoir le priver de l'usage de ses membres, fit vœu d'aller en pélerinage au Lac des Deux-Montagnes. Un des messieurs de Saint-Sulpice, desservant cette mission, avait autrefois fait ériger un calvaire sur le sommet de la montagne, qui s'élève à quelques pas derrière l'église. Pierre Reid, qui avait dans sa jeunesse voyagé au Nord-Ouest, avait suivi la coutume des bons *courreurs des bois*, de faire halte à la mission du Lac et de monter au calvaire, afin d'obtenir un heureux voyage.

Il se rappela donc sa confiance d'autrefois dans ce monument religieux. Le lendemain de son vœu il prend un canot et se rend au Lac, se confesse, communie et fait le pélerinage des chapelles du Calvaire. Au bout de deux jours, il s'en revient à Chateauguay, ayant laissé son canot sur la rive sud du lac Saint-Louis, pour être de re-

tour plus tôt, en coupant à pied la langue de terre qui le séparait de sa maison. Arrivé en face de chez lui, comme il avait encore la rivière de Chateauguay à traverser, il appelle, afin qu'on aille le chercher en canot. Quelle ne fut pas sa joie de voir son fils malade, cloué depuis si longtemps sur son lit, venir lui-même le chercher. Sa foi n'en fut pas surprise sans doute, mais son cœur de père avait peine à contenir les transports de son émotion. Aussi ne se crut-il pas quitte avec Dieu. Il lui promit de nouveau d'aller, chaque année, au même pélerinage pour le remercier de cette guérison. Il tint sa promesse tant qu'il vécut. Quoique cet enfant guéri fût mort douze ans après sa guérison, le père n'en continua pas moins son pélerinage d'action de grâce, et ce vieillard en mourant légua à son fils Joseph, son héritier, ce témoignage de reconnaissance.

Voilà ce qui donna naissance au grand pélerinage de Chateauguay. Les parents de Pierre Reid, ses voisins et quelques amis commencèrent, dès les premières années, à l'accompagner. Plus tard, la paroisse entière (qui comprenait alors ce qui forme aujourd'hui les paroisses de Saint-Isidore, Sainte-Martine, Beauharnais et Sainte-Philomène) voulut aussi faire son pélerinage. On organisa d'abord un service de bateau et plus tard des bateaux à vapeur furent loués pour la circonstance. Les curés de chaque paroisse démembrée de Chateauguay, se joignirent dans la suite à celui de Chateauguay pour y conduire leurs paroissiens.

Depuis douze à quinze ans, il a été quelquefois interrompu comme organisation générale, mais il ne s'est guère passé d'année sans qu'au moins une des paroisses y soit allée. Il parait maintenant reprendre son ancienne organisation, à l'occasion de l'Hospice de Charité de Beau-

harnais, auquel on fait remise des bénéfices que les bateaux à vapeur retirent dans ce voyage.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

La seule inscription qu'il y ait à l'église de Sainte-Philomène est le millésime de 1847, au milieu du portail, à l'extérieur. L'église est couverte en bardeau. Elle a un clocher couvert en ferblanc qui n'a qu'une seule lanterne. Les constructeurs de l'église furent les frères Branchaud, de Beauharnais, pour la maçonnerie, et François-Xavier Poitras pour la charpente.

Le jubilé, qui s'est fait dans le mois d'août (de 1865), a eu huit jours d'exercices publics terminés par les Quarante Heures. R. P. N. V. Burtin, O.M.I., MM. Joseph Lussier, Ed. Dupras, J. Bte. Allard et P. Fortin y assistèrent.

Le chemin de la croix a été érigé le 27 janvier 1858.

Il n'y a pas eu de première communion en 1865. Le nombre de 1864 était de 12 également partagés.

La premiére communion a lieu ordinairement dans la semaine qui précède le 29 de juin.

Le nombre des confirmés est comme suit : 1853, 102 garçons et 110 filles ; 1857, 76 garçons et 68 filles ; 1863, 107 garçons et 149 filles.

La bibliothèque de paroisse contient 540 volumes.

M. G. Huberdault, ptre, dont la famille réside à Sainte-Philomène, a donné pour sa part la somme de cent piastres pour cette œuvre.

Les écoles catholiques sont sous le contrôle des commissaires. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est de 288.

Antoine Mallet est instituteur de l'école-modèle.

Marguerite Roussel, Judith Mallet, Rosalie Brunet, Philomène Bourcier et Adeline Giroux sont institutrices.

La congrégation des filles a eté erigée le 20 janvier 1850.

La confrerie du saint Scapulaire, en 1844.

La congrégation de sainte Anne, en 1848.

Judith Mallet est supérieure de la congrégation des filles, pour 1866.

Marguerite Bourcier, épouse de M. Caron, superieure de la congrégation de sainte Anne, pour 1866.

Le premier dimanche du mois, aprés vèpres, réunion et instruction des congréganistes de la sainte Vierge.

Le second dimanche, de même pour la congrégation sainte Anne.

N.B.—A l'exception d'une famille irlandaise, dont le père a toujours éte protestant, tous ceux qui avaient abjure sont ou rentres dans le sein de l'Eglise ou partis de la paroisse.

LISTE DES CURES ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINTE-PHILOMÈNE.

1° M. JEAN-BAPTISTE LABELLE, *curé de Chateauguay.*—Desservant, du 9 janvier au 23 septembre 1840.—Aujourd'hui, cure de Repentigny ....(No. 1232 *de la Liste*.

2° M. JEAN-BAPTISTE BOURASSA, *cure de Chateauguay*—Desservant, du 28 septembre 1840, au 13 septembre 1842—Mort à Saint-Martin, le 14 mars 1851, à 42 ans et un mois.

3° M. JEAN-FRANÇOIS PIGNOD, *pretre français*—1er cure, du 14 septembre 1842, au 29 septembre 1846—Mort a Lyon, France, en 1848.

4° M. CHARLES CHAMPOUX, *vicaire de Chateauguay.*—Desservant, du 6 octobre 1846 au 18 septembre 1847—Aujourd'hui, cure de Sainte-Anne des Plaines.

5° M. FELIX PERRAULT.—2ème cure, du 3 octobre 1847, au 15 novembre 1849—Aujourd'hui, prêtre à Saint-Janvier ....(No. 1254.)

6° M. ETIENNE CHARTIER—3ème cure, du 29 novembre 1849, au 25 septembre 1850—Mort à Saint-Giles, le 6 juillet 1853....(No. 1212.)

7° M. LOUIS TURCOT.—4ème cure, du 29 septembre 1850 au 25 octobre 1855—Aujourd'hui, cure de l'Ile-Perrot.

8° M. PIERRE POULIN.—5ème cure, depuis le 29 octobre 1856—Cure actuel.

HISTOIRE DES PAROISSES ET DES CURES

DU CANADA

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

—La seconde livraison, qui suivra de près la première, commencera par la paroisse de Saint-Eustache, dont les premiers registres remontent à 1769.

—Comme le tirage est limité au nombre de copies demandé par les souscripteurs, les personnes qui désireraient se procurer quelques copies supplémentaires de cette seconde livraison, sont priées d'en informer immédiatement l'auteur de l'*Annuaire*.

—Il sera publié, à la fin de chaque volume une table analytique des matières contenues dans ce volume et aussi une liste des souscripteurs avec le nombre de copies souscrit à chaque livraison.

—Quatre livraisons formeront un volume d'au-delà 500 pages.

—Chaque livraison sera complète en elle-même.